

688

MEMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg

Mardi, 17 juillet 1906.

N^o 44.

Dienstag, 17. Juli 1906.

Arrêté grand-ducal du 28 juin 1906, portant suppression des distributions de prix dans les établissements d'enseignement moyen.

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 7 juin 1861, portant règlement général pour les établissements d'enseignement supérieur et moyen de l'Etat ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Directeur général des finances et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les distributions de prix sont abolies dans les établissements d'enseignement moyen du Grand-Duché.

Art. 2. Sont abrogés les art. 44, 45 et 46 du règlement général du 7 juin 1861.

Art. 3. Notre Directeur général des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur dès l'année scolaire en cours.

Saint-Blasien, le 28 juin 1906.

GUILLAUME.

Le Directeur général
des finances,
M. MONGENAST.

Großh. Beschluß vom 28. Juni 1906, betreffend die Abschaffung der Preisvertheilungen an den mittleren Unterrichtsanstalten.

Wir Wilhelm, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc. etc. ;

Nach Einsicht des Rgl. Großh. Beschlusses vom 7. Juni 1861, das Reglement für die Anstalten höheren und mittleren Unterrichts betreffend ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Auf den Bericht Unseres General-Directors der Finanzen und nach Berathung der Regierung im Conseil ;

Haben beschlossen und beschließen ;

Art. 1. Die Preisvertheilungen an den höheren und mittleren Unterrichtsanstalten des Großherzogthums sind abgeheft.

Art. 2. Die Art. 44, 45 und 46 des allgemeinen Reglements vom 7. Juni 1861 sind außer Kraft gesetzt.

Art. 3. Unser General-Direktor der Finanzen ist mit der Vollziehung dieses Beschlusses beauftragt, der mit dem laufenden Schuljahre in Kraft tritt

Sankt Blasien, den 28. Juni 1906.

Wilhelm,

Der General-Direktor
der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Arrêté grand-ducal du 13 juillet 1906, portant révision des dispositions réglementaires sur le minerval à payer dans les établissements d'enseignement supérieur et moyen.

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc.; etc., etc. ;

Vu l'art. 12 de la loi du 23 juillet 1848, sur l'organisation de l'enseignement supérieur et moyen ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Directeur général des finances et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le montant du minerval à payer par les élèves des établissements d'enseignement supérieur et moyen est fixé comme suit :

1^o Pour les gymnases et les trois classes supérieures des écoles industrielles et commerciales, y compris les cours supérieurs, à fr. 60 par an ;

2^o pour les trois classes inférieures des écoles industrielles et commerciales de même que pour les sections industrielles attachées aux gymnases de Diekirch et d'Echternach, à fr. 40 par an ;

3^o pour les élèves ne suivant exclusivement que le cours de dessin, à fr. 15 par an.

Les jeunes gens inscrits aux cours supérieurs comme élèves libres sont soumis à la même taxe que les élèves réguliers .

Art. 2. Pourront être exemptés du paiement du minerval, en tout ou en partie, les élèves nécessiteux qui, pendant l'année scolaire précédente, se seront distingués par leur application, leurs progrès et leur bonne conduite.

Pourront obtenir la même exemption les élèves nécessiteux nouveaux qui se seront distingués de la même manière pendant le premier trimestre de leur séjour à l'établissement.

Art. 3. L'exemption ne pourra être accordée que pour une année scolaire.

Großh. Beschluß vom 13. Juli 1906, betreffend die Revision der an den höhern und mittlern Unterrichtsanstalten geltenden Bestimmungen über das zu entrichtende Minerval.

Wir **Wilhelm**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 12 des Gesetzes vom 23. Juli 1848, die Organisation des höhern und mittlern Unterrichtswesens betreffend ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Auf den Bericht Unseres Generaldirektors der Finanzen und nach Berathung der Regierung im Conseil ;

haben beschlossen und beschließen :

Art. 1. Das von den Schülern der höhern und mittlern Unterrichtsanstalten zu entrichtende Minerval ist festgesetzt wie folgt :

1^o Für die Gymnasien und die drei Oberklassen der Industrie- und Handelsschulen mit Einschluß der Oberkurse, auf 60 Fr. jährlich ;

2^o für die drei Unterklassen der Industrie und Handelsschulen sowie für die mit den Gymnasien zu Diekirch und Echternach verbundenen Industrieabteilungen, auf 40 Fr. jährlich ;

3^o für die Schüler, welche den Zeichenkursus ausschließlich besuchen, auf 15 Fr. jährlich.

Die Freischüler der Oberkurse haben denselben Betrag zu entrichten wie die ordentlichen Schüler.

Art. 2. Dürftige Schüler, die sich im Vorjahre durch Fleiß, Fortschritte und gutes Betragen ausgezeichnet haben, können von der Zahlung des Minervals gänzlich oder theilweise entbunden werden.

Neu eingetretenen dürftigen Schülern kann dieselbe Vergünstigung bewilligt werden, falls sie sich während des ersten Vierteljahres in derselben Weise ausgezeichnet haben.

Art. 3. Von der Zahlung des Minervals kann nur für ein Schuljahr entbunden werden.

Toutefois, l'exemption accordée pourra être retirée pour le second semestre, si, pendant le premier semestre, l'élève a démérité au point de vue soit des études, soit de la conduite.

Art. 4. Les exemptions sont accordées et respectivement retirées par le Gouvernement, sur les propositions des conférences des professeurs ; ces propositions devront être accompagnées des pièces justificatives nécessaires.

Art. 5. L'élève qui, dans le courant du semestre, quitte l'établissement ou est renvoyé pour inconduite, n'a aucune répétition à exercer du chef du minerval acquitté.

L'élève qui au cours d'un semestre quitte l'un des établissements pour entrer dans un autre, ne pourra pas être tenu à payer de nouveau le minerval acquitté au premier de ces établissements pour le semestre en cours.

Art. 6. Sont abrogés les art. 50 à 57 du règlement général des établissements d'enseignement supérieur et moyen de l'État, du 7 juin 1861, ainsi que l'arrêté royal grand-ducal du 6 avril 1870, concernant le minerval.

Art. 7. Notre Directeur général des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur dès le commencement de l'année scolaire prochaine.

Saint-Blasien, le 13 juillet 1906.

GUILLAUME.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Arrêté grand-ducal du 15 juillet 1906, portant modification du règlement pour l'examen de capacité à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette.

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 19 de la loi du 23 juillet 1848, sur l'organisation de l'enseignement supérieur et moyen ;

Diese Vergünstigung kann indeß für das zweite Halbjahr rückgängig gemacht werden, wenn die Fortschritte oder das Betragen des Schülers während des ersten Halbjahres zu Klagen Veranlassung gegeben haben.

Art. 4. Der Erlaß des Minervals wird bewilligt, resp. entzogen, durch das betreffende Regierungsmitglied auf Vorschlag der Professorenkonferenz ; die erforderlichen Belegstücke sind in der Anlage beizufügen.

Art. 5. Der Schüler, welcher die Anstalt im Laufe des Semesters verläßt, oder wegen schlechten Betragens entlassen wird, hat keinen Anspruch auf Rückerstattung des für's laufende Halbjahr entrichteten Minervals.

Tritt ein Schüler im Laufe eines Semesters aus einer Anstalt in eine andere über, so liegt keine Verpflichtung für ihn vor, das in der ersten Anstalt für das laufende Halbjahr bezahlte Minerval von neuem zu entrichten.

Art. 6. Die Art. 50 bis 57 des allgemeinen Reglementes vom 7. Juni 1861, sowie der Kgl. Großh. Beschluß vom 6. April 1870 über das an den höhern und mittlern Unterrichtsanstalten zu entrichtende Minerval sind aufgehoben.

Art. 7. Unser General-Direktor der Finanzen ist mit der Vollziehung des gegenwärtigen Beschlusses, welcher mit dem künftigen Schuljahr in Kraft tritt, beauftragt.

Santt Blasien, den 13. Juli 1906.

Wilhelm.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Großh. Beschluß vom 15 Juli 1906, betr. die Neuordnung der Fähigkeitsprüfung an der Industrie- und Handelsschule zu Luxemburg und Esch a. d. Alzette.

Wir Wilhelm, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 19 des Gesetzes vom 23. Juli 1848, über das höhere und mittlere Unterrichtswesen ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Directeur général des finances et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'examen de capacité prévu par l'art. 19 de la loi du 23 juillet 1848 a lieu à la clôture de l'année scolaire devant une commission que le Gouvernement nomme chaque année à cette fin à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg et à celle d'Esch-sur-Alzette.

Art. 2. Chaque commission se compose d'un commissaire du Gouvernement, comme président, et de cinq ou, si le nombre des récipiendaires l'exige, de six membres appartenant au personnel enseignant de l'établissement respectif.

Il est toutefois loisible au Gouvernement de substituer à l'un de ces derniers un membre étranger au personnel enseignant.

Il est nommé en outre pour chaque commission trois membres suppléants.

Les commissions choisissent leur secrétaire parmi leurs membres.

Le commissaire est le même pour les deux établissements. Il doit assister aux épreuves orales ; aux épreuves écrites, il peut se faire remplacer par un membre de la commission afférente.

Art. 3. Le Gouvernement fixe le jour de l'ouverture de la session ainsi que la date à laquelle les demandes d'admission doivent lui être parvenues.

Les demandes des élèves des écoles industrielles et commerciales sont transmises au Gouvernement par l'intermédiaire du directeur de l'établissement respectif qui certifie si les élèves ont suivi régulièrement, avec assiduité et succès les cours de la 1^{re} industrielle ou commerciale.

Les élèves qui n'ont pas fait leurs études à l'un de ces établissements, adressent leur

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Auf den Bericht Unseres General-Directors der Finanzen und nach Berathung der Regierung im Conseil ;

Haben beschlossen und beschließen :

Art. 1. Die durch Art. 19 des Gesetzes vom 23. Juli 1848 vorgesehene Fähigkeitsprüfung findet am Schluß des Schuljahres vor einer an der Industrie- und Handelsschule von Luxemburg und Esch a. d. Mz. jährlich durch die Regierung zu ernennende diesbezügliche Commission statt.

Art. 2. Jede dieser Commissionen besteht aus dem Regierungskommissar als Vorsitzendem und aus fünf, oder falls die Zahl der Examinanden es erheischt, aus sechs dem Professoren-Collegium der betr. Anstalt zugehörigen Mitgliedern.

Es ist der Regierung indeß nicht unbenommen, eines dieser Mitglieder durch ein außerhalb des Lehrer-Collegiums zu wählendes Mitglied zu ersetzen.

Es werden außerdem für jede Commission drei stellvertretende Mitglieder ernannt.

Jede Commission wählt ihren Schriftführer aus der Reihe ihrer Mitglieder.

Der Regierungskommissar ist derselbe für die beiden Anstalten ; bei der mündlichen Prüfung muß er zugegen sein ; bei der schriftlichen steht es ihm frei, sich durch ein Mitglied der betreffenden Commission vertreten zu lassen.

Art. 3. Die Regierung bestimmt den Tag der Eröffnung der Prüfungssession, sowie den Termin, innerhalb dessen die Meldungen zur Fähigkeitsprüfung eingehen müssen.

Die Gesuche der Schüler der Industrie- und Handelsschulen werden der Regierung durch Vermittelung des betr. Anstaltsdirectors überfandt, der ein Zeugnis darüber auszufertigen hat, ob die Schüler dem Unterricht in der 1^a der Industrie- oder Handelsschule mit Fleiß, Pünktlichkeit und Erfolg beigewohnt haben.

Schüler, welche an keiner der vorbenannten Anstalten studiert haben, übersenden der Regierung

demande directement au Gouvernement en y joignant un certificat délivré par le directeur de l'établissement où ils ont fait leurs études et constatant qu'ils ont suivi régulièrement, avec assiduité et succès l'enseignement des matières faisant l'objet du programme de l'examen.

Les commissions décident sans recours si les conditions d'admissibilité des récipiendaires sont remplies.

Peut être exclu de l'examen, l'élève qui a obtenu en 1^{re}, à la fin des deux derniers trimestres, des chiffres insuffisants, soit dans quatre branches, soit dans trois dont deux figurant au programme de l'épreuve écrite de l'examen de capacité.

Art. 4. L'examen de capacité comprend des épreuves écrites et des épreuves orales sur toutes les branches enseignées en 1^{re}.

Art. 5. Les épreuves écrites ont pour objet :

1^o Pour les élèves de la 1^{re} industrielle, les langues allemande, française et anglaise, la géométrie analytique, la géométrie descriptive, la physique et la chimie ;

2^o Pour les élèves de la 1^{re} commerciale, les langues allemande, française et anglaise ainsi que les sciences, la correspondance et l'arithmétique commerciales.

L'examen en physique porte sur le programme de la 1^{re} industrielle ainsi que sur les parties des programmes de la III^e et de la II^e classe dont la connaissance est nécessaire à l'intelligence des théories développées en 1^{re}.

Les épreuves sont rédigées dans la langue qui sert à l'enseignement des branches respectives.

Pour les langues allemande, française et anglaise, les épreuves écrites sont communes aux élèves de la 1^{re} industrielle et de la 1^{re} commerciale.

Ne sont pas admissibles les sujets de rédaction qui, en II^e ou en 1^{re}, ont fait l'objet de devoirs faits à domicile ou en classe.

ihr Besuch direkt und haben durch ein vom Leiter der Anstalt, die sie besucht haben, ausgestelltes Zeugniß den Nachweis zu erbringen, daß sie den Unterricht in den Prüfungsfächern mit Fleiß, Pünktlichkeit und Erfolg besucht haben.

Die Commissionen entscheiden, ob die Aufnahmebedingungen erfüllt sind ; ihre Entscheidung ist nicht rekursfähig.

Von der Prüfung können ausgeschlossen werden diejenigen Schüler, welche am Ende der zwei letzten Trimester ungenügende Nummern erhalten haben, entweder in vier Fächern oder in drei, falls deren zwei Gegenstand der schriftlichen Prüfung für Erwerbung des Fähigkeitszeugnisses sind.

Art. 4. Die Fähigkeitsprüfung findet schriftlich und mündlich statt und umfaßt sämtliche Lehrgegenstände der Prima.

Art. 5. Die schriftliche Prüfung umfaßt folgende Gegenstände :

1^o Für die Schüler der Ia der Industrieschule : deutsche, französische und englische Sprache, analytische Geometrie, darstellende Geometrie, Physik und Chemie ;

2^o Für die Schüler der Ia der Handelsschule : deutsche, französische und englische Sprache, Handelswissenschaften, Handelskorrespondenz und kaufmännisches Rechnen.

Die Prüfung in der Physik umfaßt das Pensum der Ia, sowie dasjenige der IIIa und IIa, insofern dessen Besitz zum Verständnis des Lehrstoffes auf Ia erforderlich ist.

Die Prüfungsarbeiten sind in der Unterrichtssprache des betreffenden Faches abzufassen.

Die schriftliche Prüfung in der deutschen, französischen und englischen Sprache ist für die Schüler der Industrie- und Handelsklasse gemeinschaftlich.

Unzulässig sind diejenigen Aufsatthemata, welche die Schüler als schriftliche Haus- oder Klassenarbeiten bereits auf Sekunda oder Prima behandelt haben.

Art. 6. La durée des épreuves écrites est fixée par le Gouvernement pour chaque branche.

Art. 7. Le commissaire réunit les deux commissions séparément pour attribuer à chaque membre les branches sur lesquelles il aura à examiner et pour délibérer sur la procédure à suivre dans le choix des sujets qui doivent faire l'objet des épreuves écrites.

A la suite de cette réunion, chaque examinateur arrête en nombre double les sujets qu'il aura à présenter dans ses branches au choix du commissaire dans un délai à fixer par celui-ci.

La discrétion la plus absolue doit être observée au sujet des questions présentées.

Les sujets des compositions sont les mêmes pour les élèves des deux établissements; ils sont choisis par le commissaire parmi les quatre sujets lui soumis sur chaque matière et sont ensuite transmis sous pli cacheté, chaque branche séparément, au membre de la commission qui remplace le commissaire aux épreuves écrites; les plis ne sont ouverts qu'en présence des élèves et au moment même où il doit être donné lecture des questions, qui sont à traiter le même jour et à la même heure dans les deux établissements.

Il est loisible au commissaire de choisir des sujets en dehors de ceux qui ont été proposés.

Art. 8. L'élève qui, sans excuse valable, ne répond pas à l'appel de son nom au moment de l'ouverture de l'examen écrit, est renvoyé à la prochaine session; si son excuse est admise par la commission, il pourra se représenter à une époque à fixer par celle-ci.

Art. 9. Les réponses doivent être écrites sur des feuilles à en-tête parafées par le président ou le membre qui le remplace.

Art. 6. Die Dauer der schriftlichen Prüfung in jedem Gegenstand wird durch Regierungsbeschluß geregelt.

Art. 7. Der Regierungskommissar beruft die beiden Commissionen einzeln ein, um jedem Mitglied seine Prüfungsfächer anzuweisen und über das bei der Auswahl der in der schriftlichen Prüfung zu behandelnden Themata zu beobachtende Verfahren zu berathen.

Infolge dieser Besprechung stellt jeder Examinator die Themata der ihm zugewiesenen Prüfungsfächer in doppelter Anzahl fest und bringt sie dem Regierungskommissar innerhalb der von diesem bestimmten Frist in Vorschlag.

Eine absolute Verschwiegenheit ist bezüglich der eingesandten Fragen zu beobachten.

Dieselben Prüfungsthemata werden in den beiden Anstalten behandelt. Sie werden durch den Regierungskommissar unter den vier ihm für jedes Fach vorgeschlagenen Aufgaben ausgewählt und für jeden einzelnen Prüfungsgegenstand unter besonderm versiegelten Couvert dem ihn vertretenden Commissionsmitgliede zugestellt; die Couverts werden im Beisein der Schüler, unmittelbar vor Verlesung der Themata erbrochen, welche an den beiden Anstalten an demselben Tage und zu derselben Stunde zu behandeln sind.

Dem Regierungskommissar ist es unbenommen, andere Themata als die vorgeschlagenen aufzugeben.

Art. 8. Schüler, welche ohne triftigen Entschuldigungsgrund bei Eröffnung der schriftlichen Prüfung auf ihren Namensaufruf als abwesend befunden werden, sind auf die nächstfolgende Session auszuweisen; falls die Entschuldigung von der Kommission als zulässig erachtet wird, dürfen dieselben an einem von der Kommission zu bestimmenden Zeitpunkte sich von neuem zur Prüfung stellen.

Art. 9. Die Prüfungsarbeiten dürfen nur auf amtliches vom Vorsitzenden oder dem stellvertretenden Commissionsmitgliede paraphirtes Papier niedergeschrieben werden.

Art. 10. Durant l'épreuve écrite, les élèves sont constamment surveillés par deux membres de la commission respective.

Les élèves ne peuvent avoir aucune communication avec le dehors ni entre eux, sous peine d'exclusion ; il leur est interdit d'apporter aucun cahier, aucune note, aucun livre autres que ceux qui ont été autorisés.

En cas de contravention de la part d'un élève, la commission prononce sans recours la nullité de l'épreuve du contrevenant aussi bien que de celle de son complice, ce qui implique leur renvoi à la prochaine session.

Les élèves sont prévenus, dès l'ouverture de l'examen, des suites que pourrait avoir pour eux toute fraude ou toute tentative de fraude.

Art. 11. L'élève qui n'a su terminer son travail dans le délai fixé, le remet inachevé avec le brouillon.

Art. 12. Les copies de chaque établissement sont appréciées par les deux examinateurs désignés pour chaque branche l'un à l'établissement de Luxembourg et l'autre à l'établissement d'Esch.

Les réponses terminées dans une branche sont immédiatement mises sous enveloppe et transmises au commissaire qui les fait parvenir aux examinateurs respectifs.

Les chiffres obtenus sont communiqués au commissaire qui prend la moyenne après s'être entendu avec les deux membres en cas de divergence notable dans leurs appréciations.

Art. 13. Avant l'ouverture des épreuves orales, chaque commission se réunit pour désigner les élèves qui, eu égard aux résultats des épreuves écrites et aux chiffres trimestriels obtenus dans le courant de la dernière année scolaire, ne sont pas admissibles aux épreuves orales, de même que ceux qui devront être interrogés oralement pour avoir obtenu dans certaines branches un chiffre insuffisant à l'épreuve écrite ou à la fin de l'un des deux derniers trimestres

Art. 10. Während der schriftlichen Prüfung werden die Schüler beständig durch zwei Kommissionsmitglieder überwacht.

Den Schülern ist jeder Verkehr unter sich und nach außen unter Strafe des Ausschlusses untersagt. Hefte, Notizen, Bücher, welche nicht als zulässig erklärt worden sind, dürfen zur Prüfung nicht mitgebracht werden.

Im Uebertretungsfalle erklärt die Kommission die Prüfung als nichtig, was die Aussetzung des betreffenden Schülers sowie seines etwaigen Mitschuldigen bis zur nächsten Prüfungssession zur Folge hat ; die Entscheidung der Kommission ist nicht rekursfähig.

Bei Beginn der Prüfung werden die Schüler über die etwaigen Folgen jeder Täuschung oder jedes Täuschungsversuches verständigt.

Art. 11. Der Schüler, der seine Arbeit innerhalb der festgesetzten Frist nicht beenden konnte, liefert dieselbe sammt dem Entwurf unvollendet ab.

Art. 12. Die Prüfungsarbeiten der beiden Anstalten werden von den beiden mit der Prüfung in jedem Fach betrauten Examinatoren der Anstalt von Luxemburg und der Anstalt von Esch censurirt.

Sind die Arbeiten in einem Prüfungsfach beendet, so werden sie sofort unter Couvert gebracht und an den Regierungskommissar gesandt, welcher sie den betreffenden Examinatoren übermittelt.

Die in den einzelnen Fächern erhaltenen Nummern werden dem Regierungskommissar mitgeteilt, der die Durchschnittsnummer feststellt, nach vorheriger Rücksprache mit den beiden Examinatoren, falls sie in ihrer Beurteilung zu weit auseinandergehen.

Art. 13. Vor Eröffnung der mündlichen Prüfung tritt jede der beiden Kommissionen zusammen, um diejenigen Schüler zu bezeichnen, welche auf Grund des Ergebnisses der schriftlichen Prüfung und der in den trimestriellen Censuren festgestellten Leistungen des letzten Schuljahres zur mündlichen Prüfung nicht zuzulassen sind, sowie diejenigen, welche sich einer mündlichen Prüfung zu unterziehen haben, weil sie in gewissen Fächern in der schriftlichen Prüfung oder am Ende eines der

de la 1^{re}, ou bien pour avoir remporté dans l'une ou l'autre branche un chiffre beaucoup plus favorable aux épreuves écrites qu'à la fin des trimestres, ou enfin pour avoir obtenu aux épreuves écrites ou dans les appréciations trimestrielles une moyenne générale qui se rapproche sensiblement du chiffre 4.

Art. 14. Pour les autres élèves les épreuves orales portent sur les matières qui ne sont pas l'objet des épreuves écrites.

Pour la doctrine chrétienne, l'histoire et la géographie, les élèves ne sont examinés que sur le programme de la 1^{re}.

Art. 15. Les épreuves orales ont lieu à chaque établissement devant la commission respective réunie au complet.

La durée en est fixée par le commissaire.

Quant au dessin, à la géométrie descriptive et au levé des plans, les élèves auront à produire les dessins, les épures, les levées topographiques, exécutés en 1^{re}; chaque travail portera la date de son exécution; il doit être coté par le professeur et porter son visa.

Art. 16. Les épreuves orales terminées, chaque commission se réunit pour statuer purement et simplement par un vote à émettre sur chaque élève, s'il y a lieu de l'admettre, de le refuser ou bien de l'ajourner jusqu'au mois d'octobre.

L'ajournement ne peut être prononcé que pour une branche de l'épreuve écrite ou pour deux branches de l'épreuve orale seule.

Les décisions des commissions qui sont prises à la majorité des voix, se basent sur le résultat des épreuves écrites, des épreuves orales ainsi que sur l'appréciation trimestrielle des professeurs de 1^{re} et sont sans recours. En cas de partage des voix, celle du commissaire est prépondérante.

Nul ne peut en qualité de membre d'une commission prendre part à l'examen d'un parent ou allié jusque et y compris le quatrième degré.

zwei letzten Trimester in Ia eine ungenügende Nummer erhalten haben, oder weil sie in irgend einem Fach in der schriftlichen Prüfung eine weit bessere Nummer erhalten haben als am Schluß der Trimester, oder wenn die Durchschnittsziffer sowohl der schriftlichen Prüfung als auch der vierteljährigen Leistungen nahe an Nr. 4 grenzt.

Art. 14. Die übrigen Schüler werden mündliche geprüft in den Fächern die nicht zur schriftlichen Prüfung gehören.

In der Religionslehre, Geschichte und Geographie werden die Schüler nur über das Pensum der Ia befragt.

Art. 15. Die mündliche Prüfung findet an jeder Anstalt vor der jeweiligen Kommission im Beisein aller Mitglieder statt.

Die Dauer derselben wird durch den Regierungskommissar festgesetzt.

Zur Beurtheilung der Leistungen im Zeichnen, in der darstellenden Geometrie, in der Aufnahme von Plänen, haben die Schüler alle auf Ia ausgeführten Zeichnungen, Aufrisse und topographischen Aufnahmen vorzulegen; dieselben müssen das Datum der Ausführung tragen, von dem Professor censirt sein und dessen Unterschrift tragen.

Art. 16. Nach Beendigung der mündlichen Prüfung tritt jede Kommission zusammen, um durch ein über jeden Schüler abzugebendes Votum zu entscheiden, ob derselbe die Prüfung bestanden hat oder nicht, oder ob er bis zum 1. Monat Oktober ausgesetzt ist.

Diese Aussetzung ist nur statthaft für höchstens ein Fach der schriftlichen oder zwei Fächer der mündlichen Prüfung.

Die Beschlüsse der Kommission erfolgen durch Stimmenmehrheit; sie gründen sich auf das Ergebnis der schriftlichen und mündlichen Prüfungen sowie der vierteljährigen Leistungen des letzten Schuljahres und sind nicht rekursfähig.

An der Prüfung eines bis zum vierten Grade einschließlich verwandten oder verschwägerten Schülers darf ein Kommissionsmitglied sich nicht beteiligen.

L'élève rejeté ne pourra se représenter que dans une prochaine session.

L'élève rejeté ou ajourné deux fois, et qui ne réussit pas dans une troisième épreuve, ne pourra plus se représenter.

Art. 17. Il est délivré aux élèves qui ont été reçus à l'examen, un certificat de capacité dont la formule est à fixer par le Gouvernement.

Art. 18. Les commissions dressent un procès-verbal de leurs opérations et le transmettent au Gouvernement.

Les réponses écrites sont conservées aux archives de l'établissement respectif.

Les membres des commissions doivent garder strictement le secret des délibérations.

Art. 19. Chaque membre de la commission a droit à une indemnité de cent francs, en dehors des frais de route et de séjour qui sont liquidés conformément au règlement du 3 mai 1869.

L'élève qui à une autre époque se présente à l'examen de capacité en vertu de l'art. 8 du présent règlement, aura à payer une taxe de cinquante francs.

Art. 20. Les arrêtés grand-ducaux des 19 juillet 1893 et 16 mars 1893 sont abrogés.

Art. 21. Notre Directeur général des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Blasien, le 15 juillet 1906.

GUILLAUME.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Arrêté du 17 juillet 1906, concernant la publication du rapport général de la Chambre de commerce pour l'année 1905.

LE MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT ;

Vu le rapport général de la Chambre de commerce sur la situation du commerce et de

Der Schüler, welcher nicht bestanden hat, kann sich erst in der nächstfolgenden Session wieder zur Prüfung stellen.

Der Schüler, welcher zweimal nicht bestanden hat oder ausgesetzt worden ist, kann nicht mehr zur Prüfung zugelassen werden, falls eine dritte Prüfung erfolglos geblieben ist.

Art. 17. Die Commissionen stellen den Schülern, welche die Prüfung bestanden haben, ein Fähigkeitszeugnis aus, dessen Formular durch die Regierung festgestellt wird.

Art. 18. Jede Commission nimmt ein Protokoll über den Prüfungsgang auf und stellt der Regierung dasselbe zu.

Die schriftlichen Prüfungsarbeiten werden im Archiv der betr. Anstalt aufbewahrt.

Bezüglich sämtlicher Verhandlungen der Prüfungskommissionen haben die Mitglieder derselben die strengste Amtsverschwiegenheit zu wahren.

Art. 19. Jedem Commissionsmitglied wird eine Vergütung von 100 Fr. zuerkannt, unbeschadet der Reise- und Aufenthaltsdiäten, welche gemäß dem Reglement vom 3. Mai 1869 zu verrechnen sind.

Meldet sich gemäß Art. 8 des gegenwärtigen Reglementes ein Schüler zu einer andren Zeit zur Fähigkeitsprüfung, so hat er eine Taxe von 50 Fr. zu zahlen.

Art. 20. Die Großh. Beschlüsse vom 19. Juli 1893 und 16. März 1893 sind außer Kraft gesetzt.

Art. 21. Unser General-Direktor der Finanzen ist mit der Vollziehung gegenwärtigen Beschlusses beauftragt.

Saint-Blasien, den 15. Juli 1906.

Wilhelm.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Beschluß vom 17. Juli 1906, die Veröffentlichung des allgemeinen Berichtes der Handelskammer über die Lage des Handels und der Industrie für das Jahr 1905 betreffend.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung;

Nach Einsicht des allgemeinen Berichtes der Handelskammer über die Lage des Handels und

l'industrie dans le Grand-Duché pendant l'année 1905 ;

Arrête :

Le rapport prémentionné sera publié comme annexe au *Mémorial*.

Luxembourg, le 17 juillet 1906.

*Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.*

der Industrie des Großherzogthums während des Jahres 1905 ;

Beschließt :

Erwähnter Bericht soll als Beilage zum „*Mémorial*“ veröffentlicht werden

Luxemburg, den 17. Juli 1906.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
Eyschen.

Emprunts communaux. — Tirage d'obligations.

Communes et sections intéressées.	Désignation des emprunts.	Date de l'échéance.	Numéros sortis au tirage à				Caisse chargée du remboursement.
			100 fr.	200 fr.	300 fr.	500 fr.	
Kehlen (Kehlen) . . .	15,000	1 ^{er} octob. 1906	39, 47.				Caisse communale.
Kehlen (Olm)	8,000	id.	39.				id.
Septfontaines	8,000	1 ^{er} nov. 1906.	12.				id.
Steinfort (Kleinbettingen- Hagen-Steinfort) . . .	32,000	1 ^{er} sept. 1906.		1			id.
Eich	68,000	1 ^{er} nov. 1906.	3, 22, 86.			80.	id.
Niederanven (commune en général)	30,000	15 oct. 1906.			14		id.
Remich	220,000	1 ^{er} janvier 1907.	55, 72, 109.			76, 259, 314.	id.
Bascharage (Lingen) . .	10,000	1 ^{er} nov. 1906.	12.				id.
Betzdorf (Olingen) . . .	20,000	1 ^{er} juillet 1906.	52.				Banque Werling, Lambert & Co.
Dudelange	100,000	id.	43.			73, 122	id.
Folschette	14,400	id.	90, 92, 137.				id.
Hamm	19,900	id.	95.				id.
Mertert (Wasserbillig) .	43,000	id.	24, 107, 114.				id.
Manternach (Berbourg) .	20,000	id.	36, 70.				id.
Basbellain	23,600	id.	56.			7.	id.
Remerschen	12,000	id.	96.				id.
Rodenbourg (Beidweiler)	5,000	id.	50.				id.
Rosport	46,000	id.	9, 68, 98.				id.
Rumclange	150,000	id.	24.			35, 141, 239.	id.
Schultrange (Schrassig) .	2,000	id.	3, 8.				id.
Tuntingen	32,000	id.	6, 10, 82.				id.
Wormeldange	96,200	1 ^{er} juin 1906.	10, 16, 59.			26, 53.	Banque internale.
Wormeldange (Ehnen) . .	10,000	1 ^{er} déc. 1906.	19				id.
Esch s./Alz.	230,800	id.	lit. B 8, 35, 48, 72, 103, 177, 178, 270, 318, 340, 362.			lit. A. 19, 57, 59 119, 166, 177, 210, 212, 236, 278, 327.	id.
Wiltz	50,000	1 ^{er} juillet 1906	14, 60, 102.				Caisse communale.
Feulen (Niederfeulen) . .	35,000	id.	156, 249, 278.				id.

Luxembourg, le 19 juillet 1906.

Markt- und Ladenpreise — Monat Juni 1906.

Bezeichnung der Lebensmittel u. dgl.	Maß oder Gewicht	Getreide.	Getreide.	Getreide.	Getreide.	Getreide.	Getreide.	Getreide.	Getreide.	Getreide.	Getreide.	Getreide.
Weizen . . .	100 Kg.	23,30	24,00	—	23,95	23,00	—	24,00	22,75	—	23,00	25,00
Mischelfrucht . .	"	22,70	22,00	—	22,50	21,00	—	22,00	21,00	—	20,50	22,50
Hoggen . . .	"	20,52	20,50	—	20,00	19,00	—	20,00	—	22,50	18,87	20,50
Gerste . . .	"	21,00	20,00	—	24,00	20,00	—	20,00	—	19,00	17,50	19,00
Hafer . . .	"	21,47	22,50	—	23,00	23,00	21,00	22,00	18,00	20,00	22,00	22,00
Haidekorn . . .	"	18,00	16,00	—	—	23,00	—	20,00	—	—	17,94	19,50
Erbsen . . .	"	30,00	20,00	—	35,00	32,00	32,00	19,00	24,00	37,00	25,00	25,00
Bohnen . . .	"	36,00	30,00	—	20,00	32,00	—	19,00	24,00	37,00	27,00	—
Linsen . . .	"	40,00	40,00	—	45,00	40,00	—	28,00	30,00	38,00	30,00	—
Kartoffeln . . .	"	7,38	8,00	11,20	8,00	10,48	7,50	6,50	7,00	6,00	6,75	6,75
Weizenmehl . .	per Kg.	0,45	0,50	0,50	0,40	0,50	0,40	0,50	0,40	0,40	0,45	0,40
Hoggenmehl . .	"	0,35	0,35	0,40	0,32	0,35	0,33	0,35	—	0,30	0,35	0,30
Mischelmehl . .	"	0,40	0,40	—	0,36	0,40	0,36	0,45	0,34	0,35	0,38	0,37
Schweinefleisch .	"	1,70	2,00	2,20	1,80	1,90	1,75	1,95	—	—	1,95	1,90
Rub- od. Rindfl.	"	1,70	1,80	1,90	1,80	1,80	1,62	1,77	1,85	1,70	1,70	1,65
Schweinefl. frisch	"	1,90	2,10	2,20	2,20	2,20	2,25	2,20	2,00	2,20	2,00	2,20
" geräuchert	"	3,20	2,80	2,95	2,50	2,80	3,00	2,50	3,00	2,40	2,50	2,60
Kalb- und Rindfl.	"	2,00	2,10	2,35	2,00	2,20	2,00	2,40	2,00	2,20	2,10	2,20
Lammfleisch . .	"	2,00	2,20	2,10	2,20	2,20	2,10	2,00	2,10	2,00	2,00	2,20
Butter . . .	"	2,28	2,56	3,05	2,55	2,47	2,37	2,00	2,50	2,00	2,30	2,17
Eier . . .	p Dtd.	1,01	1,06	1,32	1,29	1,15	1,18	1,10	1,22	0,90	0,97	1,15
Stroh . . .	500 Kg.	27,00	22,50	—	28,00	25,00	—	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
Heu . . .	"	30,00	20,00	—	40,00	41,67	—	30,00	40,00	25,00	37,50	35,00
Klee . . .	"	25,00	22,50	—	—	36,67	—	30,00	34,00	25,00	37,50	35,00
Buchenholz . .	p. Stere.	17,00	14,00	—	13,00	13,00	14,00	12,00	18,00	12,00	10,00	12,50
Eichenholz . .	"	8,50	7,00	—	7,50	8,00	7,00	7,00	14,00	10,00	7,50	5,50
Weißholz . . .	"	6,00	—	—	—	—	—	4,00	—	—	—	5,00

*Relevé des valeurs au porteur frappées d'opposition,
publié en exécution de l'art. 4 de la loi du 16 mai 1891.*

NATURE DES VALEURS.	SERIE ET NUMEROS DES TITRES.	Valeur nominale de chaque titre.
Obligation de l'emprunt de la commune de Basbellain de 1877.	N° 29.	FR. 500
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.	N°s 55867, 55868, 55869, 55870, 55871, 55872, 55875, 55874, 55875, 55876, 55877.	500
Actions des hauts-fourneaux et forges de Dudelange.	N°s 10514, 17297.	500
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.	N°s 14141, 26775, 26776.	500
Obligations de l'emprunt de la commune de Biver de 1888.	N°s 61, 62, 65.	100
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.	N°s 45058, 55391, 55388, 55389, 55390, 75575, 75574, 75575, 75576, 75577, 75578, 75747.	500
Actions de la Banque Internationale à Luxembourg.	Série I Litt. A, N°s 9553, 9554, 9555, 9556, 20151, 20152, 20153.	250
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg. id.	N°s 40854, 100257, 107051.	500
Obligations de l'emprunt de l'Etat grand-ducal de 1894.	N°s 1543, 1544, 2814.	500
Obligations de l'emprunt de la commune de Mersch de 1882.	Litt. B. N°s 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767.	1000
Obligations 4 pCt. de la société anonyme des hauts-fourneaux de Differdange de 1898.	Série M. N°s 16, 17, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28.	500
Obligations 5 pCt. de la société anonyme des chemins de fer et minières Prince-Henri.	N°s 18, 17, 18, 19, 20, 21.	500
Actions de la Banque Internationale à Luxembourg.	N°s 15685, 15684, 15695, 15696, 15699, 15700, 15801, 15802, 15803, 24115.	500
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg. id.	Série II Litt. B. N° 74856.	250
Action de la société anonyme des chemins de fer et minières Prince-Henri.	N°s 79566 et 79567.	500
Actions de la société en commandite des forges d'Esch, établie à Esch sous la raison sociale « Le Gallais-Metz & Cie ».	N°s 72086, 72611, 120068, 125097, 155105.	500
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg. — coupons —.	Coupons de l'action N° 28056.	500
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg. — coupons —.	Coupon N° 56 des actions N°s 2240, 2241, 2242, 2385, 4901, 4902, 4903, 4904, 4905, 4906, 4907, 4908, 4909.	1000
Obligations 3 pCt. de la société anonyme des chemins de fer et minières Prince-Henri — coupons —.	N°s 56228, 49097.	500
Obligations de l'emprunt de l'Etat grand-ducal de 1894 — coupons —.	N°s 21552, 22502, 51158, 90546, 95515.	500
Obligations de la commune de Hollerich — coupons —.	N°s 6160, 6161, 12551.	500
Obligations de la commune de Hesperange — coupons.	Litt. D, n°s 2125, 2126, 6750, 6782, 6783.	100
Actions de la société anonyme des chemins de fer et minières Prince-Henri — coupons 27 à 35 —.	Litt. A, n° 51.	500
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg — coupons —.	Litt. B, n°s 46 à 52 incl.	100
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg — coupons —.	N°s 291, 292, 295.	100
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg — coupons —.	N°s 21421, 28555, 55050, 55051, 55052, 54615, 60851, 74689.	500
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg — coupons —.	N°s 8545, 12278, 12604, 18259, 56975, 56977, 64878, 65488, 71770, 72504, 75616, 75948, 76251, 76654, 76909, 78038, 78408, 81152, 81155, 81156, 86158, 86285, 91072, 91074, 94652, 99900, 105682, 117782, 119784, 125125, 129525, 129535, 131056, 131057, 131058, 131059, 131060, 139251, 139252, 139253, 139254, 139256, 139258, 139259, 145284, 145285, 145286, 148968, 148969, 148973, 148978, 148979, 149221, 149222.	500

Luxembourg, le 2 juillet 1906.

Luxembourg. — Imprimerie V. Bück.

MEMORIAL
DU
Grand-Duché de Luxembourg.

Memorial
des
Großherzogthums Luxemburg.

ANNEXE au N° 44 de 1906.

RAPPORT GÉNÉRAL
SUR LA
SITUATION DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
pendant l'année 1905.

Considérations générales.

Au point de vue économique, l'année 1905 renseigne un accroissement tout-à-fait inusité de la production et des échanges qui s'est accentué surtout pendant le deuxième semestre.

Cette situation s'ébauchait déjà vers la fin de l'année 1904. Le rapport entre l'offre et la demande se modifiait rapidement alors pour la plupart des marchandises : un mouvement d'affaires particulièrement intense, provoqué par des causes collectives, s'annonçait pour le printemps. L'agriculture, d'un côté, trouvait un stimulant énergique dans la récolte abondante qui augmentait sa capacité d'achat, tandis que la conclusion des nouveaux traités de commerce, d'un autre côté, imprimait une activité exceptionnelle au commerce extérieur, importateurs et exportateurs cherchant à retirer le plus de bénéfice possible des traités encore en vigueur pendant cette année.

Les chiffres de la balance du commerce pour les six dernières années font ressortir l'es-or inusité des transactions extérieures du Zollverein en 1905.

	Importations.		Exportations.	
	Tonnes.	Mk.	Tonnes.	Mk.
1900	49,911,800	6,043 millions.	32,681,700	4,753 millions.
1901	44,304,600	5,710 »	32,362,600	4,513 »
1902	43,335,700	5,806 »	33,029,600	4,813 »
1903	47,034,100	6,299 »	38,279,700	5,095 »
1904	48,886,800	6,789 »	38,854,000	5,259 »
1905	54,304,500	7,046 »	40,567,000	5,692 »

Cependant l'accroissement anormal des transactions extérieures doit être considéré plutôt comme un fait économique fortuit en quelque sorte. Beaucoup de transactions à l'exportation ont été conclues en 1905, qui, en temps ordinaire, sous le régime d'un tarif douanier définitif, stable, auraient été réparties sur plusieurs années. Ceci nous porte à croire que la somme des transactions extérieures sera considérablement réduite pendant un certain temps.

après la mise en vigueur du nouveau tarif douanier, non seulement à cause de l'élévation des droits, mais encore à cause de la diminution des besoins de la consommation qui a exagéré ses approvisionnements.

Vers le milieu de l'année une évolution lente se dessinait dans le prix des produits fabriqués qui avaient conservé leurs positions de l'année précédente. Mais les améliorations successives des prix se heurtaient parfois à une vive opposition de la part des consommateurs, tandis que la concurrence, extrêmement vive, tendait également à en neutraliser les effets. Les syndicats des producteurs de matières premières, de combustible et de demi-fabricats ne s'ébranlaient que vers la fin de l'année et la plupart des augmentations de prix, décrétées par eux, ne sont entrées en vigueur qu'en 1906. Les prix de vente des fabricats traduisaient forcément la poussée venant d'en bas.

L'abondance de l'argent, qui avait commencé à se manifester pendant l'année 1904, s'est encore accrue pendant les trois premiers trimestres de l'année 1905. Le taux d'escompte de la Banque d'Empire, qui est l'élément régulateur du taux de l'intérêt chez nous, a baissé jusqu'à 3 pCt. dès le commencement de l'année et se maintenait ainsi jusqu'au mois de septembre. A partir de ce moment cependant, il a monté avec une rapidité peu ordinaire à 4 pCt., puis à 5 pCt. et enfin jusqu'à 6 pCt.

Cette augmentation est la conséquence des grandes émissions qui ont eu lieu vers la fin de l'année, tant en valeurs d'Etat, qu'en papiers industriels, d'une reprise sérieuse des affaires, ainsi que de l'augmentation des prix des matières premières.

Si, pendant la majeure partie de l'année 1905, l'argent a été exceptionnellement abondant, cela provient surtout de ce que le monde des affaires, malgré le commencement de reprise qui s'était manifesté pendant la deuxième moitié de l'année 1904, n'avait pas confiance dans la continuation de cette reprise et restait hésitant, alors que, pourtant, les conséquences de la reprise de 1904 se faisaient sentir et amenaient des capitaux considérables sur le marché.

Ce n'est qu'après la conclusion de la paix définitive entre la Russie et le Japon que la confiance revint et que les capitaux disponibles trouvèrent leur emploi ; ils furent demandés de tous les côtés avec une telle avidité que le marché se resserrait à vue d'œil et que les banques durent prendre des mesures pour défendre leurs stocks.

Au point de vue de la main d'œuvre, l'année a été particulièrement agitée. Mais quelles qu'aient été les diverses luttes qui se livraient sur le marché du travail, au fond on trouvait invariablement la disproportion entre la rémunération du travail et le coût de l'existence. Par une sorte d'effet reflexe, la mécanique des prix s'est encore compliquée de l'influence que les prix de vente ont exercée sur la consommation après avoir, eux-mêmes, été influencés par elle. L'enjeu des luttes a été d'obtenir une relation absolue entre le salaire et la productivité du travail, la grande loi de la dynamique sociale qui préside à la marche de la civilisation.

C'est en particulier le rencherissement de la viande qui a donné à ces luttes toute leur acuité. Sur le marché de Luxembourg les viandes ont suivi le mouvement ci-après :

	fin 1904.	fin 1905.
bœuf 1 ^{re} qualité	2,00 fr.	2,05 fr.
bœuf 2 ^e qualité	1,70 »	1,80 »
porc frais	1,80 »	2,40 »
porc fumé	2,50 »	3,00 »
veau	1,80 »	2,40 »
mouton	1,70 »	1,85 »

La consommation, en cherchant à se rabattre sur d'autres denrées, a imprimé à celles-ci un mouvement parallèle. Cette hausse exagérée conduira fatalement à renoncer, par la force des choses, à des satisfactions trop coûteuses, presque indispensables à l'existence, ou à une dépense plus forte pour la nourriture que devra supporter le salaire.

Les causes de ce mouvement de hausse ne sont qu'imparfaitement expliquées. Il est prouvé cependant que la fermeture des frontières au bétail étranger y est pour beaucoup. Sous le prétexte plus ou moins justifié qu'il faut à tout prix préserver le bétail indigène de la contamination étrangère, les agrariens demandent la fermeture des frontières ou l'imposition de précautions sanitaires telles qu'elles équivalent à la prohibition. Cette protection sanitaire, dont on fait si grand usage aujourd'hui, n'est bien souvent que de la protection douanière visant à soutenir l'élevage du bétail dans les pays protégés.

On pourrait se demander quel avantage économique il y a dans la hausse du prix des marchandises et de l'argent si la rémunération du travail ne se développe pas dans la même proportion. Des prix à la hausse ne peuvent se soutenir que si la capacité d'achat du consommateur se développe parallèlement : quels que soient nos besoins, on ne peut toujours les satisfaire que dans la limite de ses ressources.

La plupart des rapports qui ont été adressés à la Chambre de commerce appuient sur l'accroissement de la production et des échanges, ainsi que sur le renchérissement de la main-d'œuvre et les difficultés qu'en présente le recrutement.

L'exploitation des *minières*, vivement sollicitée par la consommation indigène et par l'étranger, renseigne une augmentation de 248,079 tonnes, c'est-à-dire d'environ 6 pCt. par rapport à l'année précédente. Les autres industries extractives, les *carrières* et les *ardoisières* ont été heureusement influencées par l'activité qui régnait dans le bâtiment.

Du côté de la *métallurgie* nous constatons un progrès très considérable dans la production de la fonte, qui a atteint le chiffre de 1,368,252 tonnes, soit une augmentation de 179,250 tonnes par rapport à l'année précédente. Un courant d'affaires large, presque débordant, a permis aux usines de réaliser des améliorations de prix très sérieuses. Le contingent des aciéries a été majoré pour tous les produits. Les fonderies et les ateliers de construction ont eu leurs carnets d'ordres remplis : un élan incontestable se manifestait dans les transactions et les prix se mettaient résolument à la hausse.

Si les diverses industries tributaires du bâtiment n'ont pas sensiblement progressé, elles renseignent, dans leur ensemble, un bon courant d'ordres et une tendance des prix à s'améliorer. La *briqueterie* a pu élever ses prix, assez faibles au début de la campagne, dans le courant de l'été à un niveau qui n'a plus été observé depuis 1900. Une marche analogue a été observée dans l'industrie des *ciments*. L'*industrie céramique* a continué son développement normal, avec une légère augmentation de la production pour la *faïencerie*.

Dans la *ganterie* un courant d'affaires très satisfaisant a été entretenu par une augmentation de la demande. La situation de la *tannerie* s'est légèrement améliorée avec des prix s'orientant vers la hausse. L'*industrie textile*, toujours éprouvée par les inconstances des prix des matières premières, a été moins délaissée que les années précédentes.

Comme corollaire de ces progrès dans toutes les industries extractives, constructives et manufacturières, nous constatons une augmentation très considérable de l'activité dans toutes les *industries voiturrières*. Les recettes de nos chemins de fer ont donné des plus-values considérables.

Les industries de consommation ont suivi ce mouvement général. La *meunerie* a trouvé

des débouchés plus larges. La production des *brasseries* a été en augmentation malgré la récolte abondante des vins de l'automne précédent. L'industrie des *tabacs et cigares* a ressenti les effets salutaires d'une demande croissante.

Quant au *commerce de détail*, il a largement profité en général de l'essor industriel, quoique certaines branches, parmi lesquelles nous citerons le commerce de l'alimentation, aient éprouvé quelques difficultés par suite du renchérissement trop brusque des denrées. Ces difficultés consistaient surtout à faire accepter les nouveaux prix par les consommateurs. Dans toutes les autres branches, le chiffre d'affaires a été supérieur à celui des années précédentes.

Travaux de la Chambre de commerce.

Parmi les questions que la Chambre de commerce a traitées en 1905, nous signalerons particulièrement celles qui suivent :

Lettre de voiture. — Proposition de remplacer la lettre de voiture internationale par une lettre de voiture simple pour les envois à destination des pays du Zollverein.

Aux termes de la Convention internationale de Berne sur les transports internationaux de marchandises, art. 8, al. 5, « le chemin de fer est tenu de certifier la réception de la marchandise et la date de la remise au transport sur un duplicata de la lettre de voiture qui devra lui être présenté par l'expéditeur en même temps que la lettre de voiture ».

En conformité de cette disposition, la lettre de voiture internationale est exigée pour tous les transports luxembourgeois à destination de l'Alsace-Lorraine et des autres pays du Zollverein, ainsi que de tous les États qui ont adhéré à ladite Convention. La lettre de voiture simple ne peut être employée que pour les envois ne sortant pas du Grand-Duché. En Alsace-Lorraine, qui participe au même réseau de chemin de fer que le Luxembourg, la lettre de voiture internationale n'est pas exigée pour les transports à destination des autres pays du Zollverein, à l'exception toutefois du Grand-Duché.

En général, le public n'attache aucune importance à ce duplicata qui, à ses yeux, constitue une pure formalité, souvent gênante par la perte de temps qu'elle lui cause. D'ailleurs, ce duplicata « n'a la valeur ni de la lettre de voiture accompagnant l'envoi, ni d'un connaissance (art. 8, al. 6) ». Quelle est alors sa raison d'être, pour l'Alsace-Lorraine p. ex., qui est placée sous la même direction de chemin de fer que le Grand-Duché, et pour l'Allemagne en général, avec laquelle nous sommes dans l'union douanière et possédons une série d'autres unions d'ordre économique ?

S'il est des cas spéciaux où l'expéditeur juge de son intérêt de posséder un duplicata, il pourra toujours demander au chemin de fer de certifier, sur un duplicata, la réception de la marchandise et la date de la remise au transport, comme c'est le cas aujourd'hui pour les transports à l'intérieur d'un même pays, où la lettre de voiture avec duplicata n'est pas exigée.

Le prix pour les deux catégories de lettres de voiture s'établit ainsi :

a) pour la lettre de voiture simple :

au détail.	0,01 Mk.
par cent.	0,75 »
par mille, avec entêtes	8,50 »
rédaction (sans duplicata)	0,10 »

b) pour la lettre de voiture internationale :

au détail.	0,02 Mk.
par cent.	1,50 »
par mille, avec entêtes	17,00 »
rédaction (avec duplicata)	0,20 »

La lettre de voiture internationale exige, on le voit, un surcroît de travail, et aussi de dépense, qui ne doit pas être négligé, et les expéditeurs luxembourgeois auraient un grand avantage à voir remplacer, pour toutes les expéditions à destination des pays du Zollverein, la lettre de voiture internationale par une lettre de voiture simple. La Chambre de commerce a donc appelé l'attention du Gouvernement sur cette réforme, qui créerait des facilités réelles dans l'expédition des envois.

Indicateurs des chemins de fer.

L'attention de la Chambre de commerce a été appelée sur les inexactitudes que contiennent certains de nos indicateurs de chemin de fer, qui donnent lieu, paraît-il, à des réclamations assez fréquentes. Comme ces indicateurs sont édités par des particuliers, les chemins de fer ne sauraient être rendus responsables des inexactitudes qui y ont été relevées. Une action directe de leur part, pour remédier à ces inconvénients, serait d'ailleurs impossible.

Au sentiment de la Chambre de commerce, il resterait cependant aux administrations des chemins de fer une action indirecte, qui pourrait s'exercer en ce sens :

les différentes administrations soumettraient les indicateurs parus à un examen minutieux et ne permettraient la vente, à l'intérieur des stations, que pour les indicateurs reconnus strictement conformes à l'horaire officiel.

Changement d'horaire sur la ligne de Trèves.

Consultée au sujet d'un changement d'horaire sur la ligne de Trèves, proposé par l'administration des chemins de fer, la Chambre a émis l'avis suivant :

Il serait dans l'intérêt de la région desservie par la ligne de Trèves de retarder d'environ 50 minutes le train du soir, qui part actuellement de Luxembourg à 8 h. 46 m. Ceci paraît d'autant plus à désirer que le train précédent, qui part d'ici à 7 h. 08 m., suffit largement pour les besoins de départ antérieurs.

Pour ce qui concerne la suppression de l'un des trains, qui partent dans la direction de Luxembourg entre 11 h. du matin et 3 h. du soir, celui qui part de Trèves à 1 h. 16 m. pour arriver à 2 h. 48 m., ne semble pas être indispensable, à la condition toutefois que les trains partant de Trèves à 10 h. 48 m. et à 2 h. 48 m., soient utilisés pour le transport d'envois postaux.

Ce train pourrait être remplacé ainsi :

Le train du matin, qui part actuellement de Trèves vers 8 h., arrive trop tard à Luxembourg pour tous les voyageurs de la ligne de Wasserbillig-Luxembourg qui ont à faire au tribunal, pour les élèves qui fréquentent les établissements d'enseignement de la capitale, et, en été, pour tous ceux qui ont intérêt à arriver à temps avec leurs marchandises aux marchés de Luxembourg. Une correspondance entre Wasserbillig et Luxembourg, dont l'arrivée à Luxembourg serait fixée un peu avant 8 h., serait à considérer comme un bienfait pour toute la vallée de la Syr. Il serait même à regretter si l'horaire actuellement en vigueur ne pouvait pas être modifié dans ce sens.

De l'avis de la Chambre de commerce, il suffirait d'intercaler un train mixte entre Wasserbillig et Luxembourg, arrivant un peu avant 8 h., qui tiendrait compte des besoins susindiqués comme train local. Les commerçants, les industriels et les agriculteurs de la région intéressée verraient avec plaisir la création de ce train.

Insuffisance des délais de déchargement.

Au commencement de décembre, un de nos grands établissements industriels a présenté à la Chambre la réclamation suivante :

« Il est venu à notre connaissance que l'administration des chemins de fer a réduit, à partir du 1^{er} octobre, à huit heures le délai usuel, qui était jusqu'ici de dix-huit heures pour le déchargement d'un wagon. L'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons le plus souvent de décharger nos wagons de houille dans un délai aussi restreint, nous vaut des droits de chômage qui pèsent sur le prix de notre houille d'une manière onéreuse. Nous venons par la présente vous prier de bien vouloir user de votre bonne influence afin de faire rappeler une mesure aussi contraire aux intérêts bien entendus du commerce ».

La Chambre reconnaît volontiers le bien-fondé de cette réclamation. Pour les établissements qui ne sont pas raccordés aux chemins de fer et sont même situés à une certaine distance de la station, le délai de 8 heures est manifestement insuffisant pour le déchargement d'un wagon de charbon, car il est encore douteux que l'effet utile des ouvriers et des attelages puisse s'exercer sans interruption pendant ce temps.

De l'avis de la Chambre, un délai minimum de 12 heures de travail devrait être accordé aux destinataires. Elle estime qu'il s'agit ici d'une mesure purement transitoire, dictée par la pénurie de matériel roulant qui se manifeste régulièrement, chaque année, au commencement de l'hiver, et qu'elle ne tardera pas à être rapportée.

Propositions relatives aux billets du dimanche et aux billets circulaires.

La Chambre de commerce a également appelé l'attention du Gouvernement sur les propositions suivantes, qui intéressent, en tout premier lieu, le tourisme, mais en une certaine mesure aussi le commerce et diverses industries tributaires du mouvement des étrangers :

a) L'administration des chemins de fer a introduit, depuis quelque temps, des billets d'aller et retour à prix réduit, valables pour le dimanche (Sonntagsrückfahrkarte), qui jouissent d'une grande faveur auprès du public. Ce sont, de leur nature, des billets d'excursion, délivrés pour certains points recherchés par les touristes. Leur nombre, restreint d'abord, a été successivement augmenté.

La faveur, très légitime d'ailleurs, dont jouissent ces billets, a amené la Chambre à se demander s'il n'était pas indiqué :

1° de délivrer des billets du dimanche des principales localités du bassin minier, comme Esch, Rumelange, Dudelange, Differdange, pour Mondorf et la Moselle ;

2° de délivrer des billets du dimanche de Metz, Thionville et Trèves pour Luxembourg.

La première de ces mesures permettrait à la population ouvrière du bassin minier d'utiliser ses loisirs du dimanche et de se procurer, à peu de frais, des distractions dont la haute portée morale ne saurait être méconnue ; la seconde ne manquerait pas d'attirer à Luxembourg de nombreux excursionnistes.

b) Il est délivré actuellement des billets circulaires (normale Rundreisekarte) pour les stations d'Useldange et d'Echternach, qui accordent aux voyageurs la faculté d'utiliser un

/

parcours à l'aller et d'effectuer le retour par un itinéraire différent, mais offrant le même nombre de kilomètres. Plusieurs autres stations seraient dans le cas de bénéficier de la même faveur, et la Chambre est persuadée que le public accueillerait avec une vive satisfaction des facilités nouvelles sous ce rapport. Voici les parcours proposés :

- Ia. Luxembourg par Consdorf-Echternach-Wasserbillig-Luxembourg ;
- Ib. Luxembourg par Consdorf-Echternach-Diekirch-Ettelbruck-Luxembourg ;
- II. Luxembourg-Thionville-Sierck-Wellen-Grevenmacher-Wasserbillig-Luxembourg ;
- III. Luxembourg-Thionville-Mondorf-les-Bains Luxembourg ;
- IV. Luxembourg-Pétange par Leudelage-Esch-Bettembourg-Luxembourg.

c) Les principales gares alsaciennes délivrent des billets pour voyages circulaires avec et sans circuit fermé (mit und ohne Verbindungsstrecken) pour les excursions dans les Vosges. Des billets sans circuit fermé (mit Verbindungsstrecken) n'existent pas pour le Grand-Duché : la condition pour la délivrance des billets circulaires est de présenter un circuit fermé.

Il est incontestablement dans l'intérêt des voyageurs de pouvoir interrompre leur voyage à tel autre point désigné pour gagner à pied ou en voiture tel autre point. La Chambre considère donc cette lacune comme regrettable. Ces billets, en offrant des facilités très appréciables au tourisme, contribueraient puissamment à développer le mouvement des étrangers.

Voici les itinéraires sans circuit fermé qui mériteraient d'être pris en considération :

- 1° Luxembourg-Mamer . . . vallée de la Mamer, 17 km. . . Mersch ou Lintgen-Luxembourg ;
- 2° Luxembourg-Mersch . . . vallée de l'Eisch, 24 km. . . Kleinbettingen-Luxembourg ;
- 3° Luxembourg-Remich . . . vallée de la Moselle, 21 km . . . Grevenmacher-Wasserbillig-Luxembourg ;
- 4° Luxembourg-Junglinster . . . 10 km . . . Lorentzweiler-Luxembourg ;
- 5° Luxembourg-Junglinster . . . 9 km . . . Roodt-Luxembourg ;
- 6° Luxembourg-Ettelbruck-Diekirch-Vianden . . . 14 km . . . Michelau-Luxembourg ;
- 7° Luxembourg-Oetrange . . . vallée de la Syr, 12 km . . . Alzingen-Luxembourg ;
- 8° Luxembourg-Oetrange . . . Kirschtenthal, 13 km . . . Aspelt-Luxembourg ;
- 9° Luxembourg-Hostett . . . 12 km . . . Münsbach-Luxembourg ;
- 10° Luxembourg-Clervaux . . . 20 km . . . Wiltz-Kautenbach-Luxembourg ;
- 11° Luxembourg-Kruchten-Larochette . . . Müllerthal, 11 km . . . Consdorf-Echternach-Wasserbillig-Luxembourg ;
- 12° Luxembourg-Kruchten-Larochette . . . Müllerthal, 11 km . . . Consdorf-Luxembourg.

Application d'un tarif de faveur au bois de mines.

Le « Verein von Holzinteressenten Süddeutschlands » avait sollicité l'appui de la Chambre de commerce pour une demande à la direction générale des chemins de fer impériaux, visant l'application du tarif de faveur 1^b aux bois de mines y indiqués pour la région industrielle lorraine-luxembourgeoise. Comme la région minière lorraine-luxembourgeoise fait une grande consommation de ces bois et que le commerce afférent a, par conséquent, un intérêt considérable à voir appliquer, sur nos lignes, le tarif de faveur, qui est accordé au bassin de la Sarre, la Chambre a signalé cette demande à l'attention du Gouvernement.

Régime des importations en franchise le long de la zone frontière.

Sur la proposition de la Direction des douanes, le Gouvernement avait demandé l'avis de la Chambre de commerce sur la question de savoir s'il faut laisser subsister la tolérance,

pour la zone frontière, d'importer en franchise de petites quantités de viande, de pain, de beurre, de farine, de lard etc., laquelle, aux termes du nouveau tarif douanier, est subordonnée à l'autorisation préalable du Conseil fédéral. Dans cet avis, qui a été élaboré par une commission, composée de MM. Heintz, Lefèvre et Reinhard, sont exposés les desiderata suivants :

A l'époque où l'autorisation d'importer en franchise du beurre et de la viande par quantités de 2 kg., de la farine et du pain par quantités de 3 kg., s'étendait sur une zone frontière de 15 km., il se formait, de l'autre côté des frontières, des établissements connus ici sous le nom de « baraques », qui faisaient un commerce important des articles tolérés, auxquels ils ajoutaient la plupart des denrées. Attirés par les prix relativement doux, les habitants de la zone frontière accouraient à ces baraques pour y faire leurs provisions. Les quantités importées, insignifiantes en apparence, multipliées par le nombre des acheteurs, se chiffraient par wagons. Pour les détaillants de la région les conséquences furent désastreuses, alors que les établissements de l'autre côté de la frontière prospéraient.

Vers 1884, les abus que comportait ce régime avaient pris un développement tout-à-fait anormal. La Chambre de commerce, envisageant cet état de choses surtout au point de vue du commerce, réclama des mesures de protection pour le commerce indigène. Les autorités ne tardèrent pas à reconnaître le danger que récelait la situation. Les importations furent limitées, dans la suite, aux routes douanières et subordonnées à la production des « Hausstands-Atteste », la zone frontière fut restreinte à 5 km., les quantités furent réduites etc.

On sait encore que le nouveau tarif douanier du 25 déc. 1902 crée une situation nouvelle au profit presque exclusif de l'agriculture. Ce serait donc établir un préjudice économique pour les agriculteurs de l'intérieur du pays, si les habitants de la zone frontière continuaient à jouir de l'avantage d'introduire leurs denrées à des prix réduits et d'écouler leurs produits aux prix élevés des marchés de l'intérieur du pays.

La Chambre de commerce croit donc ne pouvoir abandonner le point de vue sur lequel elle s'est placée antérieurement. Elle demande :

1° que l'importation en franchise soit limitée en principe à une zone frontière de 2 à 3 km. et que la production des « Hausstands-Atteste » reste obligatoire ;

2° que, pour les centres industriels situés le long de la frontière, comme les régions de Martelange-Rombach-Perlé, d'Oberpallen, de Steinfort, ainsi que pour le bassin minier, l'importation en franchise de beurre, de lard, de pain et de farine en quantités désignées (2 kg.) soit étendue à une zone de 6 à 7 km.

Minières.

La statistique de production pour l'année 1903 renseigne les résultats ci-après :

	Année 1904.	Année 1905.
Nombre des sièges d'exploitation	76	75
Production totale t.	6,347,781	6,595,860
Valeur de la production fr.	16,458,904	16,514,630
Prix moyen par tonne »	2,59	2,50
Nombre des ouvriers occupés {	sous terre 4,082	4,189
	à ciel ouvert 2,180	2,089
	ensemble 6,262	6,278
Population ouvrière (femmes et enfants)	14 196	13.864

Ces chiffres se répartissent ainsi sur nos trois bassins :

	Nombre des exploitations.	PRODUCTION.	VALEUR.	Ouvriers employés		Nombre total des ouvriers	Popula- tion ouvrière
				sous terre.	à ciel ouvert.		
Esch	16	T. 2,098,673 ⁵¹⁰	FR. 5,689,369	1,608	336	1,944	4,483
Dudelange-Rumelange.	29	» 2,575,210 ⁶⁰⁰	» 6,451,061	1,513	1,152	2,665	6,207
Differdange-Pétange .	30	» 1,921,975 ⁵⁵⁰	» 4,374,200	1,068	601	1,669	3,174
	75	T. 6,595,859 ⁶⁶⁰	FR. 16,514,630	4,189	2,089	6,278	13,864

L'exploitation des minières a été vivement sollicitée par la demande croissante des hauts-fourneaux du pays ainsi que par la demande étrangère. La production du minerai renseigne une augmentation d'environ 6 pCt. par rapport à l'année précédente, ainsi qu'il résulte des chiffres ci-haut.

Deux demandes en concession de terrains miniers sur le territoire de la commune de Differdange ont été présentées dans le courant de l'année : l'une par la société des Forges d'Eich Le Gallais Metz & C^e, à l'effet d'obtenir une concession de 20 hectares, sur le ban de Niedercorn, l'autre par la société des Mines de Luxembourg et des Forges de Sarrebrück, à l'effet d'obtenir une concession d'une contenance de 15 hectares sur le ban de Differdange.

La mise en exploitation des riches gisements ferrifères du plateau de Briey n'est pas sans intéresser le bassin minier luxembourgeois, mais il est encore difficile de se faire une idée exacte de l'influence que l'ouverture des nouvelles minières est appelée à exercer sur notre marché. En temps normal, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper. Il est à craindre cependant que, en temps de dépression économique, ces minerais, qui contiennent de 37 à 42 pCt. de fer, qui, par conséquent, sont plus riches que les minerais luxembourgeois, ne viennent faire à ceux-ci une sérieuse concurrence sur le marché belge. Une usine luxembourgeoise, celle de Differdange, a pris une participation assez importante dans le bassin de Briey et en a tiré, en 1905 déjà, une certaine quantité de minerai.

La pénurie de wagons s'est fait vivement sentir dans le bassin minier et a empêché les exploitants de retirer tout le profit que la bonne marche des affaires semblait justifier. A la date du 10 novembre, 18 exploitants du bassin de Rumelange ont adressé à la Direction impériale de Strasbourg une réclamation ainsi conçue :

« Wir unterzeichnete Grubenbesitzer des Erzbeckens Rümelingen gestatten uns ganz ergebenst, Ihre geneigte Aufmerksamkeit auf die durch den herrschenden Wagenmangel bedingte Sachlage hinzulenken.

» Als vor etwa Monatsfrist das verlangte Leermaterial zuerst ausblieb, konnten wir gegen den Ausfall schlechterdings nichts einzuwenden haben, weil die gesteigerten Ansprüche an die Eisenbahnverwaltung regelmässig jeden Herbst wiederkehren und auch nur momentan sind. Dieses Jahr jedoch dauert der Wagenmangel nicht nur schon seit einem vollen Monat an, sondern verschärft sich noch an gewissen Tagen in derart bedeutendem Masse, dass der Ausfall des vorherigen Tages unmöglich durch einen etwaigen Mehrversandt am nächsten Tage ausgeglichen werden kann.

» Diese anormale, ohne Beispiel dastehende Sachlage hat uns dann auch dahin geführt, dass wir und unser Personal, anstatt aus der hochlaufenden Konjunktur unsern Nutzanteil zu ziehen, weitaus schlechtere Resultate erzielen als in den schlimmsten Zeiten wirtschaftlicher Depression.

» Es ist uns unerklärlich, dass der durch den geschäftlichen Aufschwung bedingte Mehrbedarf an Leermaterial zu dem Resultate führen soll, dass noch weniger Wagen als in den Zeiten geschäftlichen Niederganges gestellt werden können. Wir müssen daher zu der Schlussfolgerung gelangen, und können uns der Ueberzeugung nicht verschliessen, dass die industriellen Reviere des Reichseisenbahngebietes gegenüber den andern Revieren der deutschen Eisenbahnverwaltungen stark benachteiligt werden.

» Wir können eine solche Sachlage nicht mehr mit unserer bekannten Langmut hinnehmen und müssen auch unter Hinweis darauf, dass die mangelhafte Arbeitsgelegenheit bei den Bergleuten in eine Kalamität auszuarten droht, ebenso höflich, wie dringend um baldige Abhülfe bitten. »

Le rapport entre la production des minières et la consommation des hauts-fourneaux luxembourgeois s'établit ainsi pour les sept dernières années :

	Production des minières.	Consommation des hauts-fourneaux.
1899 . . .	r. 5,995,412	r. 3,254,114
1900 . . .	» 6,171,229	» 3,198,299
1901 . . .	» 4,455,179	» 2,878,150
1902 . . .	» 5,130,069	» 3,386,913
1903 . . .	» 6,010,012	» 3,757,565
1904 . . .	» 6,347,904	» 3,873,900
1905 . . .	» 6,595,860	» 4,349,201

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production des minières depuis 1895.

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1895	r. 3,913,076	fr. 9,590,443	fr. 2,45
1896	» 4,758,741	» 11,832,528	» 2,49
1897	» 5,349,009	» 13,980,550	» 2,61
1898	» 5,348,951	» 13,934,186	» 2,60
1899	» 6,014,394	» 16,237,500	» 2,70
1900	» 6,171,229	» 17,283,289	» 2,80
1901	» 4,455,179	» 11,770,046	» 2,63
1902	» 5,130,069	» 14,527,891	» 2,84
1903	» 6,010,012	» 15,278,923	» 2,54
1904	» 6,347,781	» 16,458,904	» 2,59
1905	» 6,595,860	» 16,514,630	» 2,50

Le tableau statistique suivant donne la production des minières du Grand-Duché depuis 1868 ; le tableau graphique ci-contre donne la même production depuis 1880.

Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.
1868	722,039	1881	2,161,881	1894	3,958,280
1869	924,382	1882	2,539,295	1895	3,913,076
1870	911,695	1883	2,551,090	1896	4,758,741
1871	990,499	1884	2,447,634	1897	5,349,009
1872	1,174,334	1885	2,648,449	1898	5,348,951
1873	1,331,743	1886	2,361,372	1899	6,014,394
1874	1,442,668	1887	2,649,710	1900	6,171,229
1875	1,090,845	1888	3,261,925	1901	4,455,179
1876	1,196,729	1889	3,102,753	1902	5,130,069
1877	1,262,825	1890	3,359,413	1903	6,010,012
1878	1,407,617	1891	3,102,478	1904	6,347,781
1879	1,613,392	1892	3,370,352	1905	6,595,860
1880	2,173,463	1893	3,351,938		

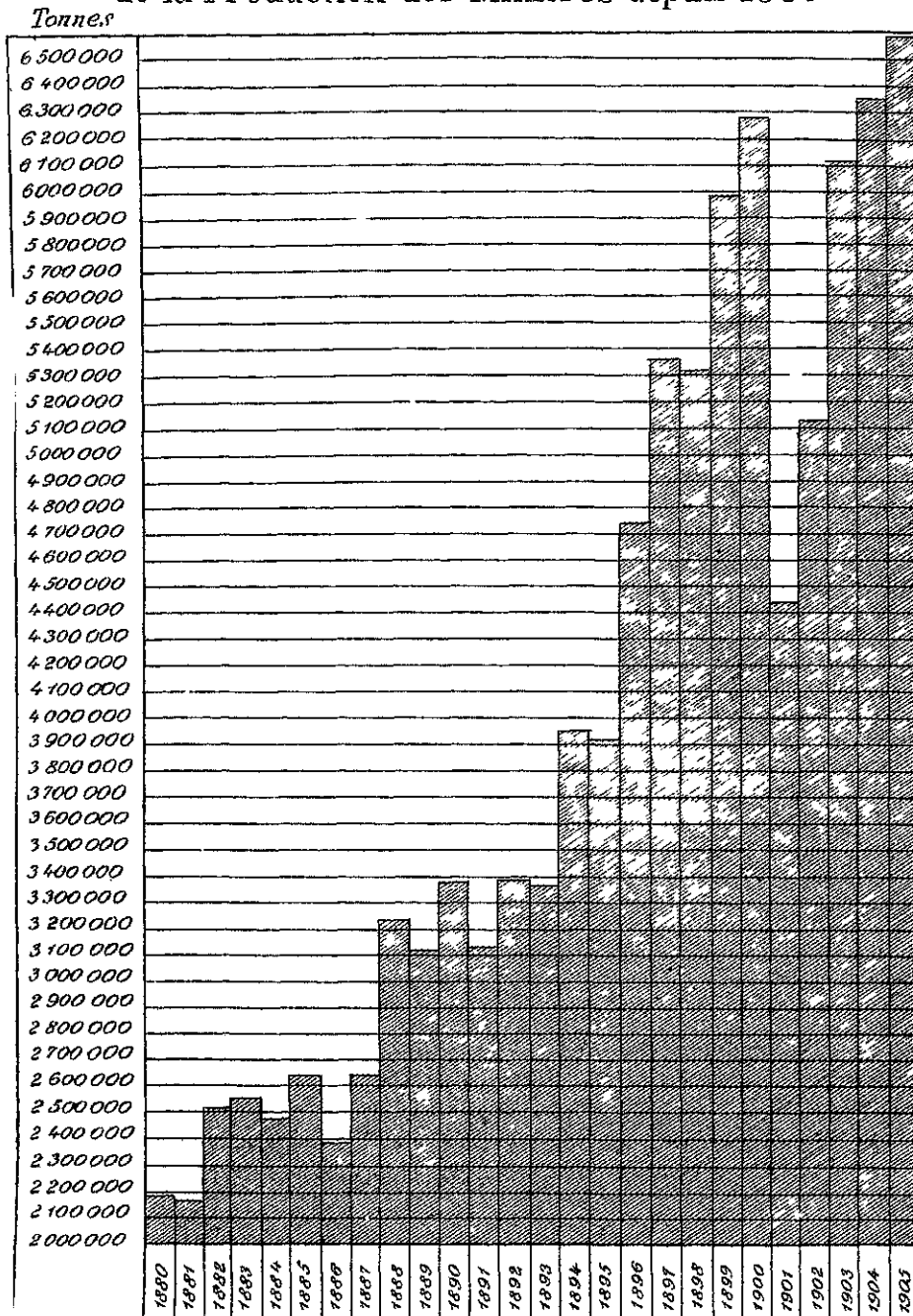
Les exportations de minettes et de scories Thomas à destination des pays qui ne font pas partie du Zollverein renseignent, pour les huit dernières années, les chiffres ci-après :

Année.	Minettes.	Scories Thomas moulues.
1898	2,002,176 tonnes.	10,408 tonnes.
1899	2,296,881 »	8,080 »
1900	2,210,033 »	20,343 »
1901	1,599,460 »	40,832 »
1902	1,592,848 »	15,688 »
1903	2,233,969 »	27,160 »
1904	2,389,251 »	25,441 »
1905	2,440,450 »	14,272 »

Les importations de minerais de manganèse pendant l'année 1904 se répartissent comme suit sur les pays d'origine : Belgique 1,014 t., Russie 32,113 t., Indes anglaises 18,587 t., Espagne 1,529 t., Angleterre 880 t., Brésil 1,058 t.

Celles de l'année 1905 se répartissent comme suit : Indes anglaises 4,550 t., Brésil 3,021 t., Turquie d'Asie 464 t., Russie 22,138 t., Espagne 6,511 t., Grèce 3,127 t., Chine 10 t., Angleterre 5,897 t., Belgique 1,825 t.

TABLEAU GRAPHIQUE
de la Production des Minières depuis 1880



Métallurgie.

Les résultats de l'année 1905, envisagés au seul point de vue de la production, sont venus confirmer d'une manière aussi complète que possible les pronostics formulés dans notre précédent rapport. La production renseigne :

	Hauts-fourneaux.	Aciéries.	Fonderies.
pour 1904.	1,189,002 t.	366,302 t.	13,437 t.
pour 1905.	1,368,252 t.	397,942 t.	13,628 t.
Différence en faveur de 1905 . . .	179,250 t.	31,640 t.	191 t.

Les débuts de l'année étaient contrariés par la grève des mineurs de la Ruhr qui apportait une perturbation très sensible sur le marché. Pour notre pays, cependant, cette perturbation n'eut ni l'ampleur ni l'intensité et, par conséquent, n'eut pas les effets désastreux qu'on semblait craindre. Les grands approvisionnements et les arrivages considérables de coques et de charbons d'autres centres houillers permettaient à nos usines de conserver à peu près à leur production son allure régulière, au prix de sacrifices il est vrai.

Après l'extinction du vaste mouvement gréviste, la confiance renaissait et la situation s'améliorait rapidement. Au cours des 2^e et 3^e trimestres la demande devenait particulièrement abondante : les ordres en fontes et en demi-produits affluaient et, malgré l'augmentation croissante de la production, il était parfois difficile de satisfaire aux nombreux ordres. Une dépression insignifiante et passagère se manifestait au mois de juin.

L'ampleur des spécifications, provoquée surtout par les besoins de l'intérieur et, en partie aussi, par le réveil des exportations, permettait aux usines de faire des augmentations de prix partielles, prudentes, qui se généralisaient et s'approfondissaient à mesure que la situation du marché s'améliorait. Il faut ajouter cependant que le bénéfice qui en résultait pour les usines, a été neutralisé en une certaine mesure par le renchérissement du combustible, les pertes résultant de la pénurie de matériel roulant, qui devenait particulièrement sensible en automne, et par les augmentations incessantes des salaires.

L'essor de la métallurgie tirait une certaine vigueur de l'amélioration simultanée du marché américain. Comme l'Amérique trouvait un placement facile de sa vaste production sur les marchés de l'intérieur, sa concurrence devenait moins sensible : aussi les usines du Zollverein trouvaient le moyen d'améliorer leurs prix au lieu de devoir accepter les conditions des acheteurs pour s'assurer du travail. Quant aux importations proprement dites vers les Etats-Unis, elles méritent à peine d'être prises en sérieuse considération.

Pendant le quatrième trimestre la situation continuait à se développer favorablement. Quelques circonstances d'ordre secondaire, comme p. ex. la prolongation du Walzdraht-Verband, y contribuaient en une certaine mesure. De nouvelles améliorations de prix se sont encore produites dans le courant de ce trimestre.

Le Stahlwerksverband (trust de l'acier) consolidait et développait sa vaste et puissante organisation. Le contingent des usines syndiquées a été notablement augmenté par suite de l'amélioration de la situation sur les marchés de l'intérieur, ainsi que de celle du marché mondial. Le courant d'affaires n'a pas été moins actif dans les produits laminés, dont les prix restent en dehors de l'action du trust. L'activité a été particulièrement intense en demi-produits, normale en matériel de chemin de fer.

Le contingent des usines syndiquées en produits A et B a été majoré de 5 pCt., pour

chacun de ces produits, au printemps et en été et, plus tard, le contingent des produits B a été majoré de nouveau de 5 pCt. à partir du 15 novembre 1905.

Les différents contingents de nos usines indigènes ressortent ainsi :

PRODUITS A.

	Contingent initial.	Majorations en 1905.	Contingent actuel.
Differdange	148,932 tonnes	26,664 tonnes	175,596 tonnes
Dudelange	191,288 »	23,506 »	214,794 »
Stahlwerksverband ensemble .	4,614,225 »	917,880 »	5,532,105 »

PRODUITS B.

Differdange	70,000 tonnes	10,983 tonnes	80,983 tonnes
Dudelange	20,000 »	3,042 »	23,042 »
Stahlwerksverband ensemble .	3,491,725 »	760,494 »	4,252,219 »

PRODUITS A ET B RÉUNIS.

Differdange	248,932 tonnes	37,647 tonnes	286,579 tonnes
Dudelange	211,288 »	26,548 »	237,836 »
Stahlwerksverband ensemble .	8,105,950 »	1,678,374 »	9,784,324 »

Si les résultats financiers du Stahlwerksverband n'ont pas répondu à cette situation franchement favorable, la cause en doit être cherchée dans les marchés à long terme qu'il avait conclus à l'époque de sa création. Cela est vrai surtout pour le matériel de chemin de fer. Les faits économiques, d'ailleurs, ont donné complètement raison à la prudence avec laquelle le trust a procédé dans la fixation de ses prix, si les espoirs, exagérés peut-être, qu'on avait fondés sur les résultats financiers du trust, ne se sont réalisés qu'en partie.

Les produits qui ne sont pas soumis au prix conventionnel trouvaient en général un placement facile, mais, en dépit de l'ampleur des transactions, de sérieuses augmentations de prix n'ont pu s'établir. La même cause qui a paralysé l'essor des prix pour les produits A, a pesé également sur ces produits.

Dans notre précédent rapport nous avons signalé la tendance de l'industrie vers la concentration par la création de groupements industriels, de communautés d'intérêts et de fusions. Cette tendance a trouvé son expression dans quatre faits économiques très importants qui se sont achevés ou élaborés sur notre marché : La Deutsch-Luxemburgische Bergwerks- und Hütten-Actiengesellschaft a acquis, par voie de fusion, la Friedrich-Wilhelmshütte ; la société des hauts-fourneaux de Rodange a opéré sa fusion avec la société belge d'Ougrée-Marihay ; plus tard, la société des hauts-fourneaux de Rumelange s'est fusionnée avec l'aciérie Kræmer de St.-Ingbert ; enfin, tout récemment, les Aciéries et Ateliers de Luxembourg se sont fusionnés avec les aciéries de Charleroi, à Marcinelle.

L'année 1906 semble vouloir continuer cette ère de prospérité. Une certaine incertitude dominait la situation, au début de l'année 1906, par suite de l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier, qui apporte des modifications profondes dans les tarifs appliqués aux produits de la métallurgie, mais cette incertitude a disparu devant la surabondance des ordres qui sont parvenus, depuis, à nos grandes usines et à nos ateliers de construction.

Statistique de production.

a) HAUTS-FOURNEAUX.

	Année 1904.	Année 1905.
Le nombre des fours existants a été de	31	32
» » à feu »	28	30—32
ayant marché	1371 semaines.	1332 semaines.
La production se répartit ainsi :		
	Année 1904.	Année 1905.
1 ^o fonte d'affinage. T.	90,635	T. 100,765 ⁷³⁰
2 ^o » Thomas »	967,134 ⁷¹⁰	» 1,098,154 ⁵⁶⁰
3 ^o » de moulage »	140,212 ²⁵⁰	» 169,331 ⁵⁰⁰
Production totale. T.	1,189,001 ⁵⁶⁰	T. 1,368,251 ⁸¹⁰
Représentant :		
1 ^o pour la fonte d'affinage fr.	4,944,246 30	fr. 5,573,913 20
2 ^o pour la fonte Thomas »	53,579,112 00	» 66,745,299 00
3 ^o » de moulage »	7,827,369 80	» 10,019,388 00
soit une valeur totale de fr.	66,350,738 30	fr. 82,338,600 20
Prix de la tonne fr.	55 39	fr. 60 17
Minerais consommés T.	3,873,900	T. 4,349,201
Nombre des ouvriers occupés.	3,359	3,728
Population ouvrière (femmes et enfants)	8,453	8,163

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production de la fonte dans les dix dernières années :

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1895 T.	694,813	fr. 32,171,540	fr. 46,30
1896 »	808,898	» 41,455,505	» 51,74
1897 »	872,457	» 49,317,477	» 56,53
1898 »	945,866	» 52,463,475	» 55,46
1899 »	982,929	» 55,740,319	» 56,70
1900 »	970,885	» 74,234,178	» 76,46
1901 »	916,404	» 66,277,230	» 72,32
1902 »	1,080,305	» 59,797,131	» 55,33
1903 »	1,217,830	» 67,847,046	» 55,71
1904 »	1,198,002	» 66,350,738	» 55,39
1905 »	1,368,252	» 82,338,600	» 60,17

Comparaison entre la production de l'Allemagne et celle du Grand-Duché pour l'année 1904.

	Nombre des ouvriers.	Production.	Valeur totale de la production.	Prix de la tonne.
Allemagne	60,277	T. 10,478,907	fr. 905,427,500	fr. 86,45
Luxembourg	3,359	» 1,198,002	» 66,350,738	» 55,39

b) FONDERIES.

	Année 1904.	Année 1905.
Nombre des fonderies en activité.	9	8
La production se répartit ainsi :		
1 ^o poterie T.	638 ⁰⁰⁰	T. 659 ⁹⁶⁵
2 ^o tuyaux. »	7,263 ⁴⁰⁰	» 42 ⁵⁰⁰
3 ^o machines et divers. »	5,489 ²²⁶	» 12,925 ⁶⁶⁶
totale. T.	13,436 ²²⁶	T. 13,628 ¹³¹

représentant :

1° pour la poterie.	fr.	193,700,00	fr.	203,630,00
2° » les tuyaux.	»	674,091,25	»	8,500,00
3° » les machines et divers.	»	770,726,10	»	1,863,259,00
soit une valeur totale de	fr.	1,638,517,35	fr.	2,077,409,00
Prix moyen de la tonne	fr.	121,93	fr.	152,44
Matières premières consommées	t.	14,974	t.	14,436
Nombre des ouvriers occupés.		283		304
Population ouvrière (femmes et enfants)		980		900

Le tableau ci-après donne le mouvement et la valeur de la production des fonderies depuis 1895 :

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1895	T. 8,747	fr. 1,317,973	fr. 150,67
1896	» 9,307	» 1,370,596	» 147,26
1897	» 9,875	» 1,370,888	» 139,00
1898	» 9,358	» 1,459,815	» 155,99
1899	» 11,134	» 1,816,839	» 162,89
1900	» 11,294	» 1,856,963	» 164,43
1901	» 9,981	» 1,877,816	» 188,42
1902	» 9,658	» 1,762,500	» 171,06
1903	» 11,119	» 1,424,341	» 128,10
1904	» 13,437	» 1,638,517	» 121,93
1905	» 13,628	» 2,077,409	» 152,44

Comparaison entre la production de l'Allemagne et celle du Grand-Duché pour l'année 1904.

	Nombre des fonderies.	Ouvriers occupés.	Consommation de matières premières	Production totale.	Valeur de la production.	Prix moyen de la tonne.
Allemagne	1,612	104,321	T. 2,348,699	T. 2,026,486	fr. 430,480,000	fr. 212,42
Luxembourg.	9	283	» 14,974	» 13,437	» 2,077,409	» 152,44

c) ACIÉRIES.

		Année 1904.	Année 1905.
Nombre des aciéries		4	4
La production se répartit ainsi :			
1° lingots		T. 17,070	T. 40,489 ⁶⁵⁰
2° demi-produits (blooms, billettes, platines, etc)		» 149,505 ³⁷⁰	» 142,841 ²¹⁰
3° produits finis :			
	Année 1904	Année 1905	
a) rails et éclisses	T. 31,108 ⁹²⁰	T. 23,999 ⁶⁶⁰	
b) traverses	» 17,069 ⁴⁶⁰	» 18,540 ⁸⁴⁰	
c) fers marchands et divers	» 127,159 ²⁶⁶	» 135,919 ²⁹⁰	
d) fil laminé	» 24,390 ²¹⁰	» 34,459 ⁴⁷⁰	
		» 199,726 ⁹⁶⁶	» 214,611 ⁴⁶⁰
Production totale		T. 366,302 ³³⁶	T. 397,942 ³²⁰

représentant :

1° pour les lingots	fr. 1,301,587,50	fr. 3,303,080,62
2° pour les demi-produits	» 13,535,461,25	» 13,335,961,25
3° pour les produits finis		

	Année 1904.	Année 1905.		
a) rails et éclisses fr.	3,942,242,50	fr. 2,647,517,50		
b) traverses . . »	2,174,500,00	» 2,068,516,25		
c) fers marchands et divers . . »	16,210,490,00	» 15,546,670,00		
d) fil laminé . . »	2,980,892,50	» 3,824,035,00	fr. 25,308,125,00	fr. 24,086,738,75
soit une valeur totale de			fr. 40,145,173,75	fr. 40,725,780,62

Consommation de fontes	T. 517,914	T. 534,530
Nombre des ouvriers occupés	» 2,872	» 2,902
Population ouvrière (femmes et enfants)	» 4,325	» 4,250

Comparaison entre la production de l'Allemagne et celle du Grand-Duché pour l'année 1904.

	Nombre des aciéries.	Nombre des ouvriers.		Production.	Valeur.
Allemagne.	206	138,094	a) lingots.	T. 558,697	fr. 53,396,250
			b) demi-produits destinés à la vente	» 1,649,174	» 165,635,000
			c) produits finis.	» 5,948,084	» 962,632,500
			ensemble	T. 8,155,955	fr. 1,181,663,750
Luxembourg	4	2,872	a) lingots.	T. 17,070	fr. 1,301,588
			b) demi-produits destinés à la vente	» 149,505	» 13,535,461
			c) produits finis.	» 199,727	» 25,308,125
			ensemble	T. 366,302	fr. 40,145,174

Rappel de la production des Hauts-Fourneaux depuis 1868.

ANNÉE.	Nombre des Hauts- Fourneaux.	FONTE D'AFFINAGE.	FONTE DE MOULAGE.	FONTE THOMAS.	DIVERS.	PRODUCTION TOTALE.
		Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1868	15	93,408	. . .	. . .	. . .	93,408
1869	14	122,554	. . .	. . .	. . .	122,554
1870	14	128,300	. . .	. . .	. . .	128,300
1871	14	142,897	. . .	. . .	. . .	142,897
1872	16	184,573	. . .	. . .	. . .	184,573
1873	18	256,449	. . .	. . .	. . .	256,449
1874	19	246,600	. . .	. . .	. . .	246,600
1875	21	270,377	. . .	. . .	. . .	270,377
1876	21	230,500	. . .	. . .	. . .	230,500

ANNÉE.	Nombre des Hauts- Fourneaux.	Fonte d'affinage	Fonte de moulage.	Fontef Thomas.	Divers.	Production totale.
		Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1877	20	215, 88	. . .	. . .	. . .	215,388
1878	19	248,377	. . .	. . .	. . .	248,377
1879	17	261,236	. . .	. . .	. . .	261,236
1880	18	243,740	16,926	. . .	. . .	260,666
1881	18	233,263	29,133	29,219	. . .	293,615
1882	18	260,492	38,936	77,159	. . .	376,587
1883	18	206,726	49,106	78,855	. . .	334,688
1884	18	198,190	76,662	91,145	. . .	365,997
1885	21	201,702	109,680	108,227	. . .	419,610
1886	21	148,089	73,956	176,599	. . .	400,644
1887	21	196,184	75,622	220,232	. . .	492,038
1888	20	199,151	75,129	249,496	. . .	523,776
1889	21	198,033	84,582	279,118	. . .	561,733
1890	21	191,056	67,790	300,066	. . .	558,912
1891	21	124,233	99,683	321,078	. . .	544,994
1892	22	118,222	123,307	344,986	. . .	586,515
1893	23	122,679	87,367	348,242	. . .	558,289
1894	23	129,533	112,018	438,265	. . .	679,816
1895	23	94,282	141,618	458,912	. . .	694,813
1896	25	140,275	116,699	551,904	. . .	898,000
1897	27	118,950	165,454	585,969	. . .	872,457
1898	28	143,753	150,711	651,403	. . .	945,866
1899	28	152,601	137,362	692,966	. . .	982,929
1900	28	118,217	101,853	750,815	737	970,885
1901	23	111,593	132,438	672,075	297	916,404
1902	27	110,505	152,947	816,763	90	1,080,306
1903	27	104,720	150,122	962,988	»	1,217,830
1904	28	90,655	140,212	967,135	»	1,198,002
1905	30—32	100,766	169,331	1,098,155	»	1,368,252

Rappel de la production des Fonderies depuis 1868.

Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.
1868	1,200	1881	1,579	1894	8,328
1869	1,011	1882	1,726	1895	8,747
1870	1,141	1883	1,827	1896	9,307
1871	1,536	1884	1,670	1897	9,874
1872	1,613	1885	1,440	1898	9,358
1873	1,413	1886	2,585	1899	11,154
1874	1,310	1887	3,644	1900	11,293
1875	1,341	1888	4,613	1901	9,981
1876	1,370	1889	4,642	1902	9,658
1877	1,269	1890	5,909	1903	11,119
1878	1,394	1891	7,062	1904	13,437
1879	1,205	1892	6,281	1905	13,628
1880	1,701	1893	7,764		

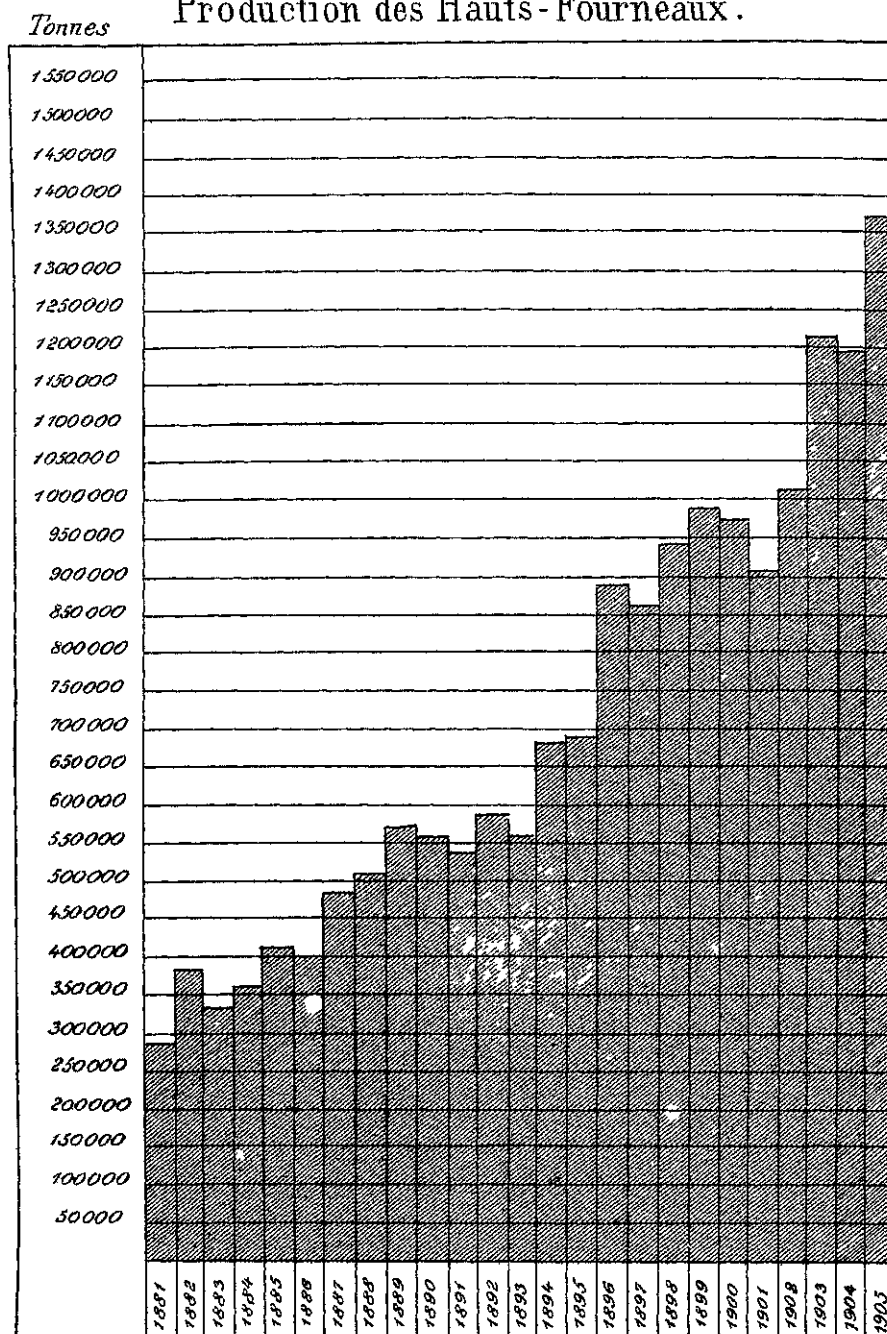
Rappel de la production des Aciéries depuis 1886.

Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.
1886	20,554	1893	129,123	1900	184,714
1887	57,346	1894	131,220	1901	257,055
1888	69,739	1895	134,539	1902	314,930
1889	97,900	1896	136,955	1903	371,979
1890	97,462	1897	143,692	1904	366,302
1891	110,920	1898	170,153	1905	397,942
1892	103,310	1899	166,206		

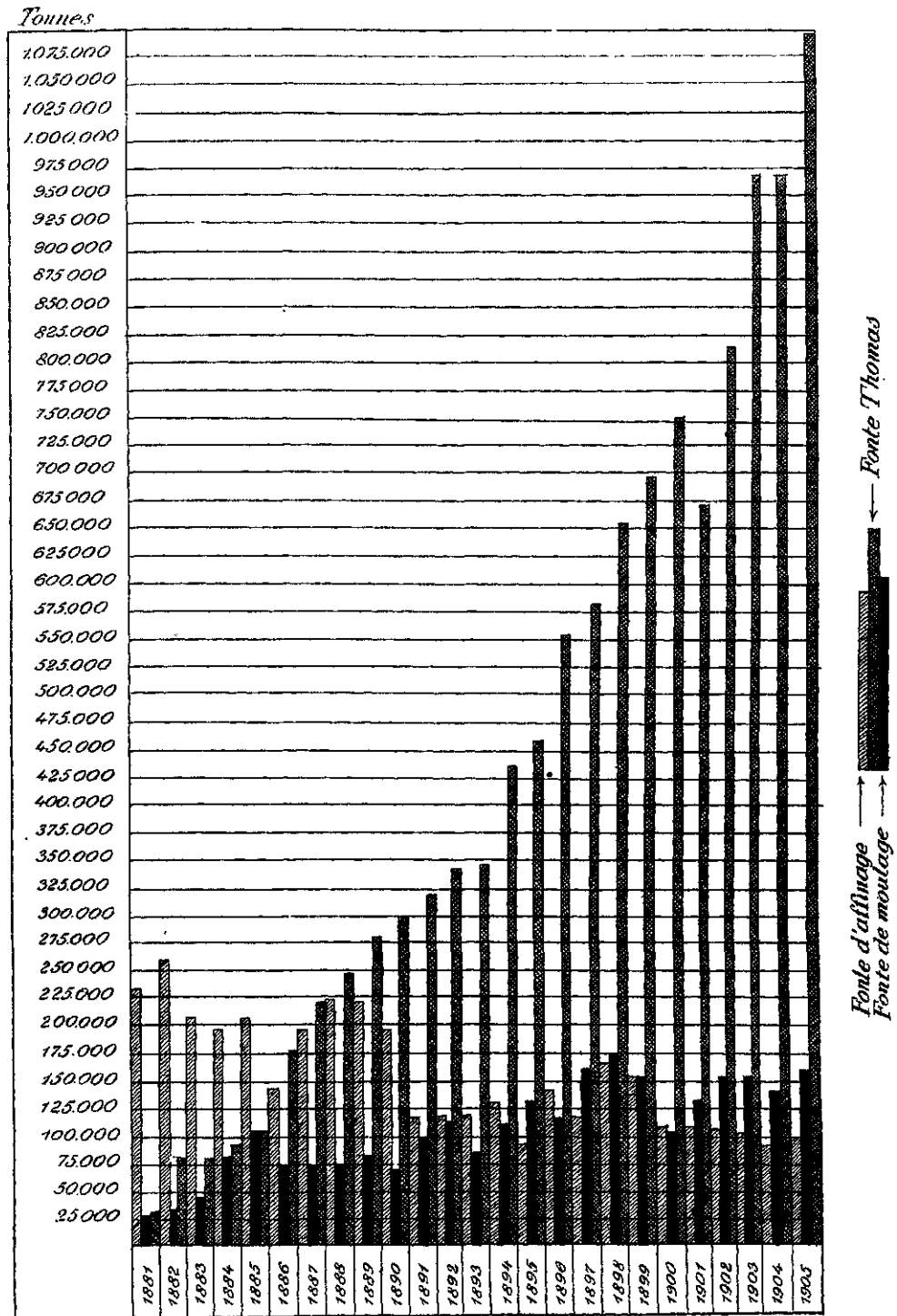
Mouvement de la population ouvrière des industries minière et métallurgique réunies depuis 1895 :

1895	7,757	ouvriers.
1896	9,238	»
1897	10,224	»
1898	10,603	»
1899	11,095	»
1900	10,709	»
1901	9,684	»
1902	10,166	»
1903	12,660	»
1904	12,776	»
1905	13,212	»

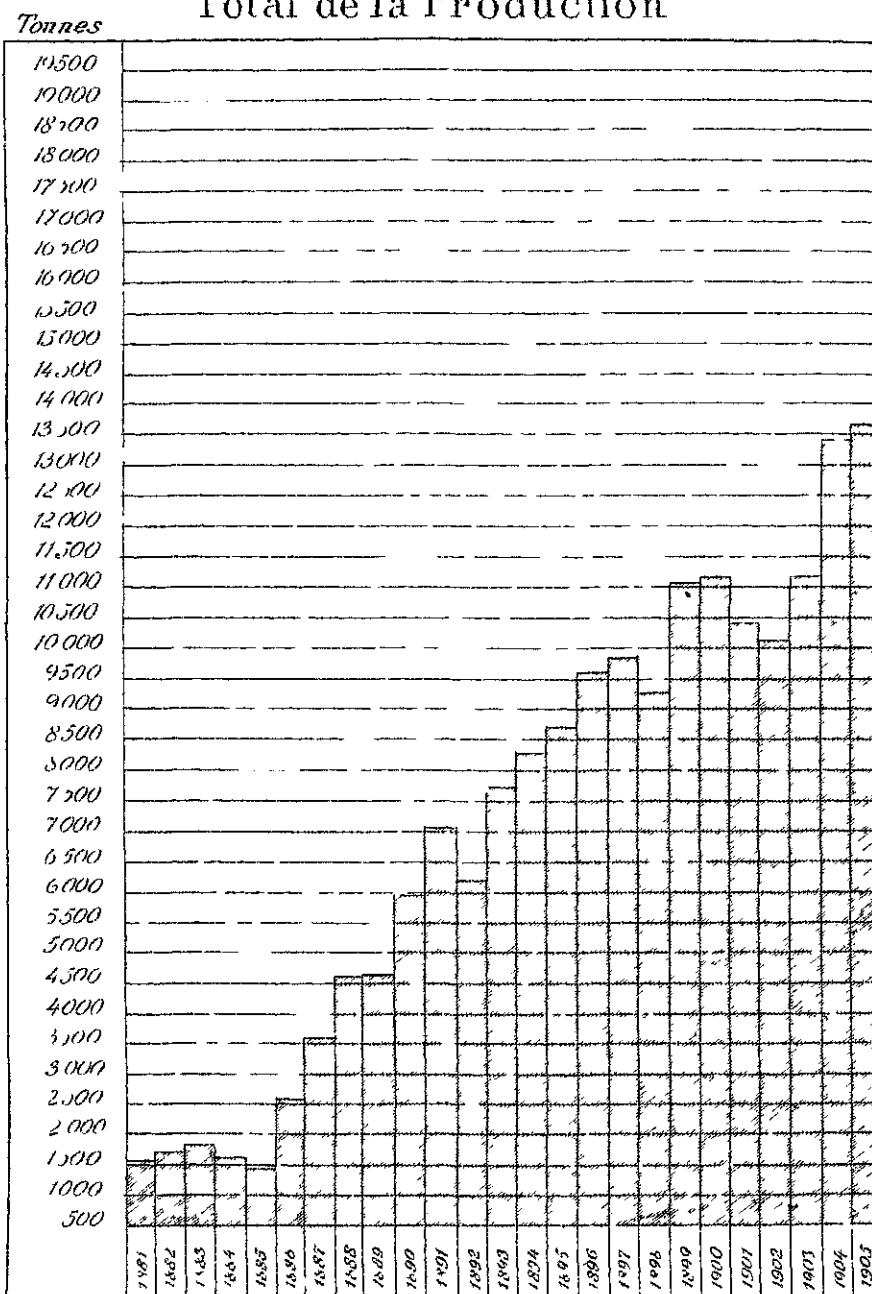
I. FONTE. Production des Hauts-Fourneaux.



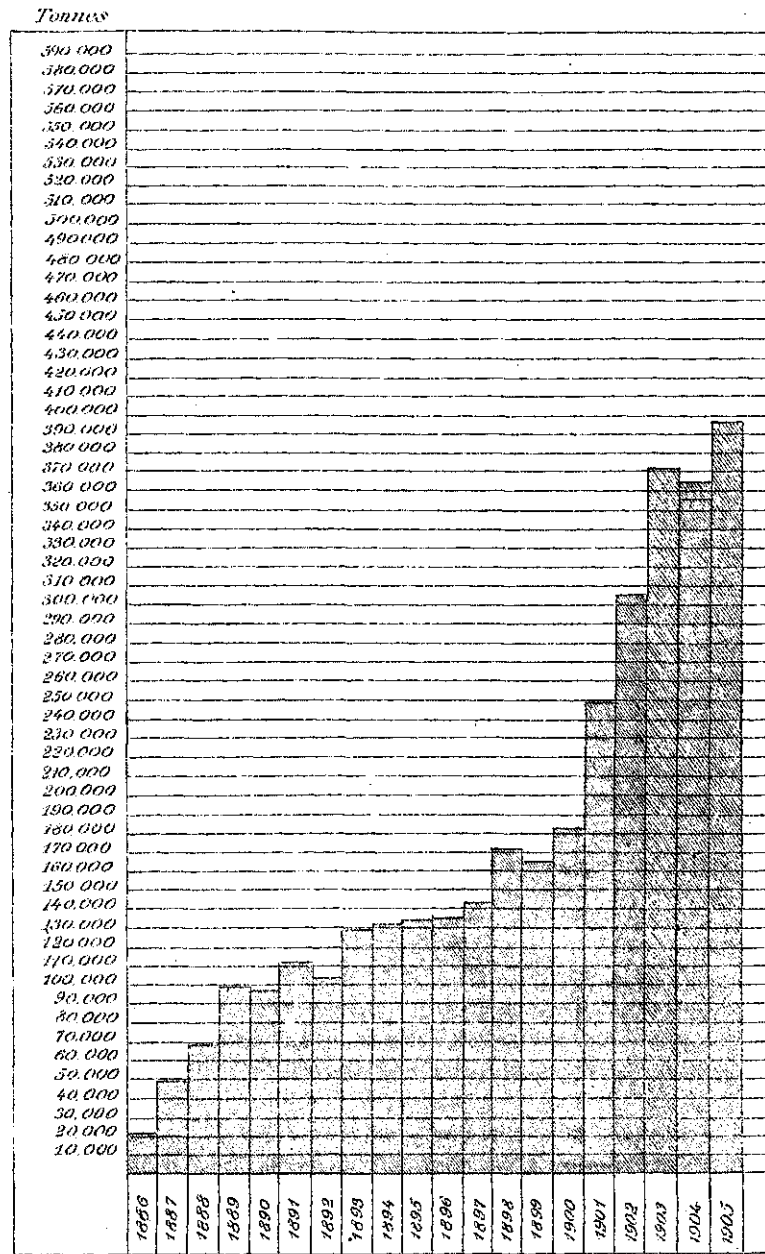
II. Répartition de la Production des Hauts-Fourneaux.



III. FONDERIES. Total de la Production



IV. PRODUCTION DE L'ACIER THOMAS.



Ateliers de construction.

Dans notre rapport de l'année 1904, nous avons dit qu'une amélioration se faisait sentir dans l'activité des ateliers de construction. Nous avons fait entrevoir alors qu'une perspective favorable s'annonçait pour l'année 1905 et qu'une reprise générale des affaires serait à attendre.

En effet, notre attente s'est réalisée, car en 1905 un entrain incontestable se manifestait sur toute la ligne et les ateliers de construction étaient occupés d'une manière assez satisfaisante. Si, les années précédentes, les constructeurs avaient de plus en plus taillé les prix de vente pour pouvoir se tenir à flot, nous avons eu le plaisir de constater qu'une tendance lente, mais sûre, porte à une hausse continue sur les prix de vente de leurs produits.

Il est vrai, d'un autre côté, que les prix des matières premières, ainsi que les salaires des ouvriers, ont eu, eux aussi, leur part à cette hausse, mais l'élan que prenait la marche des affaires compensait largement le surcroît des prix de revient. Tous les bras trouvaient de l'occupation et les patrons et les ouvriers ont raison d'être satisfaits de l'année 1905.

Nous constatons encore avec satisfaction que, relativement aux rapports entre patrons et ouvriers des ateliers de construction, des désaccords n'existent pas et ne sont pas à appréhender. A cette situation contribuent certainement, pour une large part, nos nouvelles lois sociales en vigueur et celles en préparation. L'ouvrier sait apprécier à leur juste valeur les sacrifices faits à cet effet par les patrons.

La nouvelle loi concernant la création d'habitations ouvrières à bon marché contribuera, nous n'en doutons pas, au bien-être des ouvriers et de leurs familles. Cette loi est appelée à résoudre une des questions sociales des plus importantes. Un avenir prochain nous réserve une autre loi non moins salubre, c'est-à-dire la loi qui mettra l'ouvrier à l'abri des misères de l'invalidité et de la vieillesse, comme il a déjà été mis à l'abri des misères des maladies et des accidents.

Quant à la loi sur les habitations ouvrières, nous y trouvons un avantage, accessoire en quelque sorte, mais qui mérite d'être relevé ici: les nouvelles habitations, construites à mesure des besoins, c'est-à-dire sur une large échelle, seront une source d'activité et de prospérité pour le métier et la petite industrie tributaire du bâtiment.

Industrie du bâtiment.

La situation prospère des industries en général s'est traduite par un redoublement d'activité dans le bâtiment: l'État, les communes, les grands établissements industriels, les négociants et les particuliers ont fait construire sur une vaste échelle dans le courant de l'année 1905.

A Luxembourg, différentes constructions publiques d'une réelle importance s'achèvent rapidement. En dehors d'un nombre assez considérable de maisons familiales construites aux alentours de la ville, sur le Limpertsberg, à Hollerich, à Bonnevoie et au Rollingergrund, nous tenons à signaler encore la transformation et la reconstruction d'une série de maisons de commerce à l'intérieur de la ville. A travers le bassin minier, l'activité n'a guère été moindre. Le nombre des habitations ouvrières s'est considérablement accru à Esch, à Differdange, à Dudelange etc. A signaler encore, à travers cette région, la construction d'importants bâtiments publics et de maisons de commerce.

Il faut constater qu'au point de vue technique et architectural les dernières années accusent un progrès sérieux. Non moins réels sont les progrès que l'industrie du bâtiment a réalisés au point de vue de l'hygiène, et qui sont particulièrement apparents dans le bassin minier.

L'année 1906 s'ouvre sous les auspices les plus rassurants. Tout fait présager une continuation de l'ère de prospérité, à laquelle nous assistons.

Le rapport entre les loyers et la valeur des immeubles est resté inchangé. Dans le bassin minier, ce rapport ressort à 6—8 pCt. en moyenne, pour s'élever jusqu'à 10 pCt. Dans la ville de Luxembourg, il varie de 4—5 pCt., pour s'élever jusqu'à 6 pCt. Pour les maisons confortables, il ne dépasse guère 4 pCt. Comme les appartements sont toujours assez recherchés, il n'existe pas encore de surproduction en maisons de rapport.

Les salaires des ouvriers du bâtiment suivent une progression ascendante. A la fin de la campagne de 1905 ils ont atteint :

pour les maçons	de 5,00 à 6,00 fr.
» terrassiers	» 4,00 à 4,50 »
» menuisiers-charpentiers.	» 4,50 à 5,00 »
» serruriers	» 4,50 à 5,50 »
» tailleurs de pierres	» 6,00 à 7,00 »

Si les industries et métiers tributaires du bâtiment sont vivement sollicités par celui-ci, nous constatons pourtant, de ce côté, des progrès inégaux, moindres. Il y a incontestablement des progrès : à mesure que l'éducation technique de l'ouvrier se développe, le produit se perfectionne, mais ces progrès ne sont pas assez généraux, lents parfois, et, pour certaines branches, dépassés par l'étranger.

La menuiserie, notamment, ne parvient pas à réaliser les progrès que le bâtiment ne réclame pas seulement, mais que les circonstances semblent même imposer, à cause de la concurrence acharnée des menuiseries mécaniques de l'étranger. Dans la serrurerie, la situation est analogue.

Ardoisières.

Les ardoisières exploitées dans le Grand-Duché sont situées sur le territoire des sections de Perlé, Haut-Martelange, Rombach et Holtz. La statistique de production, établie par l'Administration des mines, a donné les chiffres suivants :

Année.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités.	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
1905	238	368	ardoises ¹⁾ .	27,844	FR. 30—36	847	23,997
»			évier ²⁾ . .	481	6—16	351	130
»			dalles ³⁾ . .	1,043	5	93	950

1) par mille ; 2) par pièce ; 3) par mètres courants.

La production des ardoisières luxembourgeoises renseigne une augmentation assez sérieuse par rapport à l'année précédente. Les ventes ont pris une ampleur incontestable, les prix ayant été mis au niveau de ceux pratiqués par les firmes concurrentes; néanmoins, l'année a laissé des stocks d'une certaine importance. On ne saurait nier qu'il existe une légère surproduction dans l'industrie ardoisière.

Par suite des travaux d'installation qui sont devenus nécessaires dans le courant de l'année, les prix de revient ont subi une petite hausse, qui n'a pas été compensée par une hausse parallèle des prix de vente. Ceux-ci n'ont pas dépassé les prix pratiqués en 1904, qu'ils n'ont même pas toujours atteint.

Les débouchés sont restés les mêmes et ne sont guère susceptibles de s'étendre. La cause en est principalement dans la circonstance que les types d'ardoises, auxquels se prête le schiste indigène, n'ont que des débouchés restreints et ne sauraient être utilisés pour l'exportation, de sorte que la production ardoisière doit se placer surtout à l'intérieur du Zollverein.

En général, la main-d'œuvre offrait plus de marge en 1905 que les années précédentes et un travail plus régulier a été fourni. Le système d'exploitation ne s'est guère modifié. Le travail fourni par les haveuses qui sont employées dans les galeries, n'a donné qu'une satisfaction relative. Si la somme de travail fourni par elles est assez considérable, l'exploitation, d'autre part, est devenue plus onéreuse. Le système d'exploitation à ciel ouvert n'a pas subi de modifications.

On a pu constater que les ouvriers travaillaient généralement à pleines journées. Les salaires sont restés inchangés. Le recrutement des ouvriers offre toujours certaines difficultés; il est probable cependant que l'ouverture de la nouvelle ligne Martelange-Bastogne amènera un plus grand nombre d'ouvriers, d'hommes de peine notamment, dont l'absence se fait le plus vivement sentir.

L'augmentation des droits d'entrée, qui ont été portés de 50 Mk. à 60 Mk. la tonne, ne fera sentir son influence qu'en 1906. L'industrie ardoisière souffre surtout des tarifs élevés du chemin de fer cantonal de Martelange à Nœrdange, qui est de 43,50 fr. par tonne, alors que la nouvelle ligne Martelange-Bastogne ne demande que 26,70 fr. pour une distance sensiblement la même. Il serait donc à désirer que ce tarif exorbitant fût réduit dans de fortes proportions.

Nos exportations continuent d'être insignifiantes: elles ont même une tendance à la baisse très prononcée. La statistique douanière renseigne pour les quatre dernières années:

	ardoises et dalles brutes	dalles polies	total
1902.	88 tonnes.	5	93 tonnes.
1903.	44 »	6	30 »
1904.	13 »	21	34 »
1905.	27 »	8	35 »

Le tableau suivant renseigne la production des ardoisières luxembourgeoises depuis 1896 par spécialités.

	ardoises	dalles	éviers
1896	15,551 mille	1,120 m. carrés	1,446 pièces
1897	17,887 »	985 »	1,673 »
1898	18,615 »	836 »	1,451 m. cour.
1899	20,604 »	133 »	1,102 »

	ardoises	dalles	évier
1900	18,061 mille	196 m. carrés	1,298 m. cour.
1901	20,701 »	180 »	1,534 »
1902	21,498 »	192 »	1,496 pièces
1903	22,814 »	787 »	1,051 »
1904	23,979 »	1,474 »	1,123 »

Le tableau suivant renseigne les importations d'ardoises dans le Grand-Duché et en Allemagne pendant les années 1897—1905.

	Ardoises belges importées		Ardoises françaises importées		Ardoises de provenances diverses importées	
	dans le Grand-Duché.	en Allemagne.	dans le Grand-Duché.	en Allemagne.	dans le Grand-Duché.	en Allemagne.
1897	T 2,394	10,508	151	7,538	»	26,283
1898	» 2,247	11,671	409	9,395	»	28,583
1899	» 2,649	11,919	913	11,350	»	30,593
1900	» 2,462	9,607	804	12,760	»	35,662
1901	» 2,083	9,236	595	10,927	»	21,328
1902	» 3,003	8,541	283	12,788	»	19,650
1903	» 2,828	8,618	243	12,079	»	20,938
1904	» 2,924	7,909	336	13,302	»	15,139
1905	» 2,934		289		»	

La valeur approximative de ces importations s'établit ainsi :

	Ardoises belges importées		Ardoises françaises importées		Ardoises de provenances diverses importées	
	dans le Grand-Duché.	en Allemagne.	dans le Grand-Duché.	en Allemagne.	dans le Grand-Duché.	en Allemagne.
1897	fr. 263,340	1,182,500	16,700	844,000	»	2,958,000
1898	» 246,870	1,461,000	45,000	1,169,000	»	3,574,000
1899	» 291,390	1,493,000	100,000	1,435,000	»	3,804,000
1900	» 270,820	1,201,000	88,500	1,640,000	»	3,333,000
1901	» 229,130	1,385,000	65,500	1,638,750	»	2,176,250
1902	» 310,330	667,500	31,130	1,038,750	»	2,578,750
1903	» 282,800	683,750	24,300	981,250	»	2,471,000
1904	» 233,000	626,500	23,000	997,500	»	1,987,500

Carrières.

La *Société anonyme de Monfort* nous mande :

La situation des carrières en 1905 n'a guère été modifiée par rapport à l'année précédente quant à la production, les commandes enlevées en 1904 ayant encore assuré un travail suffisant.

Les prévisions pour l'année 1906 ne sont pas aussi rassurantes, du moins pour les carrières de Larochette. Pour celles-ci, l'importance des commandes durant les deux dernières années provenait d'entreprises faites à l'étranger ; ce n'est que moyennant des sacrifices énormes qu'occasionnait le transport par axe que la Société a pu mener ces entreprises à

bonne fin. Ce système de transport suranné et onéreux l'a empêchée d'enlever une commande des plus importantes ; force lui fut alors de l'abandonner à des concurrents français, qui disposent de bonnes voies de transport, chemin de fer et canaux.

Il serait facile cependant de mettre la société à même de lutter avantageusement avec la concurrence étrangère, en rattachant ses carrières de Larochette à la station de Cruchten par la construction d'une ligne supplémentaire. Il est vraiment regrettable, alors que la supériorité de la pierre luxembourgeoise est, de tous côtés, unanimement reconnue, de devoir constater que l'absence d'un chemin de fer utile et d'un rendement sûr, fasse perdre à une de nos industries nationales, celle de la pierre, des débouchés aussi nombreux, des ressources aussi importantes.

Pour les carrières de la Sûre, le résultat est tout autre, l'exploitation de Dillingen étant desservie, depuis le commencement de l'année dernière, par les chemins de fer Prince-Henri. En effet, grâce à l'existence de cette voie de communication, la société a pu écouler ses pierres, dont la qualité est reconnue supérieure à celle de la pierre extraite en Lorraine, dans une entreprise importante, le Kaiser-Wilhelm-Denkmal, à Metz.

Alors que notre pierre donne entière satisfaction à l'étranger, l'entreprise de constructions publiques, de monuments dans notre pays est confiée à la concurrence étrangère, sous prétexte que celle-ci fournit à meilleur marché. Sous ce rapport les carrières étrangères sont mieux partagées, les pouvoirs cherchant à protéger l'industrie nationale par tous les moyens dont ils disposent. Nous ajouterons que, dans notre pays, les charges se multiplient d'année en année pour l'exploitant de carrières par suite du renchérissement de la main-d'œuvre.

Quant à l'ouvrier carrier, sa situation va s'améliorant sans cesse ; ses salaires ont été supérieurs à ceux de l'année précédente. Malheureusement, il n'en profite guère et les plaintes pour fournitures non payées de la part du commerce sont plus nombreuses que les années précédentes, où le gain de l'ouvrier était plus bas de 40 pCt. La cause en doit être cherchée dans l'alcool.

Dans les exploitations de la Société de Montfort, l'entrée est sévèrement défendue aux boissons alcooliques ; mais, aux heures des repas, et le soir, au retour de la carrière, le débitant guette l'ouvrier. L'autorisation d'ouvrir un cabaret à proximité des carrières n'est-elle pas accordée trop facilement ?

Un point sur lequel la société croit devoir appeler spécialement l'attention des autorités compétentes, c'est la classification qui lui est faite relativement à l'assurance contre les accidents. Exploitants de mines et de carrières y sont mis sur le même pied quant à l'emploi de la poudre. Et pourtant cette classification est injuste, étant donné que le tirage des mines est bien plus fréquent dans les exploitations minières que dans les carrières, où seulement une faible partie des pierres formant déblai est enlevée à la poudre.

Les accidents dans les carrières sont excessivement rares et se résument, la plupart du temps, en blessures de nulle gravité aux doigts ou aux pieds, survenues à l'occasion du chargement des pierres. Encore ces accidents sont-ils presque toujours réglés par la caisse de maladie. Voici d'ailleurs une preuve que ce classement est injuste : La société a occupé l'année dernière dans une de ses carrières 250 ouvriers ; de ceux-ci 4 seulement étaient occupés au tirage des mines. Cependant, elle a dû payer la prime comme si tous les ouvriers employaient de la poudre, c'est-à-dire la prime la plus élevée.

Une révision sérieuse de ce classement semble donc s'imposer.

Faïencerie.

La marche de la faïencerie n'a, en général, subi aucun changement notable en 1905. Le personnel employé a été maintenu à 250 personnes.

Les transports par chemin de fer ont atteint les chiffres suivants :

	en 1904.		en 1905.
a) Matières premières arrivées . . .	2,026,810 kg.		2,125,760 kg.
b) Houille	3,001,850 »		3,750,000 »
c) Produits expédiés	1,303,000 »		1,365,800 »

Fabrique de produits céramiques Utzschneider & Ed. Jaunez à Wasserbillig.

La fabrique de dallages céramiques et de mosaïques de Wasserbillig a maintenu sa production au niveau de l'année précédente, c'est-à-dire à 15,000 tonnes environ. Une légère baisse des prix de vente s'est dessinée dans le courant de l'année. L'Allemagne continue d'être le seul débouché pour cette industrie, en dehors de l'intérieur du pays. L'exportation dans les pays limitrophes est entravée par des droits d'entrée presque prohibitifs ; l'exportation d'outre-mer est rendue impossible par suite des frais de transport très élevés comparativement à ceux que supporte l'industrie belge ou hollandaise.

La pénurie d'ouvriers et d'ouvrières a gêné la production. L'insuffisance de l'élément ouvrier indigène a forcé l'établissement de Wasserbillig, pour s'assurer une marche régulière, de recourir à des ouvriers étrangers, galiciens ou tchèques.

Industrie des ciments.

La *Compagnie générale des Ciments* nous mande :

En dehors de deux usines, situées l'une en Belgique, l'autre en Russie, la société possède deux usines dans le Grand-Duché, l'une à Rumelange, l'autre à Dommeldange. La première produit exclusivement du ciment de laitier (Puzzolan-Zement), la dernière produit exclusivement du ciment Portland. L'une et l'autre fabriquent des briques de laitier pour constructions. Les deux usines occupent en moyenne 70 à 80 ouvriers, presque tous de nationalité luxembourgeoise.

Le ciment Portland de Dommeldange répond, dans la plus large mesure, à toutes les exigences du cahier des charges allemands, français, belges etc., ainsi qu'en font foi les certificats d'épreuves des laboratoires officiels de Charlottenburg, Malines etc. Les résultats obtenus aux épreuves des travaux en béton armé, exécutés exclusivement avec du ciment Portland de Dommeldange, ont été absolument concluants ; aussi ce ciment est aujourd'hui admis sans conteste pour tous les travaux.

La cimenterie de Dommeldange fait partie du syndicat des fabricants de ciment Portland, qui fonctionne depuis deux ans sous le nom de « Süddeutsche Zementverkaufsstelle ».

La situation générale de l'industrie de la Compagnie générale des ciments a été satisfaisante en 1905. Les usines de Dommeldange et de Rumelange sont restées en activité toute l'année.

Les briques blanches de laitier, dont cette société a introduit la fabrication dans le pays, sont de plus en plus appréciées du public. Pour satisfaire sa nombreuse clientèle, elle n'a pas hésité à faire à Rumelange une installation, qui lui permet de livrer rapidement des briques irréprochables sous tous les rapports.

Cette firme exprime le regret que les desiderata qu'elle avait formulés dans son rapport de l'an dernier à la Chambre de commerce ne se soient pas réalisés. Ceci concerne surtout l'emploi de ses produits, spécialement du ciment Portland de Dommeldange, pour les travaux de construction de l'Etat et de la ville de Luxembourg.

La succursale de la firme *Wayss & Freytag* (ciment armé) nous mande que l'année 1905 a été, dans ses grandes lignes, très bonne pour les travaux en ciment et en ciment armé. A partir du 1^{er} janvier 1905, le prix du ciment a été augmenté de 50 fr. par 10 tonnes; depuis le 1^{er} janvier 1906, une nouvelle augmentation de 20 fr. environ a été mise en vigueur. Cette maison occupe de 100 à 150 ouvriers, suivant la saison

Briqueterie mécanique.

L'industrie de la briqueterie mécanique n'a pas progressé dans son ensemble au cours de l'année 1905. Si, d'une part, presque toutes les briqueteries ont vu augmenter le nombre des commandes, il faut tenir compte, d'autre part, du fait que la briqueterie de Rodange Ferbeck & C^e n'a travaillé que pendant une demie-saison et a été vendue à la société d'Ougrée-Marihaye, qui la fera démolir. La disparition de cette briqueterie n'amènera cependant pas grand changement sur le marché, car de toutes parts se créent des fabriques de briques de ciment, chaux, laitier, qui, quel que soit le principe présidant à leur fabrication, font toutes une certaine concurrence à la brique cuite.

La ville de Luxembourg a consommé en 1905 une quantité considérable de briques, qui dépasse 2 millions. Jamais la demande n'a été aussi forte sur le marché luxembourgeois. Aussi, du mois de juin au mois d'octobre, nous constatons une importation considérable de briques étrangères, venant notamment de la région de Trèves et de la Lorraine. Par suite de cette importation, et malgré la forte demande, les prix pour la place de Luxembourg n'ont pas varié et sont restés les mêmes qu'en 1904.

La canton d'Esch a vu sa consommation augmenter dans de fortes proportions, grâce surtout aux constructions que les Usines de Differdange ont fait élever. La production des briqueteries de ce canton, comparée à celle des exercices 1903 et 1904, est approximativement la suivante :

	1903	1904	1905
Briqueteries de Bettembourg	1,910,000	2,876,000	3,050,000
Briqueterie d'Esch s/Alzette	1,600,000	1,600,000	1,700,000
Briqueterie de Rodange	2,300,000	1,700,000	1,000,000 environ
Totaux	5,810,000	6,176,000	5,750,000 briques.

Par suite de la demande élevée, les prix assez faibles dans le bassin d'Esch au début de la campagne, ont monté dans le courant de l'été, pour atteindre, en fin de saison, un niveau qui n'avait plus été observé depuis 1900.

L'exportation des briques vers la Lorraine a été très faible en 1905. Les briqueteries

luxembourgeoises trouvant un écoulement facile pour leurs produits dans le pays-même, ont préféré vendre sur place afin d'éviter les frais de transport.

Les briqueteries se plaignent généralement de l'extrême difficulté qu'il y a d'obtenir des wagons pour le chargement de leurs produits. C'est là d'ailleurs une situation assez générale, et quelles que soient les causes de cet état de choses, il faut espérer que l'administration des chemins de fer saura y remédier et que les pouvoirs publics ne manqueront pas d'appuyer les justes revendications des intéressés.

L'année 1906 s'annonce, pour l'industrie de la briqueterie mécanique, sous des auspices favorables. Les briqueteries de Bettembourg et d'Esch ont procédé, en vue d'une consommation plus forte, à des agrandissements et à des améliorations notables. Il ne faut pas se dissimuler cependant que l'ère des grandes constructions publiques et industrielles sera close bientôt, et les briqueteries devront compter alors sur les constructions privées pour le placement de leurs produits.

Les briqueteries de Mersch, de Diekirch et d'Echternach ont été bien occupées par suite de l'activité intense qui n'a cessé de régner dans le bâtiment. La répercussion s'en est fait sentir dans les prix, qui ont subi une légère augmentation. La production de ces trois établissements a varié entre 3—4 millions de briques et tuiles.

La production de briques des champs dans les environs de Luxembourg et dans le bassin minier peut être évaluée à 4—5 millions de briques.

Afin de faciliter le placement des briques dans le Grand-Duché et les territoires limitrophes, plusieurs briqueteries luxembourgeoises, séduites par les avantages d'une organisation qui fonctionne en Lorraine, dans le Palatinat, la Prusse rhénane et pour ainsi dire dans toutes les provinces allemandes, avaient élaboré un projet de syndicat. Au printemps de l'année 1905, des réunions eurent lieu afin de fixer les bases d'un accord.

Malheureusement, les efforts tentés échouèrent devant le manque d'empressement et les défiances, bien injustifiées d'ailleurs, de certains intéressés. Il avait été question d'établir un bureau de ventes, dont la gestion aurait été confiée à l'une des firmes syndiquées, sous le contrôle de l'assemblée générale mensuelle. Le bureau central aurait distribué les commandes entre les syndiqués au prorata de la production annuelle de chacune, en tenant compte des distances. Ainsi, p. ex., les livraisons à effectuer à Esch, Audun-le-Tiche, etc., auraient été attribuées de préférence à la briqueterie d'Esch ; en vertu du même principe, les briqueteries de Bettembourg et de Mersch auraient été appelées en première ligne à fournir à Luxembourg, et ainsi de suite. Un prix de vente aussi uniforme que possible devait être établi pour toutes les stations du Grand-Duché.

Toutes les firmes intéressées auraient disposé d'une voix chacune aux assemblées mensuelles, sans égard à leur chiffre de production, ce qui donnait un grand avantage aux plus faibles producteurs ; or, c'est de ce côté qu'est venue l'opposition qui a fait échouer la combinaison.

Cependant, les avantages d'une vaste union, englobant aussi bien les briqueteries luxembourgeoises que celles des centres allemands limitrophes, sont évidents. En supprimant une concurrence souvent ruineuse, en unissant leurs forces productrices, les briqueteries de la région pareraient au danger qui les menace toutes et qui provient de la concurrence des produits similaires. Soit dit en terminant, l'idée du syndicat n'est pas mûre encore, et l'expérience seule, une dure expérience peut-être, en fera comprendre les avantages aux plus récalcitrants.

Tannerie.

La situation de la tannerie s'est légèrement améliorée en 1905. Les prix s'orientaient sensiblement vers la hausse, surtout pendant la seconde moitié de l'année, et le tanné était très recherché ; la dépouille était particulièrement favorisée par la demande. Cette reprise des affaires a amené les matières premières, à l'exception de l'écorce de chêne, à des prix extrêmes, ce qui rendait la production moins lucrative.

La tannerie luxembourgeoise poursuit un développement parallèle à celui de l'Allemagne. Dans tout le Zollverein les anciennes tanneries sont remplacées, lentement, d'année en année, par des fabriques à tannage rapide.

La production des tanneries luxembourgeoises en 1905 a été légèrement supérieure à celle de l'année précédente. Le nombre des ouvriers occupés n'a guère varié.

Écorces à tan.

Pendant les premiers mois de l'année 1905, le restant des écorces de la dernière récolte a été vendu peu à peu aux prix établis vers la fin de l'année 1904. La récolte de 1905 s'est effectuée dans des conditions assez satisfaisantes. Malgré la diminution de la production, la demande est restée sans entrain.

Au mois d'août, on commençait à acheter pour la Belgique et pour l'Allemagne des qualités moyennes au prix de 1,60—1,75 fr. la botte de 26 kg. Au mois d'octobre, la demande devenait plus active ; beaucoup d'écorces, premier choix, ont été enlevées alors au prix de 2,10—2,25 fr pour le compte de l'Allemagne. Malgré le temps très défavorable, les expéditions suivaient leur cours dans les mois de novembre et de décembre. Fin décembre, presque toute la production de 1905 était vendue, mais sans amélioration de prix.

Ganterie.

Le commencement de l'année 1905 marquait une légère augmentation de la demande, notamment pour les qualités inférieures. Les peaux servant à la fabrication de l'article bon marché étaient très recherchées, et, par conséquent, ne pouvaient être obtenues qu'à des prix fort élevés.

Peu après, la mode a exercé une influence décisive sur la marche de l'industrie gantière. L'apparition brusque des robes à manches courtes déterminait des commandes considérables en gants longs, dits mousquetaires. Or, comme ce gant absorbe beaucoup de cuir, la hausse s'est emparée aussitôt des peaux de première qualité, article très délaissé pendant des années. L'Amérique, venant se présenter également comme acheteur sur le marché pour le même article, les peaux propres à cette fabrication finirent par devenir très rares et par atteindre des prix très élevés.

L'exportation des peaux mégissées et teintées a sensiblement augmenté dans le courant de l'année 1905, principalement vers les États-Unis.

En somme, la marche des affaires en général peut être considérée comme assez satisfaisante. Comme la production a été plus forte que l'année précédente, le nombre des ouvriers et ouvrières occupés par la ganterie renseigne une augmentation correspondante.

La mégisserie a produit environ 1,650,000 peaux et la ganterie environ 80,000 douzaines de paires de gants. Ces industries ont occupé en 1905 un nombre approximatif de 750 ouvriers et 1800 ouvrières.

Industrie textile.

L'année 1905 a continué la série d'années peu favorables pour l'industrie textile. Les mêmes causes qui avaient agi de façon déprimante sur la situation des années antérieures, c'est-à-dire les variations brusques et inexplicables dans les prix des matières premières, ont continué à peser sur la marche des affaires.

Les prix des laines ont encore augmenté en 1905 : ceux des laines mérinos ont haussé de 5 à 7 %, ceux des croisées fines de 10 % sur ceux de l'année dernière, tandis que les prix élevés des croisées communes sont restés à peu près sans variation. Les prix élevés des cotons, qui avaient faibli pendant les premiers mois de l'année, se sont raffermis rapidement à partir du mois de juillet et ont gardé leur niveau jusqu'à la fin de l'année.

Dans l'industrie cotonnière la question des approvisionnements en cotons bruts prend, depuis quelques années, un caractère presque inquiétant. L'opinion s'accrédite de plus en plus que ces approvisionnements finiront par devenir insuffisants. Ainsi s'expliquent les exagérations et les sautes de prix. Les faits ont prouvé cependant que la consommation a été loin d'atteindre la production au cours des dernières années et, si la consommation se développe, la production se développe plus rapidement encore, comme le démontrent les chiffres comparés des deux dernières années :

	Consommation	Production
Année 1903/4 . . .	14,010,428 Balles	14,341,676 Balles
» 1904/5 . . .	15,506,255 »	17,928,000 »

L'année 1904/5 seule a donc laissé un excédent de disponibilités de 2,43 millions de Balles

Quoique la dernière récolte ait été particulièrement abondante, la baisse des prix, qui se manifestait en janvier et qui était la résultante du libre jeu de l'offre et de la demande, ne perdura pas. La spéculation américaine finit par faire naître des inquiétudes parmi les consommateurs, auxquels elle faisait entrevoir une récolte déficitaire pour l'année 1905/6, et les prix reprirent leur marche ascendante. Le tableau ci-après, qui est établi sur la base des transactions faites à Brême, fait ressortir les écarts considérables des prix :

		1903/4	1904/5
les % kg.	Octobre	Mk. 112,12	Mk. 106,14
	Novembre	» 113,94	» 99,86
	Décembre	» 130,26	» 78,53
	Janvier	» 143,09	» 72,18
	Février	» 146,63	» 79,24
	Mars	» 154,79	» 80,67
	Avril	» 151,22	» 79,64
	Mai	» 138,52	» 83,52
	Juin	» 120,08	» 92,07
	Juillet	» 117,70	» 112,20
	Août	» 114,60	» 112,40
	Septembre	» 120,24	» 109,23

Prise dans son ensemble, la production marque un léger progrès. La vente s'est faite d'une façon courante, à peu près égale, tant à l'étranger que dans le pays-même.

Deux tissages ont essayé la fabrication des velours coton pour la confection des costumes pour ouvriers. En général, l'article coton fabriqué dans le pays jouit d'une très bonne réputation par la grande solidité du teint.

Teinturerie.

L'industrie de la teinture des tissus écrus de lin ou de coton a eu à souffrir, pendant l'année 1905, de diverses circonstances peu favorables. Le brusque recul des prix des cotons bruts, vers la fin de l'année 1904, faisait baisser aussitôt les prix des tissus écrus; même les prix élevés des tissus de lin, parfaitement justifiés au demeurant, s'affaissèrent légèrement, entraînés par ce recul. Ces circonstances ne permettaient pas de songer à une fabrication lucrative.

Avec le mois de juin les prix du coton brut, obéissant à la violente poussée que leur imprimait la spéculation américaine, repartirent vers la hausse, et, au mois de septembre déjà, les prix des tissus écrus avaient regagné leur niveau antérieur, pour s'y maintenir jusqu'à la fin de l'année. Ce n'est que par des acquisitions de matières premières, faites en temps utile, qu'on est parvenu à obtenir des résultats satisfaisants pour l'année écoulée.

Industrie du vêtement.

Pendant l'année 1905, l'industrie du vêtement de travail a reçu des commandes plus régulières, en raison de la bonne marche de l'industrie sidérurgique dont elle est tributaire. Mais, à cause de l'instabilité du marché des cotons, qui dérouta à chaque instant toute prévision et ne permet l'achat des tissus nécessaires à la fabrication que dans une mesure restreinte, et presque au jour le jour, la production a été réduite de ce chef. Les prix de vente des vêtements ne pouvant être obtenus régulièrement en rapport avec les prix élevés des tissus, le résultat de l'exercice 1905 a été peu rémunérateur.

Brasserie.

Le mouvement prospère de l'industrie de la brasserie indigène s'est continué et même accentué pendant l'année 1905. Malgré la récolte extraordinaire des vignobles en 1904, la production des 12 brasseries en activité dans le Grand-Duché est montée de 208,603 hl à 240,621 hl. Les droits d'accise acquittés de ce chef ont été de 209,166 50 fr. La quantité des matières premières employées a été de 4,186,860 kg.

L'exportation des bières indigènes vers les pays qui ne font pas partie du Zollverein renseigne également une augmentation considérable: il a été exporté 964,573 kg en fûts et 34,604 kg en bouteilles contre 840,646 kg en fûts et 19,951 kg en bouteilles en 1904. Par contre, nos importations de Bavière, du Wurtemberg, de Bade et d'Alsace-Lorraine représentent 2,496,050 kg.

Depuis quelque temps le Reichstag est saisi de projets de réforme concernant la législation sur les bières, et notamment les droits à verser au Trésor (adoptés depuis). Les brasseurs luxembourgeois suivent avec inquiétude le sort réservé à cette réforme.

D'après les propositions du Gouvernement impérial, les droits d'accise qui, jusqu'à ce jour, étaient de 4 Mk par 100 kg de malt employés, seraient élevés progressivement suivant une échelle nouvelle, fixée ainsi :

a)	Mk.	7	par 100 kg pour les 25,000 premiers kg de malt employés.		
b)	»	8	» » 25,000 suivants	»	»
c)	»	10	» » 50,000	»	»
d)	»	11	» » 200,000	»	»
e)	»	12	» » 200,000	»	»
f)	»	12,50	» » le surplus	»	»

Nous ne connaissons pas les chiffres exacts des quantités de malt employées par chacune des différentes brasseries, mais l'ensemble de ces chiffres nous est acquis. En nous basant donc sur des indices très précis, nous sommes arrivés à calculer les résultats qu'entraînerait pour nous l'adoption du projet de loi qu'on discute en ce moment en Allemagne.

D'après ces calculs, une seule des 12 brasseries du pays serait imposée d'après les 4 catégories *a*, *b*, *c* et *d* à la fois et aurait à payer de ce chef des droits variant entre 110,000 et 120,000 fr. Deux autres seraient taxées d'après les classes *a*, *b* et *c*, les 3 suivantes d'après les classes *a* et *b* et les 6 qui restent uniquement d'après la classe *a*.

Les droits d'accise, calculés séparément pour chacune des 12 brasseries, produiraient une plus-value totale de 200,000 à 210,000 fr., de sorte que le Trésor percevrait de ce chef, par an, une somme totale variant de 410,000 à 420,000 fr., c'est-à-dire le double de la recette actuelle.

Ajoutons cependant que la commission parlementaire des finances du Reichstag a réduit depuis d'un tiers la majoration inscrite au projet du Gouvernement. Cet amendement, qui, paraît-il, a chance d'aboutir, aurait pour conséquence de procurer à notre Trésor un surplus de recettes de 135,000 à 145,000 fr. par an, pour une augmentation de 0,70 à 0,75 fr. par hl. En y ajoutant la surtaxe projetée sur les droits d'entrée, la bière se trouverait désormais grevée d'un surcroît de frais de 1 à 1,25 fr. par hectolitre.

Il va de soi que les brasseries indigènes ne sauraient supporter cette charge nouvelle. Force leur sera d'élever le prix de la bière pour les débiteurs. Ceux-ci, de leur côté, se déchargeront sur les consommateurs, qui se recrutent surtout dans la classe ouvrière.

Ainsi, par voie d'incidence, cette nouvelle charge qui, de prime abord, ne semble atteindre que le grand producteur, frappera les classes qui ploient déjà sous le poids des contributions indirectes. Ce côté de la question a été mis en lumière d'une manière très éloquente par les adversaires du projet. Nous espérons que ceux-ci parviendront, sinon à empêcher le vote du projet de loi, du moins à réduire les tarifs et à en atténuer ainsi les effets iniques.

Le mouvement de la production de nos brasseries donne les chiffres suivants pour les dix dernières années :

1897	140,087 hl.	1902	162,654 hl.
1898	150,411 »	1903	158,805 »
1899	167,696 »	1904	208,663 »
1900	174,733 »	1905	210,621 »
1901	180,479 »		

Nos exportations de bières vers les pays qui ne font pas partie du Zollverein présentent le mouvement suivant pour la période de 1896 à 1905 :

Année.	Bières en fûts.	Bières en bouteilles.
1896	1,117,925 kg.	184,422 kg.
1897	1,215,411 »	14,108 »
1898	993,342 »	36,483 »
1899	1,140,728 »	21,767 »
1900	1,233,267 »	31,648 »
1901	1,275,530 »	13,133 »
1902	956,224 »	17,878 »
1903	842,605 »	8,734 »
1904	840,616 »	19,951 »
1905	964,573 »	31,604 »

Distillerie.

Le nombre des distilleries en activité était de 1348 pour la campagne 1904—1905, dont 545 distilleries agricoles et 843 distilleries travaillant des fruits, tels que poires, cerises, pommes, marcs de raisins et lies de vin. Par rapport à la campagne précédente, le nombre des distilleries agricoles a diminué de 42, et celui des distilleries travaillant des fruits a augmenté de 305.

Sont considérées comme distilleries agricoles toutes celles qui travaillent du seigle, du froment, du maïs, du dari et toutes sortes de matières farineuses ne dépassent pas 150 hl. comme produit d'une seule distillerie, et emploient le fumier du bétail dans leur propre exploitation.

La loi allemande prévoit la distribution du contingent légal suivant le nombre d'hectares de terre que le distillateur exploite, de sorte que les petites distilleries n'ont rien à envier aux moyennes, car les grandes distilleries perfectionnées, comme en Allemagne, avec lesquelles nos distilleries ne peuvent pas concourir, n'existent pas dans notre pays.

Il a été employé à la distillation :

	en 1903-1904.	en 1904-1905.
pommes de terre	138,800 kg.	380,700 kg.
grains, seigle }	4,034,300 »	3,482,400 »
orge }		88,300 »
maïs et dari	317,100 »	315,500 »
fruits à noyaux	4,590 litres.	1,350,100 litres.
» à pépins }	4,148 »	1,908,700 »
» à baies }		3,700 »
lies de vin liquides }	1,194 »	112,200 »
» pressurées }		74,700 »
marcs de raisins	22,584 »	255,500 »

Les droits d'accise acquittés par les distilleries se sont élevés

en 1903—1904	à fr. 767,206
en 1904—1905	à fr. 789,886

soit une augmentation de 22,680 fr. pour la dernière campagne.

Imprimerie.

L'imprimerie renseigne un bon courant d'affaires pour l'année 1903 : tous les établissements du pays ont travaillé dans des conditions satisfaisantes.

D'année en année, le journal fait sentir davantage son influence prépondérante sur la marche de cette industrie. Le nombre et le tirage de nos journaux ne cessent d'augmenter.

L'importance croissante de l'annonce mérite d'être signalée. Cette forme de publicité devient de plus en plus une des conditions essentielles du progrès industriel et du développement des affaires. A côté de l'annonce, nous voyons apparaître également l'encartage, qui devient une des formes de la publicité que le commerce apprécie de plus en plus.

Dans leur ensemble, les prix marchands du papier n'ont guère varié, malgré la demande croissante de la consommation. Les prix des papiers d'impression ordinaire, qui avaient subi une légère hausse en 1904, se sont maintenus à ce niveau pendant toute l'année.

Les travaux de ville continuent à souffrir de l'avilissement des prix, causé par le colportage étranger qui se pratique toujours ici sur une large échelle et accapare les commandes les plus importantes. Ce sont généralement des avantages plus apparents que réels, offerts par les firmes étrangères, qui séduisent la clientèle et l'engagent à traiter avec elles.

En librairie surtout la concurrence du colporteur a pris une extension regrettable. Dans nos rapports antérieurs nous avons déjà relevé les plaintes du commerce de librairie au sujet du colportage étranger, qui s'épanouit en toute liberté et contre lequel les mesures répressives qu'offre notre législation sont impuissantes.

A remarquer encore que l'intérêt du public pour les ouvrages d'art et de luxe tend à diminuer. La vogue s'est emparée surtout du livre à bon marché et des périodiques.

Le personnel de nos imprimeries a été pleinement occupé en 1903. La journée de neuf heures s'est encore généralisée dans le courant de l'année et est en usage, depuis quelque temps, dans presque tous les établissements du pays. Par suite de l'installation de trois nouvelles machines à composer (linotypes), le nombre des compositeurs a subi une diminution correspondante. Les salaires des ouvriers ont une tendance très accentuée à la hausse.

Il nous reste à signaler que la transformation et le perfectionnement de l'outillage de nos imprimeries leur permet l'exécution d'une série de travaux d'impression qu'on tirait autrefois de l'étranger. Pourquoi les diverses administrations de l'État ne s'adresseraient-elles pas aujourd'hui, pour ces fournitures, à l'industrie indigène, qui, depuis la transformation de son outillage, travaille à la satisfaction complète des particuliers et des sociétés ?

Horticulture.

S'il est difficile de lixer, même approximativement, la valeur de la production horticole du pays, on peut affirmer cependant que celle-ci suit une marche normale, ascendante. Les prix de production augmentent lentement, mais régulièrement.

Les résultats de l'exercice 1903 ont été ceux d'une bonne année moyenne. Dans la culture des rosiers on recourt de plus en plus à des procédés de réclame, qui semblent tendre vers la vente importante à bénéfices très modérés. Il serait prématuré de se prononcer sur les résultats de ces procédés de publicité auxquels, pendant longtemps, cette branche de notre commerce horticole était restée étrangère.

La matière première, sous forme d'églantiers des bois, devient de plus en plus rare dans le pays-même. Nos rosiéristes sont donc obligés de faire venir la majeure partie de leurs églantiers des pays environnants, surtout de Belgique. En 1905 ils se sont disputé les sauvages en prévision des droits de douane nouveaux, et il en est résulté, pour la dernière campagne, une forte augmentation de prix et une certaine difficulté de se procurer cette matière première. Le nouveau tarif douanier élève le prix de revient de ces plants indispensables de 40 pCt. et il est très regrettable qu'il n'ait pas été possible d'éviter à notre culture des rosiers cet impôt, qui lui causera un très grand préjudice.

La floriculture et l'art floral sont en progrès, grâce au développement qu'a pris, auprès du public, le goût pour les fleurs.

La culture maraîchère perfectionne constamment ses procédés de culture. Ses produits trouveraient à des prix rémunérateurs tout l'écolement auquel auraient droit les producteurs si, à certaines époques de l'année, la vente n'était pas gênée par la concurrence de produits importés, obtenus dans des conditions climatiques plus avantageuses que celles de nos régions et qui se vendent à des prix rendant difficile le placement de nos produits.

Les arbres fruitiers, en variétés recommandés officiellement, continuent à s'écouler d'une manière satisfaisante.

Les conférences et les cours organisés dans le courant de l'année ont exercé une influence incontestable et il serait à désirer qu'ils fussent étendus et généralisés.

L'horticulture occupe environ 650 ouvriers. La moyenne des salaires s'établit à 3,50 fr. par journalier et à 4 fr. par jardinier de profession. Les femmes occupées dans l'horticulture gagnent 1,75 à 2 fr. par jour, les apprentis 1,25 fr.

Depuis la conclusion de la nouvelle convention postale entre l'Allemagne et le Grand-Duché, le besoin de la création de timbres de 6 centimes pour les imprimés et de 15 centimes pour les colis postaux se fait vivement sentir.

Fabrication des conserves de légumes.

La production de l'établissement de Beaufort n'a atteint en 1905 que 120,000 litres-kilogrammes environ contre 132,000 en 1904. La diminution porte surtout sur les petits pois ; par suite de la récolte insuffisante, qui avait pour cause l'abondance des pluies au printemps et au commencement de l'été, la production de cet article a reculé d'environ 30,000 litres-kilogrammes.

Aucun changement n'est à signaler dans les prix de revient et de vente. Le placement s'est fait dans les conditions normales ; les neuf dixièmes de la production ont été placés en Allemagne. Le nombre des ouvriers et ouvrières s'est élevé à 120, qui ont fourni un travail régulier pendant la campagne de fabrication. La tendance de la main-d'œuvre à augmenter s'accroît chaque année davantage.

Meunerie.

Deux facteurs ont favorisé l'industrie meunière en 1905 : la marche prospère de nos industries minière et métallurgique et la récolte déficitaire en grains du pays qui élargissait le débouché pour les farines du commerce. Cependant, la production totale n'a pas dépassé

sensiblement celle de l'année précédente ; la meunerie du commerce a gagné une avance sérieuse, mais au détriment de la meunerie à petits sacs. Si les débouchés de la meunerie indigène ne se sont pas déplacés, il faut relever néanmoins que le pays a absorbé un peu davantage, circonstance qui a facilité les ventes. Celles-ci ont été activées en une certaine mesure aussi par les provisions considérables que les boulangers ont faites en vue des nouveaux droits d'entrée.

Les prix des grains n'ont pas subi de variations. Un petit mouvement de hausse au commencement de l'année, motivé par le rendement plutôt faible de la récolte mondiale, fut bientôt enrayé ; l'offre et la demande se balançaient et les prix furent ramenés promptement à leur point de départ. Les salaires des ouvriers meuniers demeurent toujours en faveur de ces derniers. Comme depuis une série d'années déjà, le recrutement de bons meuniers reste assez difficile.

Les grandes entreprises de meunerie, notamment celles de l'Allemagne, favorisées par les facilités de transport, font à notre production indigène une concurrence très sérieuse, qui pèse sur les bénéfices. Aussi les résultats financiers de l'exercice 1905 ne sont-ils guère brillants.

Laiterie.

Le syndicat général des laiteries luxembourgeoises renseigne les transactions suivantes pour les années 1897—1905 :

Année.	Nombre des laiteries englobées par le syndicat.	Beurre fourni au syndicat et par lui vendu.	Montant net versé aux producteurs, deduction faite des frais.
1897	17	92.492,000 kg.	230,706 fr.
1898	31	184,021,000 »	452,866 »
1899	32	319,710,000 »	790,301 »
1900	64	370,759,000 »	917,725 »
1901	79	378,922,000 »	933,950 »
1902	78	353,203,000 »	872,917 »
1903	80	309,406,000 »	773,373 »
1904	75	238,785,000 »	639,848 »
1905	69	211,546,000 »	535,861 »

Mondorf-les-Bains.

L'année 1905 marque dans les annales de l'établissement par de nombreuses améliorations, parmi lesquelles nous ne citerons que les plus importantes.

Les cabines pour bains chauffés, dernier vestige des installations primitives, faisaient tache dans le tableau. Elles ont été complètement et heureusement transformées : les baignoires en ciment — désagréables par le contraste entre la température des parois et celle de l'eau et rien moins qu'irréprochables au point de vue de la propreté à cause de la rugosité de la surface — ont fait place à des baignoires propres et élégantes ; l'ameublement a été complètement renouvelé, de façon que ces installations ne laissent plus rien à désirer au point de vue du confort.

Depuis longtemps, le besoin d'une grande salle de fête se faisait sentir. Ce desideratum a été réalisé cette année par la construction d'une vaste salle de 32 mètres de longueur, de 14^m50 de largeur et de 10 m. de hauteur. Pour trouver l'emplacement nécessaire, il a fallu faire une large entaille dans le versant du coteau dont le talus en déblai a été soutenu par des rochers artificiels d'un naturel et d'une élégance remarquables.

Nous passons sous silence différentes autres améliorations de moindre importance introduites dans le service médical, électrique etc. pour passer aux résultats de la saison.

Malgré le temps défavorable qui a régné pendant tout le mois de septembre, le nombre des baigneurs a encore toujours atteint le chiffre de 1409.

La vente de l'eau minérale a plus que triplé : elle s'est élevée à 96,180 flacons, qui ont été expédiés en France, en Allemagne, en Belgique, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Suisse, au Congo, en Tunisie, en Turquie et en Italie.

La colonie thermale pour enfants chétifs, malingres, a hébergé 38 garçons et 46 fillettes.

Viticulture et commerce des vins.

L'année 1905 comptera parmi les années très mauvaises pour la viticulture de notre pays. Les heureux auspices sous lesquels l'année avait commencé ne pouvaient faire prévoir une fin aussi désastreuse.

Les premiers mois du printemps, en effet, étaient excessivement propices au développement de la vigne. Les cépages n'avaient d'aucune façon souffert des gelées printanières ; vers la fin de mai, la végétation était à tel point luxuriante qu'on était fondé à s'attendre à une floraison précoce ainsi qu'à une récolte abondante. Avant la mi-juin les raisins déjà en fleurs s'étaient développés dans des conditions tellement avantageuses que les ravages insignifiants, causés par la première génération de la cochyliis, passaient pour ainsi dire inaperçus. Grâce au soufrage préventif pratiqué en temps utile, l'oidium avait épargné les jeunes raisins.

Les années antérieures, le *peronospora* viticole n'avait encore jamais sévi avant la fin de juin et, généralement, les vigneron estimait qu'il suffirait d'appliquer le premier sulfatage vers le 20 du mois de juin. Malheureusement, sous l'influence des nombreux brouillards épais et des orages fréquents suivis d'une chaleur excessive, le mildew faisait tout-à-coup rage, et déjà à un moment où la grande majorité des vigneron n'avait pas même encore songé à l'application d'un premier sulfatage, les conséquences furent désastreuses : un mois plus tard, les feuilles commençaient à prendre une teinte brune et à se dessécher. Le sort des raisins, pas moins fortement attaqués par le mildew, ne fut pas meilleur. De ce fait, les trois quarts de la récolte se trouvaient anéantis ; le raisin que les cépages effeuillés portaient encore, ne parvenait plus à maturité.

Sur différents points de la Moselle, la grêle avait blessé les jeunes rameaux encore tendres et écrasé le fruit.

Enfin, le temps pluvieux des mois d'automne avait favorisé l'invasion du ver coquin ainsi que le développement de la pourriture des raisins à un tel point que le vigneron se trouvait obligé de hâter la cueillette afin de ne pas risquer de tout perdre.

Au point de vue de la quantité, la récolte du vin a été excessivement minime. C'est à peine si l'on peut l'estimer à un quart de celle de 1904.

D'après les données statistiques recueillies par la Commission de viticulture dans toutes les localités viticoles du pays, le rendement des 1490 hectares de vignobles en rapport ne dépasse pas 30,000 hectolitres.

La qualité également a tout laissé à désirer. Le moût a pesé 45 à 55° au pèse-moût Oechsle ; quelques rares échantillons ont atteint 60 degrés. Le vin n'avait que 4½ à 5½% d'alcool, alors que son acidité était en général de 16 à 17 ‰.

Peu après les vendanges, le prix moyen du moût était de 35 fr. par hectolitre (350 fr. par foudre de 1000 litres). A l'heure qu'il est, il est permis d'estimer la quantité vendue au tiers de la récolte. Le marché a subi un ralentissement tel que nos vignerons redoutent une mévente complète.

Vins de Champagne.

E. Mercier & Co, succursale de Luxembourg.

En 1905 la maison a expédié 492,670 $\frac{1}{4}$, 86,500 $\frac{1}{2}$, 6,840 $\frac{1}{4}$, 1,600 $\frac{1}{8}$ bouteilles et 355 magnums (un magnum = $\frac{3}{4}$ l.). Il y a donc eu une augmentation de quelques milliers sur les expéditions de l'année précédente.

Les vins de la dernière récolte en Champagne sont moins bons et moins abondants qu'en 1904 ; cependant il y a des crûs où le vin sera encore de bonne qualité.

Les prix de vente restent invariablement les mêmes, les tarifs ne changeant pas. Les caves de la succursale ainsi que de la maison-mère contiennent en permanence une réserve de plusieurs millions de bouteilles pour parer à toute éventualité, les nouveaux vins étant manutentionnés en bouteilles pendant 18 mois à 2 ans, avant d'être livrés à la consommation.

L'établissement a occupé en moyenne une centaine d'ouvriers (pour la plupart des cavistes et des emballeurs) et 20 à 25 femmes ; celles-ci sont employées à décorer les bouteilles et au nettoyage de l'ameublement et, pendant le tirage, à rincer les bouteilles.

Le travail a duré toute l'année sans interruption et les salaires se sont maintenus. L'âge des ouvriers varie entre 15 et 65 ans. Les jeunes gens qui, pendant toute l'année, mais surtout en hiver, jouissent des faveurs d'une école d'adultes à l'établissement-même, s'approprient le mieux aux divers travaux qu'exige la manutention des vins mousseux. C'est parmi eux qu'on aime à recruter les entreilleurs, agrafeurs, doseurs, bouchons, et ce sont eux qui, dès que leurs aptitudes se perfectionnent, pourront devenir remueurs ou dégorgeurs.

Les oseraies de Kopstal ont occupé une douzaine d'ouvriers et 40 femmes, tant pour les travaux et les soins de la plantation que pour le blanchissage des osiers récoltés. Outre la vannerie de Kopstal, qui comprend 20 ouvriers en moyenne, l'établissement exploite dans le rayon de la commune quelques vanneries auxquelles il fournit les outils et la matière première. Toutes ces vanneries ont réussi à satisfaire aux besoins de l'emballage et à pouvoir expédier en sus, dans les derniers mois, 8000 paniers à la maison-mère d'Epernay, qui, en faisant fabriquer ses paniers à Luxembourg, constate une certaine économie malgré l'addition des frais de transport et des droits d'entrée.

Si le chemin de fer Luxembourg-Noerdange projeté passait par Kopstal, la fabrication des paniers pourrait prendre une très grande extension et ouvrir à l'exportation du Grand-Duché un fort débouché.

Tabacs et cigares.

La fabrication des tabacs à fumer et en rôles est exercée par 16 firmes, réparties sur le Grand-Duché comme suit : 5 à Luxembourg, 4 à Diekirch, 3 à Ettelbruck, 1 à Dudelange, 1 à Echternach, 1 à Remich et 1 à Wiltz. Cinq de ces maisons s'occupent encore de la fabrication de la cigarette et deux seulement fabriquent le cigare.

Cette industrie n'a guère d'autres débouchés que le Grand-Duché, l'Alsace-Lorraine et une partie du rayon de la Sarre. L'exportation pour les pays d'outre-mer, à cause des droits prohibitifs qu'on y rencontre, est insignifiante.

La production totale a été légèrement plus forte que l'année dernière, par suite du développement prospère de la métallurgie, qui exerce une influence décisive sur la consommation des tabacs. Alors que la fabrication des cigarettes se développe d'année en année, nous avons à signaler une baisse dans celle des cigares.

Notre production peut être évaluée ainsi :

26,000 quintaux de tabacs à fumer, représentant	fr. 3,000,000
1,000 quintaux de tabacs à mâcher et à priser, représentant	» 150,000
10 millions de cigares, représentant	» 350,000
40 millions de cigarettes, représentant	» 300,000
soit ensemble	fr. 3,800,000

contre 3,320,000 fr. en 1904.

Les 16 établissements du pays ont occupé 500 ouvriers, ouvrières et employés touchant en salaires et appointements 400,000 fr. environ. Tous les moteurs réunis ne représentent pas 60 chevaux ; la fabrication se fait donc presque exclusivement à la main.

Jamais les matières premières n'avaient atteint des prix aussi exorbitants que dans le courant de l'année précédente, la récolte de l'année 1904 ayant été insuffisante par suite de la sécheresse. L'Amérique, d'autre part, n'exportait que très peu, les trusts d'outre-mer ayant mis la main sur la presque totalité de la récolte.

Les résultats financiers de l'année se sont fortement ressentis de cette situation et la plupart des fabricants étaient contents de pouvoir joindre les deux bouts. Avec la hausse de la matière première coïncidait encore le renchérissement de tous les articles auxiliaires : combustible, emballages, papiers lithographiés, ainsi que les frais supplémentaires occasionnés par les impôts élevés, les caisses de maladie et d'accidents.

Le malaise qui en résultait, s'est encore accentué par la question de l'augmentation des droits et impôts sur les tabacs bruts dont le Reichstag était saisi. Ce projet qui tenait notre industrie des tabacs en haleine pendant toute l'année, prévoyait :

sur les tabacs étrangers, un droit de Mk. 120 au lieu de Mk. 85 par % kg.,

sur les tabacs indigènes, un impôt de Mk. 70 au lieu de Mk. 45 par % kg.

Indépendamment de ces droits et impôts, les tabacs fins pour la fabrication des cigares chers et des cigarettes supérieures devaient être frappés d'une « Wertsteuer » supplémentaire et progressive.

Ce projet n'a pas passé au Reichstag, mais la commission des finances se prépare à nous doter d'un impôt sur les tabacs à cigarettes, les papiers à cigarettes et les cigarettes-mêmes.

Comme nos fabricants ne produisent que des tabacs coupés fins, cet impôt pèsera lourdement sur la fabrication du Grand-Duché et de l'Alsace-Lorraine en particulier. L'avenir nous dira s'il n'aura pas de suites funestes pour l'industrie luxembourgeoise, au profit de ses concurrents allemands qui ne fabriquent que la coupe grosse.

Atelier et clouterie mécanique des Forges de Bissen E. Hodez & C^{ie}.

Cette industrie continue à prospérer et à s'agrandir, ses produits spéciaux étant de plus en plus appréciés sur le marché allemand.

Le personnel et l'outillage de l'atelier mécanique ont été considérablement augmentés pour pouvoir pousser plus activement la construction des nouvelles machines.

Les ouvriers de la clouterie qui travaillent aux pièces arrivent à des salaires élevés et les payes atteignent actuellement plus du double de ce qu'elles étaient il y a trois ans.

Un nouveau matériel vient d'être installé pour le forgeage à chaud des clous à ferrer les chevaux par la méthode norvégienne. Cette fabrication, fort curieuse, qui est conduite par un personnel norvégien, est appelée également à un grand avenir.

Toutefois, les bénéfices de l'ensemble ne restent pas proportionnels au chiffre d'affaires progressif, en raison de la hausse toujours croissante des matières premières et de la concurrence étrangère, qui ne permet pas de faire suivre aux produits finis la même marche ascendante.

Industrie de la chicorée.

La production des chicorées peut être évaluée pour l'année 1903 à 500.000 kg environ. Il y a eu augmentation par rapport à l'année précédente, quoique les prix des cossettes de chicorée n'aient cessé de hausser jusqu'à la fin de la saison. La cause de cette augmentation des prix doit être cherchée dans la sécheresse de l'année 1904, qui empêchait le développement normal de la plante.

Si les prix de revient ont augmenté, les prix de vente n'ont pas changé à cause de la concurrence étrangère qui s'accroît d'année en année. La production a pour débouchés le Grand-Duché, la province de Luxembourg, la Lorraine et la région frontière prussienne.

Nos fabricants continuent à travailler d'après l'ancien système, tant pour la torréfaction que pour la fermentation. Cette dernière se fait dans les caves qu'on est obligé de prendre à bail chez des particuliers à des prix souvent très élevés. Dans les autres pays, la fermentation se fait aujourd'hui plus rapidement par des procédés scientifiques.

Par suite des fortes pluies de l'année 1903, la récolte a été abondante et les prix très avantageux. Il est à prévoir cependant que, dans la suite, les prix augmenteront sensiblement comme conséquence du renchérissement du coke employé pour le séchage des racines, qui se fait chez les producteurs.

Le nombre des ouvriers et ouvrières occupés par cette industrie, qui est représentée par deux firmes, est de 25 à 30. Leur recrutement ne présente guère de difficultés. Les femmes sont occupées principalement à la confection et à l'emballage des paquets. Les ouvriers gagnent en moyenne 3 fr. par jour, les ouvrières 1,75 fr.

Industrie de l'éclairage.

Usine à gaz de Luxembourg.

Le service de l'usine à gaz n'a été marqué par aucun événement extraordinaire pendant l'exercice 1903.

Le débit, voire la production du gaz, n'ont pas atteint les chiffres que les résultats de l'exercice précédent faisaient espérer. L'accroissement moyen s'exprime par le coefficient de

4,1 pCt. de la production de l'année dernière. La moyenne du débit s'élève à 5260 mètres cubes par jour ; le minimum fut atteint le 1^{er} juin par le chiffre de 3230 mètres cubes, et le maximum le 30 décembre avec un débit de 7880 mètres cubes. Le minimum répond à 0,61 pCt. de la consommation moyenne, le maximum à 1,5 pCt.

L'augmentation du débit n'a pas été plus accentuée, surtout parce que l'industrie de la ville est au déclin et qu'elle a perdu, par ce fait, plusieurs notables consommateurs de gaz à moteur.

Le prix du gaz et des sous-produits, ainsi que celui des matières premières, surtout des charbons, est resté sensiblement le même que pendant l'exercice précédent. Les charbons coûtaient franco de port et de droits 25,88 fr. les 1000 kilos (26,25 fr. l'année précédente).

La production totale s'élevait à 1,925,050 mètres cubes de gaz, pour laquelle il a été distillé 6738,5 tonnes de charbons, correspondant à un rendement de 28,57 mètres cubes pour 100 kilos.

Le prix du gaz n'ayant subi aucun changement, le résultat commercial de l'année a dû rester à peu près le même.

Les recettes réalisées sur les différentes espèces de gaz se répartissent ainsi :

Désignation.	Débit.	% de la production.	Recettes.
Gaz pour le chauffage et les moteurs . . .	715,775	37,18	fr. 107,366,37
Gaz d'éclairage fourni à la clientèle privée .	491,094	25,50	» 98,218,80
Eclairage des bâtiments communaux . . .	40,656	2,11	» 7,713,17
Eclairage public.	371,172	19,30	» 44,476,67
Eclairage de la commune de Rollingergrund.	1,591	»	» 190,93
Eclairage des horloges de la ville	1,328	»	» 169,36
Eclairage des magasins à gaz	10,600	0,55	» 1,272,00
Eclairage des bâtiments de l'État	43,285	2,24	» 8,497,85
Pour l'usage de l'usine	42,475	2,34	» »
			fr. 267,995,15

Le prix des sous-produits est resté constant. Pour le coke il s'élevait à 24,00 fr. les 1000 kilos pour les fournitures comprenant au moins 10 tonnes, et à 29 fr. pour le détail.

Presque la totalité de la production libre a été placée dans la ville ; les services communaux en ont absorbé à peu près 20 pCt.

Il a été fourni :

à la clientèle privée	203,8 wagons de coke.
à la station élévatoire de Kopstal .	16,8 »
aux écoles de la ville	21,5 »
aux autres services de la ville . .	25,1 »
aux établissements de l'État. . .	12,3 »

C'est surtout l'installation du chauffage central dans beaucoup d'établissements publics qui a donné à ce combustible un nouveau débouché, et il était souvent difficile de remplir tous les engagements.

Le prix du goudron a fait une baisse assez considérable ; il n'a pas été possible de tenir le prix de l'année dernière ; cette différence en moins a absorbé la majoration de la production.

Le rendement de l'appareil condenseur des eaux ammoniacales a été de 26,057 kg. sans toutefois atteindre le maximum de son utilité.

Les sous-produits ressortent ainsi :

	1904.	1905.
Production de coke à raison de 67 % de la houille distillée .	kg. 4,237,080	kg. 4,514,695
Coke vendu	» 2 859,775	» 2,796,437
Coke brûlé pour le chauffage des fours	» 1,377,300	» 1,460,638
Coke de chauffage exprimé en % de la houille distillée . .	21,80 %	21,68 %
Production du goudron	kg. 341,896	kg. 385,771
Eaux ammoniacales condensées	» 17,230	» 26,057

Au lieu de la réparation ordinaire des fours, il a été construit deux fours nouveaux du type semi-générateur, pareils au modèle exécuté pendant la campagne 1904 et qui a donné des résultats satisfaisants.

Le magasin a continué de se charger de l'entretien des conduites et des appareils de l'éclairage public, ainsi que de la pose et l'entretien des installations privées. Le réseau a été augmenté en 1905 de 1758 mètres de conduites principales, de sorte qu'il compte aujourd'hui 32,619 mètres.

Le nombre des lanternes a été augmenté de 47 et s'élevait vers la fin de l'exercice à 767. Le service de l'allumage est fait par 11 allumeurs ; chacun doit donc entretenir et nettoyer 70 lanternes.

L'éclairage public a demandé 3555 manchons et 1591 verres ; un manchon avait une durée moyenne de 760 heures.

Dans le courant de l'année il a été constaté 17 fuites et ruptures de tuyaux ; 20 raccords de lanternes ou de propriétés privées ont été remplacés.

Le nombre des raccords privés s'est accru de 77, celui des nouveaux compteurs de 108.

Le magasin municipal s'est chargé comme par le passé du nettoyage et menu entretien des installations intérieures, des lampes, des réchauds, etc. En exécutant ces travaux à titre gratuit, il avait avant tout pour but de vulgariser l'emploi du gaz.

Relevé des recettes et des dépenses effectuées pendant les années 1902 à 1905 incl.

M A G A S I N.					U S I N E.				
Année.	Recettes.	Dépenses.	Boni.	Deficit.	Année.	Recettes.	Dépenses.	Boni.	Deficit.
1902 (3 mois)	32,951,60	37,751,13		4,799,53	1902	146,925,83	86,499,57	61,426,26	
1903	50,749,01	112,330,55		61,581,54	1903	338,442,72	246,743,27	91,699,45	
1904	120,670,85	105,015,77	15,656,08		1904	354,893,03	256,011,35	98,871,68	
1905	110,186,74	124,503,19		14,316,45	1905	363,199,67	271,309,45	91,890,22	

Le compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1905 s'établit ainsi :

Doit.	Avoir.
Houille. fr. 174,481 23	Compte du gaz fr. 268,013 15
Frais d'exploitation » 8,137 60	• » coke » 71,902 89
Salaires » 27,563 03	» goudron » 12,671 01
Frais de transport et divers » 13,675 63	» des eaux amoniacales. » 4,974 08
Entretien des appareils. » 1,790 12	Compte Recettes diverses. » 717 05
Entretien des fours » 32 51	Compte Magasins » 7,940 72
Frais de bureau » 882 25	
Assurance des ouvriers contre les accidents et les maladies » 360 26	
Assurance contre l'incendie » 753 10	
Impôts » 4,488 57	
Allumage des lanternes » 9,118 84	
Recherches des fuites et réparations du réseau. » 3,771 83	
Matière de carburation. » 921 64	
Matière d'épuration. » 418 31	
Pertes diverses » 980 30	
Bénéfices » 118,813 64	
fr. 366,218 90	fr. 366,218 90

Brosserie.

La brosserie renseigne une augmentation de ses prix de revient pendant l'année 1905 par suite de la hausse des matières premières, fibres, chiendent, soies de porcs etc. qui se manifeste depuis une série d'années, ainsi que par suite du renchérissement de la main-d'œuvre. D'autre part, les efforts des fabricants pour élever parallèlement les prix de vente restent vains; la concurrence effrénée tend plutôt à avilir les prix obtenus. La production est restée au niveau des années précédentes.

Faillites et concordats.

Le nombre des faillites et concordats s'établit ainsi pour les trois dernières années :

A. Arrondissement de Luxembourg.

	Année 1903.	Année 1904.	Année 1905.
Faillites déclarées	27	20	33
Concordats sollicités	16	8	6
» homologués	12	6	2

B. Arrondissement de Diekirch.

	Année 1903.	Année 1904.	Année 1905.
Faillites déclarées	4	5	6
Concordats sollicités	0	2	1
» homologués	0	0	0

Bourse du travail.

Relevé des opérations de la Bourse du travail pendant l'année 1905.

Mois.	Demandes de travail		Offres de travail faites		Résiliations d'offres (cessations)	
	présentées.	réalisées.	par patrons.	comprenant ouvriers.	émanant de patrons.	comprenant ouvriers.
Janvier	81	52	332	430	281	330
Février	78	102	388	562	335	443
Mars	84	89	529	791	461	539
Avril	50	58	458	695	421	642
Mai	54	49	528	704	525	666
Juin	43	54	516	742	365	683
Juillet	39	38	459	656	464	769
Août	56	56	460	581	401	428
Septembre . . .	49	44	464	671	508	729
Octobre	61	53	395	540	437	585
Novembre . . .	79	54	294	364	249	484
Décembre*). . .	42	66	194	226	206	250
Totaux . .	716	715	5017	6962	4853	6548

Rappel des transactions de la Bourse depuis son origine.

ANNÉES.	Demandes de travail		Offres de travail faites		Résiliations d'offres (cessations)	
	présentées.	réalisées.	par patrons.	comprenant ouvriers.	émanant de patrons.	comprenant ouvriers.
1892	88	10	55	76	15	13
1893	1067	898	1750	2281	1674	2054
1894	749	793	1821	2402	1825	2360
1895	601	613	2050	2895	1974	2328
1896	571	680	2166	3094	2309	3149
1897	420	474	2261	3420	2390	3444
1898	389	397	2523	4370	2433	4149
1899	332	309	2780	4564	2658	4219
1900	341	284	3289	5214	3254	4984
1901	529	530	3023	4560	3028	4252
1902	644	570	3107	4403	3033	4224
1903	810	810	3627	4920	3556	4769
1904	902	897	4556	6179	4476	5959
1905	716	715	5017	6962	4853	6548

Les chiffres pour le mois de décembre se rapportent à la période du 1^{er} au 17 décembre inclusivement. Le 18 décembre 1905, le service de la bourse du travail, attaché jusqu'ici à l'administration des Postes, est passé à l'office créé spécialement à cette fin.

Assurances.

Le tableau ci-après donne le mouvement des opérations d'assurances dans le Grand-Duché pendant les années 1893 à 1904.

RECETTES.					DÉPENSES.					
Années.	Sommes perçues en			Total des Recettes.	Sommes dépensées pour					Total des dépenses.
	Primes.	Intérêts.	Divers.		Resti- tution de primes.	Réassu- rances.	Primes.	Provi- sions.	Frais d'admi- nistration	Divers.

Incendie (Nombre des C^{ies} d'assurances : 40).

1893	675,190	800	2,327	678,317	34,896	118,685	545,726	230,386	68,617	10,578	908,8
1894	684,080	800	2,764	687,644	9,944	122,381	334,330	128,699	82,847	14,848	693,0
1895	736,816	975	4,158	741,949	13,457	129,658	839,719	132,496	89,907	13,153	1,218,4
1896	769,860	975	9,104	779,939	13,689	137,778	361,455	142,099	80,763	13,404	748,1
1897	799,608	3,905	7,789	811,302	9,964	114,130	348,338	142,797	95,411	13,735	724,1
1898	861,598	3,880	10,295	875,773	14,967	113,790	405,929	157,063	89,279	15,623	698,1
1899	904,609	3,880	9,038	917,527	14,692	157,258	540,381	152,705	113,290	13,439	991,1
1900	938,764	3,881	34,614	977,259	17,088	161,706	489,142	167,796	120,035	16,100	971,1
1901	989,978	3,881	14,327	1,008,186	18,524	171,112	350,733	182,989	133,825	16,629	872,1
1902	1,027,437	4,966	130,972	1,163,375	21,390	176,539	633,504	196,334	123,762	21,615	1,173,1
1903	1,062,529	22,434	30,414	1,115,377	25,591	174,552	529,728	196,188	121,737	15,093	1,062,1
1904	1,122,079	3,871	281,328	1,377,278	26,268	188,648	1,327,748	133,118	194,437	27,048	1,897,1

Vie (Nombre des C^{ies} d'assurances : 21).

1893	615,150	34,825	988	650,963	28,847	70,582	252,298	55,130	51,069	80,981	538,8
1894	619,473	37,024	604	657,101	25,374	154,958	302,141	54,196	73,948	86,010	696,0
1895	646,805	35,599	10,244	692,648	27,755	94,396	448,025	61,013	57,930	54,230	743,1
1896	726,783	39,276	632,209	1,398,268	84,615	140,811	256,661	63,748	53,387	730,337	1,329,1
1897	773,962	44,262	661,931	1,480,155	31,249	75,744	337,459	64,572	47,224	732,459	1,288,1
1898	940,347	52,019	744,359	1,736,725	22,343	174,102	261,665	79,686	51,454	871,615	1,460,1
1899	1,041,428	58,354	814,365	1,914,147	54,978	168,430	282,083	88,482	49,057	907,683	1,550,1
1900	948,464	67,590	774,073	1,790,127	46,703	136,356	626,676	96,694	67,277	830,439	1,804,1
1901	1,231,718	79,084	705,819	2,016,621	68,230	164,451	659,612	98,279	65,730	862,507	1,918,1
1902	1,260,781	102,797	724,388	2,087,966	40,657	150,113	546,002	106,916	73,523	883,708	1,800,1
1903	1,307,899	119,912	723,405	2,151,216	40,856	269,641	443,269	108,681	91,381	904,740	1,858,1
1904	1,379,952	138,374	742,371	2,260,697	67,445	176,442	555,510	162,094	98,670	895,616	1,955,1

Sommes perçues en			Total des Recettes.	Sommes depensees pour						Total des depenses.
Primes.	Intérêts.	Divers.		Resti- tution de primes.	Reassu- rance.	Primes.	Provi- sions.	Frais d'admi- nistration	Livres.	
Accidents (Nombre des C ^{ies} d'assurances : 7).										
171,168	»	3,132	174,300	3,572	5,472	114,678	7,253	4,093	7,266	142,334
209,813	119	3,479	213,411	7,589	5,025	138,761	11,983	25,245	5,686	194,290
221,771	165	4,331	226,267	8,649	4,459	183,077	14,890	27,526	18,980	237,581
226,355	210	57	226,622	3,128	4,421	165,872	63,088	12,313	991	249,813
323,693	238	14,929	338,860	7,584	7,281	213,780	78,233	25,399	43,929	376,206
378,663	290	16,523	395,476	9,536	16,507	304,075	25,485	33,995	66,908	456,506
463,891	328	24,241	488,460	10,296	10,485	258,294	62,128	37,793	75,067	554,063
585,685	»	40,537	626,222	15,348	45,191	437,658	43,952	73,762	158,773	774,684
675,815	501	81,180	757,496	27,821	15,909	584,950	94,577	58,365	141,625	923,247
726,207	564	111,034	837,802	49,917	32,160	498,568	84,981	64,933	249,943	980,502
312,475	687	186,483	499,645	123,534	26,423	482,818	20,488	17,147	145,033	815,443
119,581	1,006	132,655	253,242	7,245	31,888	295,356	13,356	11,026	68,607	427,478
Transports (Nombre des C ^{ies} d'assurances : 2).										
3,342	»	180	3,522	»	1,178	»	134	191	145	2,248
3,962	»	145	4,107	»	2,149	23,018	137	247	86	4,937
2,522	»	86	3,608	»	1,876	»	118	253	91	2,338
4,510	»	114	4,624	»	2,430	7	138	309	112	2,996
5,482	»	112	5,594	63	2,863	20	172	354	123	3,595
450	»	»	450	»	338	»	90	47	»	475
6,884	»	166	7,050	»	3,873	»	232	398	119	4,622
10,228	»	119	10,347	»	5,105	427	749	682	180	7,143
493	»	»	493	»	370	»	99	45	»	514
7,733	»	185	7,918	»	4,499	4,720	282	479	145	10,125
8,471	»	145	8,616	»	4,868	70	287	508	205	5,938
793	»	»	793	»	595	»	159	44	»	797
Bris de glaces (Nombre des C ^{ies} d'assurances : 5).										
2,770	»	»	2,770	137	»	705	566	207	34	1,649
2,731	»	»	2,731	120	»	657	570	210	40	1,597
5,705	»	»	5,705	283	»	2,121	1,375	165	»	3,944
4,540	»	»	4,540	350	»	1,983	986	145	7	3,471
4,721	»	»	4,721	353	»	1,451	908	162	8	2,842
4,306	»	»	4,306	419	»	2,207	825	168	16	3,675
5,684	»	»	5,684	483	»	1,369	962	629	8	3,451
6,919	»	»	6,919	797	»	2,449	1,209	525	»	4,980
3,881	»	»	3,881	347	97	3,093	700	464	»	4,701
8,122	»	»	8,122	620	281	5,317	1,521	626	»	8,365
10,294	»	»	10,294	778	1,132	6,465	1,774	903	»	11,052
10,048	»	»	10,048	812	973	10,289	1,709	727	92	14,603

Années.	Sommes perçues en			Total des Recettes.	Sommes depensees pour						Total des dépense
	Primes.	Intérêts.	Divers.		Resti- tution de primes.	Reassu- rances.	Primes.	Provi- sions.	Frais d'adm- nistration	Divers.	

Grêle (Nombre des C^{ies} d'assurances : 2).

1893	3,584	104	175	3,863	»	»	1,843	845	386	137	3,211
1894	3,922	»	120	4,042	»	396	»	682	889	91	2,062
1895	2,874	»	»	2,874	»	»	636	465	575	288	1,904
1896	3,143	»	»	3,143	»	»	402	543	629	93	1,667
1897	3,493	»	»	3,493	»	»	183	506	349	»	1,038
1898	5,774	»	224	5,998	»	»	2,877	979	577	237	4,673
1899	7,323	»	»	7,323	»	»	2,079	1,129	733	175	4,116
1900	5,786	»	95	5,881	»	7	1,141	882	647	35	2,705
1901	5,385	95	»	5,480	»	»	49	941	1,995	31	3,016
1902	7,570	»	»	7,570	»	24	2,049	1,356	2,268	39	5,736
1903	8,882	601	»	9,483	»	396	3,448	1,536	2,328	40	7,452
1904	9,845	751	»	10,596	»	417	254	1,637	2,514	13	4,828

Vol (Nombre des C^{ies} d'assurances : 3)

1900	3,054	»	»	3,054	»	4,479	»	490	28	»	1,012
1901	1,118	»	»	1,118	»	32	»	244	111	15	468
1902	2,488	»	»	2,488	»	963	1,048	472	54	14	2,097
1903	11,901	»	»	11,901	63	5,987	94	2,167	194	13	8,362
1904	4,883	»	»	4,883	»	2,218	»	1,231	610	42	4,773

Responsabilité civile (Nombre des C^{ies} d'assurances : 2)

1903	33,398	»	»	33,398	»	21,364	48	8,267	1,782	711	32,103
1904	11,600	»	2,712	14,312	32	3,939	668	1,440	1,714	2,273	10,002

Relevé des opérations faites pendant les onze dernières années.

1893	1,471,204	35,729	6,802	1,513,735	67,542	196,517	915,250	194,314	124,563	99,141	1,597,323
1894	1,523,204	37,943	7,112	1,569,036	43,027	284,882	778,207	196,267	183,387	106,761	1,592,537
1895	1,617,493	36,739	18,819	1,673,051	50,144	230,389	1,473,608	210,357	176,356	86,744	2,227,533
1896	1,735,191	40,461	641,484	2,417,136	101,782	285,440	786,080	270,602	147,546	744,644	2,336,052
1897	1,910,659	48,405	684,761	2,643,825	49,173	200,018	901,231	287,188	168,929	790,254	2,396,712
1898	2,191,138	36,189	771,401	3,018,728	47,305	306,737	976,753	204,128	175,520	954,399	2,724,805
1899	2,429,819	62,562	847,810	3,340,191	80,449	340,046	1,084,206	305,638	201,900	996,491	3,008,715
1900	2,498,900	71,471	849,468	3,409,809	79,936	349,844	1,557,493	311,772	262,956	1,005,527	3,567,816
1901	2,908,388	83,561	801,326	3,783,275	114,922	351,971	1,598,437	377,829	260,535	1,020,877	3,724,555
1902	3,040,338	108,327	966,576	4,115,241	112,584	364,599	1,691,173	391,862	265,645	1,155,464	3,981,346
1903	2,755,849	143,634	940,447	3,839,930	190,822	504,363	1,465,940	339,388	235,980	1,065,835	5,802,335
1904	2,658,781	144,002	1,129,066	3,931,849	101,802	405,120	2,189,825	314,744	309,742	993,691	4,314,982

Assurance-maladie.

Bilan des caisses ouvrières de secours en cas de maladie pour l'exercice 1904.

RECETTES.		
	Caisses régionales.	Caisses de fabriques.
1° Encaisse au début de l'exercice (à l'exclusion du fonds de réserve)	fr. 25,984,90	fr. 86,386,39
2° Intérêts de capitaux et autres produits	» 1,489,85	» 11,745,37
3° Droits d'entrée	» 15,214,42	» 20,828,34
4° Cotisations (parts des patrons et ouvriers réunies) y compris les cotisations supplémentaires.	» 388,248,50	» 825,438,43
5° Cotisations des membres volontaires	» 3,783,41	» 391,28
6° Avances et subventions du Gouvernement, des communes et d'autres intéressés, art. 26, al. 4 de la loi.	—	—
7° Avances des patrons, art. 47 de la loi	—	» 95,741,20
8° Subventions des patrons, art. 47 de la loi	—	—
9° Remboursements pour fourniture de secours, art. 7, al. 1, 2 et 3, art. 51, al. 3 et 4, art. 53	» 626,08	» 246,15
10° Remboursements de la part de l'assurance-accidents, de sociétés d'assurances pour traitements etc. (art. 15 et 25 de la loi du 5 avril 1902).	—	» 3,752,00
11° Réalisation de fonds publics, retraits de dépôts à la Caisse d'Epargne et d'autres placements autorisés par le Gouvernement, prélèvements sur le fonds de réserve	» 9,513,00	» 4,828,10
12° Emprunts, avances du comptable etc.	» 1,122,57	» 4,00
13° Recettes diverses.	» 6,242,85	» 100,086,94
Totaux.	<u>fr. 452,225,58</u>	<u>fr. 1,149,448,20</u>
DÉPENSES.		
1° Pour traitement médical	fr. 82,824,00	fr. 145,881,35
2° Pour médicaments et autres curatifs	» 52,416,97	» 114,092,70
3° Prestations a) aux membres, b) aux familles des membres, art. 15, al. 2 de la loi.	» 186,251,62	» 426,763,89
4° Prestations d'après l'art. 16 de l'assurance-accidents	» 933,71	» 1,172,34
5° Prestations aux femmes en couches.	» 982,50	» 288,00
6° Prestations en cas de décès	» 7,114,00	» 16,321,15
7° Frais d'entretien aux hôpitaux.	» 12,208,48	» 101,934,05
8° Prestations aux convalescents après cessation des secours.	» 42,25	» 772,50
9° Remboursements pour secours aux malades, art. 51 et 53 de la loi	» 165,08	—

10° Remboursements à l'assurance-accidents, art. 18 de la loi du 5 avril 1902	—	—
11° Remboursements d'avances	fr. —	fr. 123,237,34
12° Remboursement de cotisations et de droits d'entrée	» 1,172,04	» 135,10
13° Placements, dépôts à la Caisse d'Epargne et dotations du fonds de réserve	» 27,864,41	» 150,368,17
14° Remboursement d'emprunts (art. 12 des recettes)	» 4,073,50	» —
15° Frais d'administration	» 31,726,93	» 9,315,61
16° Dépenses diverses	» 1,699,20	» 2,361,20
Totaux.	<u>fr. 409,474,69</u>	<u>fr. 1,092,643,40</u>
Total des recettes	fr. 452,225,58	fr. 1,149,448,20
Total des dépenses	» 409,474,69	» 1,092,643,40
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>fr. 42,750,89</u>	<u>fr. 56,804,80</u>
Chiffres correspondants de l'exercice 1903 :		
Total des recettes	fr. 373,069,95	fr. 948,342,16½
Total des dépenses	» 342,664,06½	» 862,673,00
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>fr. 30,405,88½</u>	<u>fr. 85,669,16½</u>

Assurance-accidents.

Bilan pour l'exercice 1905.

RECETTES.

1° Avances des membres	fr. 539,598 77
2° Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Epargne	» 4,290,34
3° Intérêts du fonds de réserve au 31 décembre 1905.	» 651,60
4° Recettes suivant art. 18	» 417,90
5° Part du Gouvernement aux frais d'administration :	
a) Frais d'instruction	fr. 1,884,08
b) Traitements et indemnités des employés	» 22,204,76
c) Frais de bureau	» 8,569,15
ensemble	<u>fr. 32,657,99</u>
dont la moitié soit.	» 16,329,00
6° Cotisations des membres à percevoir par voie de répartition pour cou- vrir les dépenses ci-dessous	» 284,827,42
Total	<u>fr. 846,115,03</u>

DÉPENSES.

A. — Dépenses en faveur des blessés et de leurs familles :	
1° Indemnités pour accidents	fr. 230,276,23
2° Frais de traitement	» 43,772,35
3° Capital représentatif des rentes en cours et frais d'achat	» 481,659,20
B. — Fonds de réserve	» 17,975,61
C. — Frais d'administration de l'association	» 51,024,76
D. — Divers	» 21,406,88
Total	<u>fr. 846,115,03</u>

Caisse d'Épargne et Crédit foncier.

a) Caisse d'Épargne.

La marche ascendante des dépôts à la Caisse d'épargne s'est encore ralentie en 1904; le chiffre des versements a été de 8,300,446 fr. en 1901, de 10,663,982 fr. en 1902, de 11,340,723 fr. en 1903 et de 11,137,073 fr. en 1904. Les remboursements se sont élevés à 3,823,227 fr. en 1901, à 4,824,984 fr. en 1902, à 6,486,613 fr. en 1903 et à 7,608,324 fr. en 1904.

L'excédent des versements, au lieu d'augmenter de 4,477,219 fr. en 1901, de 5,840,998 fr. en 1902, de 4,854,110 fr. en 1903, n'a plus atteint en 1904 que le chiffre de 3,528,749 fr.; il a donc diminué de 1,325,361 fr. sur l'exercice 1903. Pour l'année 1905 il est à prévoir que l'excédent des versements ne dépassera pas la somme de 3,200,000 fr., de sorte que la diminution sur l'année 1903 s'élèverait à 1,600,000 fr. environ.

L'avoir des déposants s'élevait en principal et intérêts à 29,163,625 fr. en 1902, à 34,950,491 fr. en 1903 et à 39,554,552 fr. en 1904; l'augmentation en 1903 a été de 5,784,856 fr.; elle n'est plus que de 4,604,061 fr. en 1904; elle ne dépassera guère le chiffre de 4,200,000 fr. en 1905. Durant les années 1893 à 1900, alors que le maximum par livret était limité à 1000 fr., l'avoir des déposants a augmenté chaque année de 1,500,000 en moyenne, sur un nombre de livrets moyen de 22—23,000. Au 31 décembre 1904 ce nombre approche de 49,000; l'augmentation des comptes des déposants de 1,500,000 à 4,000,000 fr. environ par an ne présente plus rien d'anormal, étant donné l'élévation du maximum à 3000 fr.

En 1904 le nombre des versements a été de 54,248, soit une moyenne par versement de 203 fr. contre 226 en 1903. Le nombre des remboursements a été de 22,237; la moyenne ressort donc à 342 fr. contre 320 en 1903.

Le nombre total des opérations de versement et de remboursement s'élève, pour l'année 1904, à 76,485 et porte sur une somme de 18,743,397 fr.; en 1903 ce nombre s'est élevé à 70,468 portant sur une somme de 17,827,340 fr.; les chiffres correspondants, pour l'année 1902, étaient de 64,527 resp. de 15,490,966 fr.

En 1904 il a été délivré 7669 livrets nouveaux contre 7404 en 1903 et 7009 en 1902. Les livrets en circulation au 31 décembre 1904 atteignent le chiffre de 48,972, soit une augmentation de 4108 sur l'année 1903; l'augmentation en 1903 sur l'année 1902 n'a été que de 3947. L'avoir moyen par livret pendant l'exercice 1904 est monté de 779 à 808 fr. Il a été bonifié en intérêts aux déposants, durant cet exercice, la somme de 1,048,054 fr. en augmentation de 139,657 fr. sur l'année 1903.

L'actif total de la Caisse d'épargne s'élève, suivant bilan au 31 décembre 1904, à 41,196,756,47 fr. Les valeurs du portefeuille y figurent pour un capital de 37,596,228,31 fr., évaluées au cours du 31 décembre 1904. Ce portefeuille comprend 21 fonds d'Etats différents pour 18,318,130,48 fr., des obligations de 36 villes et provinces diverses pour 10,531,635,81 fr., enfin 31 espèces d'obligations de chemins de fer indigènes et étrangers pour 8,726,462,02 fr. Fin 1903, l'actif total de l'établissement ne s'élevait qu'à 34,511,112,44 fr.

Les intérêts et loyers touchés en 1904 représentent un chiffre de 1,530,092,18 fr., soit une augmentation de 200,589,14 fr. sur l'année précédente.

Le compte des frais généraux se solde par 77,081,90 fr., soit 0,19% environ de l'avoir des déposants; il dépasse de 2463 fr. le chiffre correspondant de l'exercice précédent. En

effet, les divers services prennent d'année en année une plus grande extension et les frais d'administration augmentent nécessairement dans la même proportion.

Les bénéfices bruts réalisés en 1904 s'élèvent à 273,157,11 fr., et les bénéfices nets à 195,983,23 fr.

Le chiffre du fonds de réserve a passé de 1,445,854,91 fr. à 1,641,838,14 fr., soit 4,10% de l'avoir total des déposants.

Durant l'exercice 1904 la *Caisse d'épargne scolaire* a fonctionné dans 162 écoles contre 161 en 1903 ; les dépôts effectués par les élèves depuis 1875, l'année d'origine, jusqu'au 31 décembre 1904, forment un capital de 589,081,11 fr., donc une augmentation de 81,169,10 fr. sur l'exercice précédent. Le nombre des versements opérés en 1903 était de 11,867, et en 1904, de 17,956 fr.

Les avances faites aux *Caisses publiques de Crédit agricole et professionnel* par la Caisse d'épargne se sont élevées : en 1902 à 2224 fr., en 1903 à 23.734,74 fr., en 1904 à 54,796,18 fr. ; au 31 décembre 1903 elles ont atteint 127,386,20 fr.

Bilan au 31 décembre 1904.

ACTIF.		fr.	ct.	PASSIF.		fr.	ct.
1. Disponible en caisse et en banque		578,397	52	1. Avoir des déposants au 31 décembre 1904.		39,554,552	75
2. Portefeuille, valeur au 31 décembre 1904.		37,596,228	31	2. Comptes transitoires, réescompte			106 88
3. Crédit Foncier de l'Etat. Avances		2,225,012	50	3. Fonds de réserve :			
4. Caisses publiques de Crédit agricole et professionnel. Avances.		54,796	18	a) Solde au 31 déc.			
5. Comptes transitoires :				1903	1,445,854	91	
Intérêts à recevoir au 31 décembre 1904.	210,341	65		b) Bénéfices nets réalisés en 1904.	195,983	23	
Différence de cours 344,129 36 }				4. Divers		258	70
		554,471	01				
6. Immeuble de service		103,806	88				
7. Mobilier		16,339	66				
8. Etat pour compte du Crédit agricole			323 03				
9. Avance à une commune		70,756	38				
fr.		41,196,756	47			41,196,756	47

Compte de Profits et Pertes. — Exercice 1904.

DÉBIT.	fr. ct.	CRÉDIT.	fr. ct.
1. Frais d'administration . . .	77,081 90	1. Bénéfices sur vente de titres	18,138 70
2. Différence sur les comptes courants des déposants . . .	91 98	2. Bénéfices sur titres sortis aux tirages.	7,113 71
3. Bénéfices nets réalisés en 1904.	195,983 23	3. Bénéfice d'agio et restitution d'impôt étranger	766 67
		4. Bénéfices d'intérêts réalisés en 1904.	246,308 40
		5. Rentrée sur créance amortie	829 63
fr. . .	273,157 11	fr. . .	273,157 11

La situation au 31 décembre 1905 se présentait ainsi :		1904.	1905.
Avoir des déposants (intérêts non compris) au 31 déc.	fr.	38,506,489 35	fr. 43,230,242 57
Versements effectués durant l'année	»	11,137,073 49	» 12,572,255 50
Remboursements opérés durant l'année	»	7,608,324 83	» 8,925,947 05
Nombre de livrets en cours au 31 décembre.	»	48,970 00	» 53,498 00
Avances faites aux caisses de Crédit agricole et professionnel au 31 décembre.	»	54,006 80	» 127,386 20

b) *Crédit Foncier.*

Le nombre des demandes présentées dans le cours des années 1901, 1902, 1903 et 1904 était de 179, respectivement de 196, de 264 et de 290, ensemble de 929, portant sur une somme de 15,442,686 fr.

Le Conseil d'administration a prononcé :

en 1901 des admissions pour . . .	fr.	2,716,070
en 1902 » » . . .	»	2,240,000
en 1903 » » . . .	»	2,754,000
en 1904 » » . . .	»	2,868,480
		fr. 10,578,550
en 1901 des rejets pour	fr.	1,451,771
en 1902 » »	»	972,000
en 1903 » »	»	803,550
en 1904 » »	»	574,870
		fr. 3,802,191

Les prêts réalisés jusqu'au 31 décembre 1904, au nombre de 592, représentent un capital de 10,224,800 fr., dont à déduire :

- a) fr. 290,922 13 recouverts par l'effet de l'amortissement,
 - b) » 278,079 60 par suite de remboursements anticipés.
- fr. 569,001 73 ensemble.

Le solde des capitaux restant dus au 31 décembre 1904 est donc de 9,675,798 27 fr. L'arriéré, à la même date, du chef d'intérêts ou d'annuités, s'élevait à 6,617 49 fr. Ce chiffre a été recouvré presque en entier dans le courant de l'année 1905 ; au 1^{er} décembre 1905 il restait dû de ce chef seulement 351,85 fr.

La situation des prêts réalisés depuis le 1^{er} janvier 1901 jusqu'au 31 décembre 1904 s'établit ainsi :

NATURE DES PRÊTS.	Nombre des prêts réalisés en				Nombre total des prêts réalisés.	TOTAL des sommes prêtées.
	1901.	1902.	1903.	1904.		
Prêts ruraux	19	31	57	100	207	2,089,600
» urbains	42	38	46	109	235	3,785,500
» communaux	16	26	33	43	120	4,052,800
» aux établissements publics . .	1	—	1	—	2	215,000
» aux syndicats agricoles . . .	1	8	12	7	28	101,900
Total	79	103	151	259	592	10,244,800

Le nombre des prêts faits sur propriétés rurales a passé de 107 à 207 et les sommes prêtées de 1,073,350 fr. à 2,089,600 fr. ; la moyenne par prêt ressort à 10,094 fr. Les prêts sur propriétés urbaines s'élèvent fin 1904 à 235 et portent sur un capital de 3,785,000 fr. ; la moyenne par prêt est de 16,108 fr. Les prêts communaux s'élèvent à fin 1904 à 120 et représentent un capital de 4,052,800 fr., soit en moyenne 33,773 fr.

Le prix de vente des obligations foncières était fixé en 1904 à 102,50 pCt. ; à partir du 16 octobre 1904 il fut abaissé à 101,50 pCt. La valeur nominale des obligations foncières vendues était de 3,382,000 fr. au 31 décembre 1902, de 4,851,500 fr. à fin 1903 et de 6,240,800 fr. fin 1904 ; au 1^{er} décembre 1905 elle s'est élevée à 8,801,400 fr. Le bénéfice réalisé sur ces ventes s'élevait en 1902 à 24,673 fr., en 1903 à 26,912 75 fr. et en 1904 à 31,356 50 fr. Le nombre des certificats nominatifs délivrés jusqu'au 31 décembre 1905 est de 487 portant sur une valeur nominale de 3,557,300 fr.

Les bénéfices bruts réalisés en 1904 par le Crédit foncier s'élèvent à 62,272 19 fr. Ce chiffre se compose : a) de 31,356 50 fr., montant de l'agio sur obligations vendues ; b) de 30,915 69 fr., comprenant les intérêts sur prêts, intérêts sur obligations vendues, commission etc.

Après déduction des frais d'administration, émargés au compte de Profits et Pertes par 29,901 85 fr., il reste un bénéfice net de 32,370 34 fr., dont 31,356 50 fr. ont été portés sur le compte de la réserve du chef d'agio sur obligations vendues, et 1,013 84 fr. sur le compte de la réserve ordinaire. Le montant total du fonds de réserve s'élève, au 31 décembre 1904, à 97,155 71 fr.

Bilan au 31 décembre 1904.

		fr	ct
ACTIF.			
1. Prêts	fr. 10,244,800 00		
dont a déduire :			
Amortissement opéré pendant les années			
1901 a 1904 incl.	fr 290,922 13		
Remboursements anticipés effectués pen-			
dant les mêmes années	fr. 278,079 60		
	» 569,001 73	9,675,798 27	
2. Compte mobilier		7,957 83	
3. Obligations foncières 3 ½ % déposées contre certificats nominatifs . .		2,168,500 00	
4. Compte pour ordre .			
Fonds consignés pour frais d'instruction		3,041 39	
5. Compte transitoire :			
Fraction du semestre d'intérêts courus au 31 déc			
1904 sur prêts	fr. 108,810 53		
Fraction du coupon couru au 31 décembre 1903 sur			
obligations foncières en circulation	» 54,607 00	54,203 53	
	fr.	11,909,501 02	
PASSIF.			
1. Fonds de dotation		500,000 00	
2. Sommes non encore touchées :			
a) sur prêts faits à des particuliers	fr. 109,500 00		
b) sur prêts faits à des communes	» 536,202 92	645,702 92	
3. Obligations foncières 3 ½ % en circulation		6,240,800 00	
4. Compte créancier :			
Caisse d'Epargne		2,225,012 50	
5. Obligations foncières 3 ½ % déposées contre certificats nominatifs . .		2,168,500 00	
6. Coupons d'obligations non encore touchés		6,785 50	
7. Disagio sur prêts communaux		22,500 00	
8. Compte pour ordre :			
Fonds consignés pour frais d'instruction		3,041 39	
9 Fonds de réserve :			
I.			
Agio sur les obligations vendues en 1902, 1903 et 1904 . fr.	82,942 25		
II.			
a) Reserve ordinaire	fr. 13,199 62		
b) Excedent favorable de l'exercice 1904 »	1,013 84		
	» 14,213 46	97,155 71	
	fr.	11,909,501 02	

Compte de Profits et Pertes. — Exercice 1904.

DÉBIT :	fr.	ct.	CRÉDIT :	fr.	ct.
1. Intérêts de 1904 sur compte fonds de dotation	15,000	00	1. Intérêts de 1904 sur prêts .	277,545	24
2. Intérêts de 1904 sur obligations foncières 3½ pCt. . . .	203,781	37	2. Droit de commission sur remboursements anticipés .	331	08
3. Intérêts sur comptes de correspondants	37,971	53	3. Intérêts compris dans le prix des obligations foncières 3½ pCt. vendues en 1904 . .	9,546	69
4. Frais généraux de l'exercice	29,901	85	4. Balance des recettes et des dépenses accessoires . .	250	83
5. Erreur sur paiement de coupons d'obligations.	5	25			
6. Excédent favorable de l'exercice 1904	1,013	84			
fr. . .	287,673	84	fr. . .	287,673	84
La situation au 31 décembre 1905 s'établit ainsi :			1904	1905	
Nombre des prêts réalisés au 31 décembre			592	878	
Montant des prêts réalisés au 31 décembre. . . .			fr. 10,244,800 00	fr. 16,729,400 00	
Import sur prêts non encore touché au 31 décembre. »			645,702 92	2,868,552 65	
Amortissements opérés et remboursements anticipés effectués au 31 décembre »			569,001 73	1,086,272 06	
Valeur nominale des obligations vendues au 31 déc. »			6,240,800 00	9,059,100 00	
Valeur nominale des obligations déposées contre certificats nominatifs au 31 décembre »			2,168,500 00	3,557,200 00	

Banque Internationale à Luxembourg.

Du rapport annuel de cet établissement nous empruntons les renseignements suivants :

L'année 1905, malgré des inquiétudes diverses, a produit, aussi bien sur le domaine économique que sur le domaine politique, des résultats favorables pour les entreprises industrielles et financières qui se sont traduits, pour la Banque, par un dividende de 9½ pCt., soit en augmentation de 1½ pCt. sur l'année précédente. Une évaluation prudente et modérée du portefeuille des fonds publics et d'autres actifs laisse la réserve de 400,000 fr. pour le compte de fonds publics intacte, et il a été tenu largement compte des pertes, toujours possibles, mais que rien ne laisse craindre. Une somme de 278,921 34 fr., soit 1 pCt. du capital-actions, a été reportée à nouveau.

Le mouvement d'affaires des succursales et commandites, qui ont contribué d'une manière satisfaisante aux résultats d'ensemble, ainsi que celui de l'établissement principal, a été normal; des détails particuliers ne sont pas à relever.

Les frais généraux sont croissants, ainsi que le rapport de l'année précédente l'a déjà signalé au sujet des impôts, et seront influencés par la majoration des traitements du personnel de même que par la décision de l'administration de créer en principe des pensions aux employés et à leurs veuves et orphelins.

La section luxembourgeoise à l'Exposition universelle et internationale de Liège en 1905.

Le Grand-Duché a participé officiellement à l'Exposition universelle et internationale de Liège en 1905. Sa participation, pour ne pas être très étendue, n'en a pas moins été fort intéressante et les exposants luxembourgeois ont été proportionnellement très favorisés au point de vue du nombre et de l'importance des récompenses qui leur ont été décernées par le jury international. Pour encourager et faciliter la participation de nos industriels et administrations, la Chambre, sur la proposition de M. le Ministre d'État, vota un crédit de 25,000 fr.

Le principal exposant fut l'État, qui avait exposé une série de publications et travaux administratifs et statistiques. Parmi les industries représentées à Liège, nous signalerons le stand très complet de la ganterie, l'exposition collective des exploitants de carrières du Grand-Duché, celle des dalles en ardoises, ainsi que d'une machine consistant en un système refroidisseur et épurateur des gaz de hauts-fourneaux, exposée par M. Bian et la société des Forges d'Eich.

La collectivité des viticulteurs, au nombre de 43, avait installé un buffet-bar, où se débitaient les vins de la Moselle. Un autre débit, appartenant à une firme particulière, était installé au « Vieux-Liège ». Une collection biologique d'insectes nuisibles à la vigne complétait le stand des viticulteurs. Les eaux minérales du Grand-Duché étaient représentées par l'établissement thermal de Mondorf et la société générale des eaux de Bel-Val, dont les produits jouissent d'une faveur toute spéciale en Belgique.

Très importante fut la participation des rosieristes. Cinq firmes, dont les plus renommées du pays, avaient exposé, près du pont de Fragnée et autour du monument Gramme des collections de premier ordre qui formaient un bel ensemble de variétés.

Il nous resterait à mentionner une série d'objets d'art exposés au salon d'honneur, des travaux littéraires et économiques, des instruments et machines agricoles, le stand de l'école d'artisans, des panneaux artistiques et des vues photographiques du pays ainsi que des cartes du Touring-club, l'un des buts de la section du Grand-Duché ayant été d'inviter au tourisme dans notre pays.

La section luxembourgeoise était placée entre la Grèce et la Belgique. Le nombre des exposants luxembourgeois, y compris les diverses administrations publiques, a été de 102, se répartissant comme suit sur les différentes classes :

Désignation des groupes.	Nombre des exposants.
Groupe 1. Éducation et enseignement	2
Groupe 2. Oeuvres d'art	2
Groupe 3. Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts	1
Groupe 4. Matériel et procédés généraux de la mécanique	3
Groupe 5. Électricité.	3
Groupe 6. Génie civil. — Moyens de transport	1
Groupe 7. Agriculture	5
Groupe 8. Horticulture et arboriculture	5
Groupe 9. Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes.	»
Groupe 10. Aliments	45
Groupe 11. Mines. — Métallurgie.	98

Désignation des groupes.	Nombre des exposants.
Groupe 12. Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations	1
Groupe 13. Fils, tissus, vêtements.	»
Groupe 14. Industrie chimique	1
Groupe 15. Industries diverses.	1
Groupe 16. Économie sociale — Hygiène, assistance publique.	6
Groupe 17. Enseignement pratique. — Institutions économiques. — Travail manuel de la femme.	»
Groupe 18. Commerce. — Colonisation	»
Groupe 19. Armées de terre et de mer	»
Groupe 20. Sports.	1
Groupe 21. Congrès et conférences	»
Total	102

Les exposants luxembourgeois ont obtenu 3 grands prix, 8 diplômes d'honneur, 7 médailles d'or, 6 médailles d'argent, 3 médailles de bronze et 1 mention honorable, soit ensemble 28 récompenses.

Six exposants étaient hors concours, savoir :

Gemen & Bourg, rosiéristes à Luxembourg ;
J.-B. Lamesch, rosiériste à Dommeldange ;
Ketten frères, rosiéristes à Luxembourg ;
Soupert & Notting, rosiéristes à Luxembourg ;
Emile Bian, directeur des hauts-fourneaux à Dommeldange, pour la Société des
Forges d'Eich Le Gallais-Metz & C^{ie} ;
Albert Reinhard, manufacture de gants à Luxembourg, hors concours pour la
mégisserie.

*Relevé des récompenses obtenues par les exposants de la section luxembourgeoise à l'Exposition
universelle et internationale de Liège.*

Groupe.	Classe.	
I.	6.	Ecole d'artisans de l'Etat, Luxembourg Grand-Prix.
II.	9.	Mich Jean, sculpteur-statuaire, Luxembourg Médaille en or.
III.	12.	Cercle luxembourgeois d'amateurs photographes, Luxbg. Médaille en argent.
IV.	19.	Schieren Albert, constructeur-mécanicien, Luxbg.-gare. Médaille en bronze.
IV.	21.	Stern Hugues, compteurs d'eau, Luxembourg-gare . . Médaille en argent.
IV.	21.	Usines de constructions Gust. Gugenheim, Luxembourg Médaille en argent.
V.	23.	Schieber Eugène (aveugle), électricien, Mersch . . . Mention honorable.
V.	23.	Tudor Henri, ingénieur, fabrique d'engins électro-méca- niques, Rosport Diplôme d'honneur.
VII.	35.	Anen J.-P., mécanicien, Burange Médaille en bronze.
VII.	38.	Wagner Jean-Philippe, professeur honoraire, Ettelbruck. Diplôme d'honneur.
VII.	39.	Schoué Paul, fabricant de chicorée, Eich Médaille en argent.
VII.	42.	Ferrant Victor, conservateur du musée d'histoire natu- relle, Luxembourg Grand-Prix.
X.	56.	Erpelding Antoine, meunerie, Walferdange Médaille en argent.
X.	60.	Commission g.-d. de viticulture, viticulteurs réunis de la Moselle luxembourgeoise, Grevenmacher . . . Diplôme d'honneur.

Groupe.	Classe.	
XI.	63.	Mines, ingénieur des mines de l'Etat, Luxembourg . . . Grand-Prix.
XI.	63.	Dondelinger, ingénieur des mines, exposition de produits de carrières, Luxembourg. Diplôme d'honneur.
XI.	63.	Collectivité d'exploitants de carrières du Grand-Duché . Médaille en or.
XII.	66.	Blanc P., peintre, professeur à l'Ecole d'artisans, Luxbg. Médaille en argent.
XIII.	86.	Reinhard Albert, manufacture de gants, Luxembourg, pour la ganterie Diplôme d'honneur.
VV.	95.	Breisch Albert, joaillier-orfèvre, modeleur, Luxbg.-gare Médaille en or.
XVI.	105.	Association d'assurance contre les accidents, Luxembg. Médaille en or.
XVI.	105.	Inspection du travail du Grand-Duché, Luxembourg. . Médaille en or.
XVI.	109.	Département des affaires étrangères, Division des assurances ouvrières, pour l'assurance-maladie . . . Diplôme d'honneur.
XVI.	109.	Association des voyageurs et employés du commerce et de l'industrie, Luxembourg Médaille en bronze.
XVI.	111.	Etablissement thermal et institut hydrothérapique de Mondorf-les-Bains Diplôme d'honneur.
XVI.	111.	Société anonyme générale des eaux minérales de Bel-Val, Luxembourg Médaille en or.
XVI.	111.	Laboratoire bactériologique de l'Etat, Luxembourg . . Diplôme d'honneur.
XX.	127.	Touring-Club luxembourgeois, Luxembourg . . . Médaille en or.

Récompenses de collaborateurs resp. de coopérateurs.

Collaborateurs :

Laux Charles, chez Soupert & Notting, médaille en or ;
 Wilhelm Nicolas, chez Gemen & Bourg, médaille en or ;
 Eischen Jean, chez Ketten frères, médaille en argent ;

Coopérateurs :

Lanser Nicolas, chez Soupert & Notting, médaille en or ;
 Rollinger, chez Gemen & Bourg, médaille en or ;
 Crelot Henri, chez Soupert & Notting, médaille en argent ;
 Klein Nicolas, chez Soupert & Notting, médaille en argent ;
 Pirsch Nicolas, chez Ketten frères, médaille en argent ;
 Pierdang Henri, chez Gemen & Bourg, médaille en argent ;
 Veyder J.-P., chez Gemen & Bourg, médaille en argent

Enseignement industriel, commercial et professionnel.

Ecole industrielle et commerciale de Luxembourg.

Nombre et répartition des élèves qui ont fréquenté cet établissement pendant les deux dernières années :

ANNEES	Classes inférieures communes VI ^{es} , V ^{es} et IV ^{es} .	Section commerciale III ^{es} , II ^{es} et I ^{re} .	Section industrielle : III ^{es} , II ^{es} et I ^{re} et cours supérieurs.	TOTAUX.
1904—1905	298	60	168	526
1905—1906	303	60	119	473

École industrielle et commerciale d'Esch-sur-l'Alzette.

Nombre et répartition des élèves qui ont fréquenté cet établissement pendant les deux dernières années :

ANNÉES.	Classes inférieures communes : VI ^{es} , V ^{es} et IV ^{es} .	Section commerciale: III ^e , II ^e et I ^{re} .	Section industrielle : III ^e , II ^e et I ^{re} . et cours supérieurs.	TOTAUX.
1904—1905	99	5	18	122
1905—1906	103	10	27	140

École d'artisans de l'État à Luxembourg.

La statistique de fréquentation de cet établissement accuse, pour l'année scolaire 1905—1906, une population de 164 élèves, se répartissant comme suit :

	Classe préparatoire.	II ^e profes- sionnelle.	I ^{re} profes- sionnelle.	Élèves libres et facultatifs.
Constructions civiles, menuiserie etc. .	4	7	5	10
Ferronnerie artistique.	5	1	—	3
Mécaniciens	40	31	17	10
Peintres-décorateurs	8	1	—	8
Sculpteurs	3	3	—	6
	60	43	22	39

Cours professionnels du soir.

Les cours professionnels du soir annexés à l'école d'artisans, qui ont pour but de fournir aux jeunes apprentis du métier et du commerce l'occasion de se perfectionner dans le dessin professionnel et de s'appropriier les connaissances techniques et les aptitudes pratiques nécessaires, ont été suivis, pendant l'année scolaire 1905—1906, par 245 élèves, qui se répartissent comme suit sur les différentes branches que comporte cet enseignement :

Elèves.	Elèves.
a) Cours de dessin pratique pour maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, charrons, menuisiers et ébénistes	f) Cours pratique d'atelier pour la ferronnerie artistique 10
b) Cours de dessin pour mécaniciens 24	g) Cours pratique d'atelier pour mécaniciens 24
c) » » et exercices pratiques pour la peinture décorative 17	h) Cours pratique d'atelier pour sculpteurs et modelleurs 7
d) Cours de dessin à main levée . . 45	i) Langue anglaise 32
e) Cours pratique d'atelier pour menuisiers, etc. 7	k) Comptabilité commerciale . . . 40
	l) Calligraphie 8

Tramways luxembourgeois.

(Bilan de l'exercice 1904—1905. — 1^{er} septembre 1904 au 31 août 1905.)

a) TRAMWAYS.

Actif.		Passif.	
	FR. CT.		FR. CT.
Frais de premier établissement	87,300 00	Capital-actions	60,000 00
Matériel	33,080 03	Capital-obligations	61,900 00
Cautionnement à la ville	5,400 00	Réserve	3,226 26
Compte à amortir: affaire Schroll	8,426 20	Obligations à rembourser	2,400 00
Fonds d'assurance contre les accidents	1,550 00	Intérêts au 31 août 1905	301,50
Entretien et réfection de la voie	27,935 92	Dividendes 1905	415 00
		Cautionnement du personnel	670 00
		Créances diverses :	
		1 ^o Emprunt antérieur	16,625 55
		2 ^o Affaire Schroll	8,426 20
		3 ^o Intérêts sur avances faites	6,051 47
		4 ^o Profits et pertes	3,676 17
	<u>163,692 15</u>		<u>163,692 15</u>

b) VOITURES ET TERRAINS.

Actif.		Passif.	
	FR. CT.		FR. CT.
Frais de premier établissement	33,242 00	Capital-actions	174,300 00
Fort Wedell	57,887 70	Réserve	3,351 91
Matériel	22,171 08	Dividende au 31 août 1905	1,424 00
Portefeuille	49,374 14	Cautionnement du personnel	170 00
Tramways luxembourgeois :		Banque Nationale	13,000 00
1 ^o Compte antérieur	16,625 55	Solde	3,527 83
2 ^o Règlement Schroll	8,426 20		
3 ^o Intérêts sur avances faites	6,051 47		
Actionnaires en retard	1,995 60		
	<u>195,773 74</u>		<u>195,773 74</u>

Les recettes de l'exploitation se sont élevées :

	en 1904	en 1905
a) pour les tramways à	fr. 86,913 95	fr. 99,774 43
b) pour les voitures à	» 15,628 93	» 13,224 27
soit ensemble à fr.	fr. 102,542 88	fr. 112,998 70

Mercuriales.

Le tableau ci-après indique le mouvement des prix pour les denrées alimentaires, les fourrages et les combustibles pendant les années 1901 à 1905, sur la base des mercuriales de la ville de Luxembourg.

		Prix fin 1901.	Prix fin 1902.	Prix fin 1903.	Prix fin 1904.	Prix fin 1905.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Froment	l'hectolitre	16 00	15 00	15 00	15 50	22 00
Méteil	»	15 00	14 00	15 00	15 00	20 00
Seigle	»	13 00	13 00	13 00	13 50	18 00
Orge	»	14 00	13 00	13 00	13 00	19 00
Avoine	»	9 50	9 90	8 50	9 00	20 00
Sarrazin	»	»	»	»	»	23 00
Pois	»	15 00	15 00	15 00	15 00	32 00
Fèves	»	14 00	15 00	15 00	14 00	32 00
Lentilles.	»	25 00	20 00	20 00	20 00	40 00
Pommes de terre	»	3 00	5 00	5 00	5 00	8 00
Farine de froment	le kilogr.	0 45	0 45	0 45	0 45	0 50
» méteil	»	0 37½	0 37½	0 37½	0 37½	0 35
» seigle	»	0 35	0 36	0 40	0 40	0 40
Orge perlé	»	0 70	0 70	0 70	0 70	»
Beurre	»	2 65	2 50	2 65	3 00	2 79
Oeufs.	la douzaine	1 52	1 55	1 92	2 00	1 79
Foins.	les 500 kilogr.	60 00	35 00	35 00	40 00	40 00
Pailles	»	40 00	25 00	25 00	28 00	28 88
Trèfle	»	»	»	»	»	40 00
Bois de hêtre	le stère	15 00	15 00	12 00	14 00	13 00
» chêne	»	11 00	10 00	8 00	8 00	8 00
Viande de bœuf I ^{re} qualité	le kilogr.	2 00	2 00	2 00	2 00	2 05
» » II ^e »	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 80
» veau	»	1 85	1 80	1 70	1 80	2 40
» mouton.	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 85
Porc frais	»	2 00	2 00	2 00	1 80	2 40
» fumé	»	2 50	2 60	2 50	2 00	3 00

Taxes communales d'octroi à Luxembourg.

Chapitre de perception.	Produit de 1902.	Produit de 1903.	Produit de 1904.	Produit de 1905.
Liquides	53,718 53	49,785 37	56,720 48	57,627 39½
Comestibles	123,886 83	128,492 57½	133,206 09	126,208 34½
Fourrages	15,100 49	15,047 16½	14,053 87½	12,975 23
Combustibles	58,804 73½	59,175 39½	58,278 33	59,181 65
Matériaux de construction . . .	29,543 71	27,175 23½	34,092 73½	42,617 44
Bière fabriquée dans l'intérieur .	16,492 91	15,879 19	16,041 85	14,901 40
Eau-de-vie » » . . .	65 34	14,39	»	»
Total fr. . .	297,611 54½	295,569 32	312,393 36	313,511 46
Produit des foires aux bestiaux .	4,423 75	4,474 85	4,009 55	3,592 00
» des droits d'abattages. . .	48,207 48	48,940 56	48,574 21	47,981 25
» des ponts à bascule . . .	1,903 00	2,205 25	2,318 50	2,304 75
» des débits d'eau (Porte-Neuve)	214 15	166 55	249 07	84 70
» des droits de place sur les marchés hebdomadaires .	4,383 20	4,610 80	5,004 35	4,162 45
Total des recettes faites par les employés de l'octroi . . fr.	356,743 12½	355,967 33	372,549 04	371,636 61

Statistique douanière. — Zollstatistik.

Waren-Einfuhr

aus dem

Zollvereins-Auslande für den Verbrauch und Handel des Großherzogtums Luxemburg über die Zollämter desselben.

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
1. Abfälle.		4,000,013	Gefärbtes Baumwollengarn . .	Belgien.	5,013
Abfälle von der Eisenfabrikation	Frankreich.	411,550	id. id. . .	Frankreich.	40
id. Wachsbereitung	id.	55	Akkommodiert. Baumwollenzwirn	id.	551
u. s. w.	Belgien.	490	id. id. . .	Belgien.	1
id. id. . . .	id.	24,106	Ungewebte baumwollene Dochte	id.	2
Tierischer Dünger	Frankreich.	1,153	Rohe, dichte Baumwollgewebe .	id.	38
id.	id.	60	id. id. . .	Frankreich.	601
Guano, natürlicher	Belgien.	174	Gebleichte, dichte id. . .	id.	390
id.	id.	87	id. id. . .	Oestr.-Ung.	8
Guano, künstlicher	Frankreich.	152	id. id. . .	Gr. Britan.	25
id.	id.	76,616	id. id. . .	Belgien.	146
Kleie und Malzkeime u. s. w. .	Niederland.	19,800	Baumwollener Sammet . . .	id.	9
id.	Italien.	29,673	id. id. . .	Frankreich.	129
id.	Eur. Türkei.	45,417	Gefärbt. dichtes Baumwollenzzeug	id.	1,406
id.	Griechenland	59,400	id. id. . .	Gr. Britan.	76
id.	Rumänien.	4,992	id. id. . .	Italien.	3
id.	Belgien.	3,597,804	id. id. . .	Oestr.-Ung.	28
Asche u. s. w.	id.	26,996	id. id. . .	Belgien.	486
id.	Frankreich.	118	Baumwollene Posamentierwaren	id.	75
umpen	id.	1,351	id. id. . .	Gr. Britan.	25
lte Netze u. s. w.	id.	6	id. id. . .	Frankreich.	226
id.	Belgien.	13	Baumwollene Strumpfwaren .	id.	253
			id. id. . .	Eur. Türkei.	39
			id. id. . .	Belgien.	33
2. Baumwolle und Baum-		416,077	Rohe, undichte Baumwollgewebe	id.	8
wollwaren.			id. id. . .	Frankreich.	5
Rohe Baumwolle	Belgien.	9	Baumwollene Gardinenstoffe,		
id.	Gr. Britan.	6,399	nicht rohe.	id.	188
aumwollabfälle	id.	1,015	id. id. . .	Belgien.	18
id.	Niederland.	751	Gebleichte undichte Baumwoll-		
id.	Frankreich.	29,162	gewebe	id.	10
id.	Belgien.	34,783	id. id. . .	Schweiz.	5
aumwollwatte	id.	69	id. id. . .	Gr. Britan.	5
id.	Frankreich.	146	id. id. . .	Frankreich.	237
ohes Baumwollengarn	id.	2	Baumwollene Spitzen	id.	14
id. id. . . .	Belgien.	33,083	id.	Gr. Britan.	1

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Baumwollene Spitzen. . . .	Belgien.	7	Chloroform.	Belgien.	7
Baumwollene Stickereien . .	id.	6	Essenzen, Tinkturen u. s. w. .	id.	4
id. id.	Schweiz.	43	id. id.	Frankreich.	171
id. id.	Oestr.-Ung.	5	Lacke, Lackfirnisse	id.	1,074
id. id.	Frankreich.	47	id.	Niederland.	2,087
Ganz grobe, rohe Baumwollge- webe	Belgien.	278	id.	Gr. Britan.	415
Schmiergeltuch	id.	91	id.	Amerika.	31
id.	Frankreich.	109	id.	Belgien.	10,047
		23,370	Maler-, Waschfarben u. s. w. .	id.	4,699
3. Blei und Bleiwaren.			id. id.	Niederland.	1,179
Rohes Blei, Bruchblei u. s. w. .	Belgien.	10,262	id. id.	Gr. Britan.	5
id. id.	Frankreich.	277	id. id.	Frankreich.	1,324
Bleiglätte	id.	54	Ultramarin	id.	54
Gewalztes Blei.	id.	21	Zundholzer, Zundkerzen . . .	Belgien.	588
Buchdruckerschriften	Belgien.	613	Weisses blausaures Kali . . .	id.	31
id.	Frankreich.	264	Oxalsäure	id.	9,954
Stereotypplatten	id.	50	id.	Frankreich.	270
id.	Belgien.	14	Oelfirnis	Belgien.	5,256
Unlackierte Röhren aus Blei. .	id.	5,195	id.	Frankreich.	4
id. id.	Frankreich.	23	id.	Niederland.	173
Grobe Bleiwaren	id.	3,645	Aetzkali.	Frankreich.	47
id.	Belgien.	1,473	Actznatron	Belgien.	20
Feine Bleiwaren	id.	603	Alaun	Frankreich.	1
id.	Frankreich.	834	Barytweis	id.	55
Spielzeug aus Blei.	id.	16	id.	Belgien.	397
id.	Belgien.	6	Buchdruckerschwärze	id.	221
		4,433	id.	Niederland.	28
5. Bürstenbinder- u. Sieb- macherwaren.			id.	Frankreich.	34
Grobe Bursten und Besen aus Stroh, Bast u. s. w. . . .	Belgien.	784	Chlorkalk	Belgien.	1,468
id. id.	Frankreich.	2,870	Farbholzextrakt	Frankreich.	2,679
id. Borsten u. s. w. . . .	id.	467	Gelatin	id.	130
id. id.	Belgien.	124	id.	Oestr.-Ung.	10
Grobe Siebmacherwaren . . .	id.	2	id.	Belgien.	4
id. id.	Frankreich.	23	Kitte, nicht besonders genannt .	id.	5,892
Feine Burstenbinderwaren . .	id.	147	id. id.	Schweiz.	5
id. id.	Belgien.	16	id. id.	Frankreich.	1,647
		6,878,684	Leim	id.	814
5. Droguerie-, Apotheker- und Farbwaren.			id.	Oestr.-Ung.	128
Aether	Belgien.	111	id.	Niederland.	29
Blei-, Farben- u. s. w. Stifte. .	id.	106	id.	Belgien.	626
id. id.	Frankreich.	103	Russ	id.	148
			Siegellack	id.	2,708
			id.	Frankreich.	903
			Sprengstoffe	Belgien.	690
			Tinte und Tintenpulver	id.	906

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.
Tinte und Tintenpulver . . .	Gr. Britan.	86	Farbholz	Belgien.	1,983
id. id.	Amerika.	167	id.	Hondura.	149
id. id.	Frankreich.	1,076	id.	Mexiko.	978
Wagenschmiere	Belgien.	70	id.	Frankreich.	121
Wichse	id.	378	Gerbsäure	Belgien.	330
id.	Oestr.-Ung.	18	Quebrachoholzextrakt	id.	2,635,971
id.	Frankreich.	2,460	Andere Gerbstoffextrakte. . .	id.	7,827
Zundwaren, nicht besonders genannt	id.	510	id. id.	Niederland.	31,358
id. id.	Belgien.	4,184	id. id.	Gr. Britan.	4,669
Doppelkohlensaures Natron . .	id.	375	id. id.	Oestr.-Ung.	51,192
Kalzinierte Soda	Frankreich.	934	id. id.	Italien.	544,250
id.	Belgien.	6,464	id. id.	Frankreich.	867,763
Pottasche	id.	152	Gereinigtes Glycerin	Belgien.	2
id.	Frankreich.	4	Gummi	id.	98
Rohe pp. Soda	Belgien.	14,338	id.	Frankreich.	581
Wasserglas	id.	132	Insektenpulver	Belgien.	2
id.	Frankreich.	180	Isländisches u. s. w. Moos . .	Niederland.	448
Kohlensaures Ammoniak. . . .	id.	25	id. id.	Belgien.	600
id. id.	Belgien.	211	Kalk, nicht besonders genannt .	id.	1,069
Anilinfarbe.	id.	21	Kampfer	id.	3
id.	Frankreich.	5	Karbolsäure	id.	151
Bleiwass.	Belgien.	21,639	Katechu.	Frankreich.	414
Borax, Borsäure	Frankreich.	58	Knochenkohle	id.	33
id.	Belgien.	20,242	Knopperrn, Valonea u. s. w. . .	Br. Sud-Afr.	1,010
Calciumcarbid.	id.	9,416	id. id.	As. Türkei.	238,321
id.	Italien.	9,486	Kohlensäure	Belgien.	300
id.	Schweiz.	140,951	id.	Frankreich.	89
id.	Frankreich.	3	Lackkritzensaft	id.	121
Chinin	Belgien.	5	id.	Italien.	92
Chlorkalium	id.	588	Mennige u. s. w.	id.	1,082
Chlorcalcium	id.	2	Mineralwasser	Frankreich.	16,774
Chlormagnesium	id.	8	id.	id.	3,984
Chromalaun	id.	10	Myrobalanen	Eur. Türkei.	11,650
Citronensäure, Zitronensaft . .	Frankreich.	55	id.	Br. Ost-Ind.	57,546
Is	Norwegen.	80,000	Naphtalin	Frankreich.	98
Eisenalaun	Belgien.	510	id.	Belgien.	4,027
Reines Eisenoxyd	id.	1,002	Schwefelsaures Natron	id.	2,881
id.	Frankreich.	212	id. id.	Frankreich.	6
Reine Erzeugnisse zur Bürstenfa- brikation	id.	413	Opium	id.	15
id. id.	Mexiko.	1,514	Palmnüsse	Ceylon.	58
id. id.	Br. Indien.	299	id.	Belgien.	12
id. id.	Belgien.	1,668	Quebrachoholz, unzerkleinert .	Argentinien.	32,570
spartogras	id.	56	Chilisalpeter	Chile.	531,750
			id.	Belgien.	243,262
			id.	Frankreich.	12

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Kalialpeter	Belgien.	592,592	Brucheisen und Eisenabfälle . .	Frankreich.	8
Salpetersäure	id.	18,894	Roheisen	id.	120,908
Schiesspulver	id.	15,755	id.	Gr. Britan.	1,435,360
id.	Frankreich.	293	id.	Belgien.	216,700
Schwefel	id.	3	Eck- und Winkeleisen	id.	7,529
id.	Italien.	18,852	id. id.	Frankreich.	70
id.	Belgien.	72,071	Eisenbahnlaschen, Schwellen,		
Schwefelkalium	id.	689	Unterlagsplatten	Belgien.	28,434
Schwefelsäure	Frankreich.	5,754	Eisenbahnschienen	id.	22,768
id.	Belgien.	93,336	id.	Frankreich.	724
Seegras u. s. w.	id.	2,322	Schmiedbares Eisen in Stäben .	id.	26,475
id.	Alger.	3,728	id. id.	Norwegen.	1,552
Steinkohlenteeröle, leichte . .	Frankreich.	419	id. id.	Gr. Britan.	1,407
id. id.	Belgien.	2,751	id. id.	Oestr.-Ung.	188
Superphosphat.	id.	176,604	id. id.	Belgien.	26,475
id.	Frankreich	69,657	Rohe Platten und Bleche aus		
Terpentin- und anderes Harzöl .	id.	198	schmiedbarem Eisen. . . .	id.	286
id. id.	Amerika.	5,390	id. id.	Gr. Britan.	50
id. id.	Niederland.	41	id. id.	Frankreich.	4,099
id. id.	Belgien.	914	Polierte id.	Belgien.	10,566
Vitriol	id.	20,639	Weissblech.	id.	30
id.	Gr. Britan.	2,600	id.	Frankreich.	4
id.	V-St. v Am.	11,061	Roher Eisendraht	id.	105
Weberkarden	Belgien.	38	id.	Gr. Britan.	24
Zinkasche	id.	19,142	id.	Belgien.	36
id.	Frankreich.	122	Polierter Eisendraht	id.	435
Bronze- u. s. w. Farben, ander-			id.	Frankreich.	206
weit nicht genannt	id.	600	Ganz grobe rohe Eisenwaren. .	id.	21,916
id. id.	Ceylon.	41	id. id.	Gr. Britan.	264
id. id.	Oestr.-Ung.	80	id. id.	Belgien.	26,231
id. id.	Belgien.	1,727	Ambosse, Brecheisen, Hufeisen,		
Rohe Erzeugnisse zum Gewerbe-			u. s. w.	id.	43,786
gebrauche.	id.	76	id. id.	Frankreich	15,379
id. id.	Mexiko.	163	Anker, Ketten, eiser e, u. s. w	id.	211
id. id.	Oestr Ung.	139	id. id.	Belgien.	4,335
id. id.	Frankreich.	201	Drahtseile	id.	642
Pharmazeutische Fabrikate usw.	id.	2,850	id.	Frankreich.	9
id. id.	Gr. Britan.	32	Eisen zu groben Bestandteilen		
id. id.	Belgien.	1,651	von Maschinen	Belgien.	1,285
Strontianpräparate	id.	25	Eisenbahnnachsen, Puffer u. s. w.	id.	20,911
Geschlemmte Kreide	id.	306	id. id.	Frankreich.	45,332
id.	Frankreich.	74,943	Rohe gewalzte und gezogene		
6. Eisen u. Eisenwaren.		2,406,713	Röhren aus Eisen.	id.	10
Brucheisen und Eisenabfälle. .	Belgien.	1,768	id. id.	Belgien.	34,487
			id. id.	Gr. Britan.	83

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Grobe Eisenwaren.	Gr. Britan.	1,978	Bimsstein	Belgien.	439
id.	Niederland	107	Tuffstein n. s. w.	id.	16,013
id.	Russland.	7	Zement	id.	2,083,012
id.	Schweden.	40	id.	Frankreich.	1,094,545
id.	Frankreich.	79,952	Ungefärbter Sand	id.	12,270
id.	Belgien.	59,952	id.	Belgien.	13,244,819
Drahtstifte	id.	14	Farbenerde u. s. w.	id.	2,546
Grobe, blos abgeschliffene Eisen- waren	id.	41,011	id.	Gr. Britan.	20
id. id.	Schweiz	139	id.	Frankreich.	334
id. id.	Frankreich.	74,552	Gips.	id.	1,970
id. id.	Oestr.-Ung.	108	id.	Belgien.	36,151
id. id.	Canada.	478	Graphit, ungeformt	id.	322
id. id.	Schweden.	103	id.	Gr. Britan.	4,515
id. id.	Ver. St. Am.	3,629	Infusorienerde.	Belgien.	38
id. id.	Gr. Britan.	1,290	Gebrannter Kalk	id.	78,239,210
Feine Eisengusswaren	Belgien.	1,137	id.	Frankreich.	118,312
id.	Ver. St. Am.	135	Phosphorsaurer Kalk.	Belgien.	9,800
id.	Frankreich.	2,764	Kaolin	id.	95,751
Feine Eisenwaren.	Belgien.	6,963	id.	Gr. Britan.	234,638
id.	Gr. Britan.	106	id.	Norwegen.	83,030
id.	Oestr.-Ung.	19	id.	Frankreich.	230,564
id.	Niederland.	2	Rohe weisse Kreide	id.	5,340
id.	Frankreich.	8,976	Schwerspat	Belgien.	1,845
Fahrräder	id.	Stück 33	Erden, nicht besonders genannt.	id.	11,435
id.	Ver. St. Am.	Stück 3	id. id.	Gr. Britan.	45,060
id.	Belgien.	Stück 55	Chromerz	Frankreich.	128,650
Spielzeug ausschmiedb. Eisen	id.	75	Eisenerze	Belgien.	10,000
id. id.	Frankreich.	789	id.	Belgien.	416,291
Jagd- u. s. w. Gewehre	id.	34	id.	Br. Indien.	95,000
id. id.	Italien.	7	id.	Frankreich.	87,399,809
id. id.	Belgien.	536	Manganerz	Br. Ost-Ind.	4,550,270
Nah-, Stick-, Stopfnadeln u. s. w.	Frankreich.	1	id.	Brasilien.	3,021,000
id. id.	Italien.	7	id.	As. Türkei.	464,000
id. id.	Belgien.	536	id.	Russland.	22,138,830
Schreibfedern aus Stahl	id.	13	id.	Spanien.	6,511,910
Uhrfurnituren aus unedlem Metall	id.	8	id.	Griechenland	3,127,610
id. id.	Italien.	32	id.	China	10,000
id. id.	Frankreich.	33	id.	Gr. Britan.	5,897,150
7. Erden, Erze, edle Metalle, Asbest u. s. w.		271,214,606	id.	Belgien.	1,825,190
Abramsalze	Belgien.	400	Schlacken von Erzen	id.	971,639
Asbest	id.	20	id.	Frankreich.	31,879,381
Ungereinigter Bauxit	Frankreich.	220,821	Gemahlene Thomasschlacken	id.	6,561,487
			id. id.	Belgien.	365,327
			Erze, nicht besonders genannt	id.	21
			Gemunztes Gold	id.	3

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Gemünztes Silber	Belgien.	8	Hülsenfrüchte (Speise- und Fut- terbohnen.	Niederland.	400
Asbestpappe, geformt u. s. w. . .	id.	48	Erbsen und Wicken	Canada.	1,600
Asbestwaren, nicht besonders genannt	id.	59	id.	Russland.	2,600
8. Flachs und andere Spinn- stoffe.		6,383	id.	Frankreich.	14,753
Flachs, roh, gerüstet, gebrochen u. s. w.	Belgien.	25	Linsen	Belgien.	5,043
Hanf.	id.	17	Lupinen.	id.	10,351
Abfälle von vegetabilischen Spinn- stoffen.	id.	128	Hirse	id.	112
Vegetabilische Spinnstoffe, nicht besonders genannt	id.	2,369	id.	As. Türkei.	300
id. id.	Mexiko.	2,187	id.	Oestr.-Ung.	198
id. id.	Ceylon.	1,457	id.	Frankreich.	75
id. id.	Frankreich.	200	Gerste	Rumänien.	106,916
9. Getreide und andere Er- zeugnisse des Landbaues.		29,135,359	id.	Russland.	874,235
Weizen	Frankreich.	507	id.	Bulgarien.	40,768
id.	Australien.	181,800	id.	Frankreich.	10,100
id.	Bulgarien.	196,950	id.	Ver. St. Am.	108,210
id.	Rumänien.	5,412,989	id.	As. Türkei.	30,392
id.	Ver. St. Am.	474,800	id.	Argentinien.	55,688
id.	Argentinien.	4,345,293	Erdnüsse u. s. w.	Frankreich.	36
id.	Br. Ost. Ind.	275,730	id.	Belgien.	47
id.	Russland.	2,252,923	Raps, Rübsaat u. s. w.	id.	266
id.	Belgien.	3,067,530	Leinsaat.	id.	13,461
Roggen	id.	22,425	id.	Russland.	2,694
id.	Russland.	15,150	id.	Gr. Britan.	5,241
id.	Rumänien.	5,050	Palmkerne, Butterbohnen u. s. w.	Belgien.	31
Hafer	id.	5,092	Mais und Dari	id.	1,416,311
id.	Ver. St. Am.	30,552	id.	Russland.	45,450
id.	Niederland.	25	id.	Ver. St. Am.	812,880
id.	Russland.	2,131,096	id.	Argentinien.	2,064,670
id.	Belgien.	283,406	id.	Bulgarien.	70,700
Buchweizen	id.	22	id.	Rumänien.	15,150
Hülsenfrüchte (Speise- und Fut- terbohnen.	id.	1,325	id.	Brit. Indien.	10,100
id. id.	Italien.	150	Malz aus Gerste und Hafer . . .	Belgien.	116,295
id. id.	Ceylon.	1,805	id.	Frankreich.	10,125
id. id.	Rumänien.	9,500	FrISChe Tafeltrauben	id.	6,972
id. id.	Gr. Britann.	500	id.	Italien.	33
id. id.	Frankreich.	585	id.	Spanien.	30
id. id.	Oestr.-Ung.	40,000	FrISChe Trauben	Oestr.-Ung.	4
			id.	Belgien.	1,988
			Zichorien, getrocknet u. s. w. . .	id.	358,588
			Blumen, Blüten u. s. w., ge- trocknet	id.	1,253
			id. id.	Frankreich.	1,993
			Eicheln	id.	4,988
			id.	Belgien.	21

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.
tergewächse, nicht bes. gen. id. id.	Belgien. Frankreich.	113,470 16,774	Fenster- und Tafelglas in seiner natürlichen Farbe . . .	Frankreich.	638
ende Gewächse, Blumenzwie- beln u. s. w.	Belgien.	163,512	Rohes ungeschliffenes Spiegelglas	Belgien.	15
id. id.	Niederland.	744	Belegtes Tafel- und Spiegelglas .	id.	2,071
id. id.	Gr. Bri.an.	403	id. id.	Frankreich.	190
id. id.	Frankreich.	3,328	Unbelegtes Spiegelglas	id.	431
s- und Timoteesaat	id.	378	id. id.	Gr. Britan.	150
id.	Gr. Britan.	813	Glasbehänge u. Glasknöpfe u. s. w.	Belgien	13,634
id.	Ver. St. Am.	6,293	Uhr- u. s. w. Glaser	Oestr.-Ung.	27
id.	Belgien.	4,320	Gemustertes weisses Hohlglas .	Frankreich.	2
fsaat	id.	1,257	id. id.	id.	1,036
l.	Russland.	99	Farbiges- u. s. w. Glas	Belgien	1,012
sche Kartoffeln	Frankreich.	4,363	id.	id.	620
id.	Belgien.	2,941,171	id.	Oestr.-Ung.	34
essaat u. s. w.	id.	21,759	id.	Niederland.	4
id.	Frankreich.	5,757	id.	Frankreich.	437
sche Kuchengewächse. . . .	id.	21,861	Glaswaren in Verbindung mit an- deren Materialien.	id.	2,043
id. id.	Eur Türkei.	1,033	id. id.	Schweiz.	94
id. id.	Niederland.	486	id. id.	Oestr.-Ung.	392
id. id.	Alger.	47	id. id.	Niederland.	38
id. id.	Egypten	11,500	id. id.	Belgien.	2,168
id. id.	Belgien.	111,944	Milch- und Alabasterglas. . . .	id.	25
sches Obst	id.	17,719			
id.	Oestr.-Ung.	21	11. Haare und Haarwaren.		11,679
id.	Frankreich.	3,391	Rohe Bettfedern	Belgien.	9
sche Zuckerruben	Schweiz	17	Borsten und Borstensurrogate .	id.	315
id.	Belgien.	90	id. id.	China	598
gefärbtes Stroh	id.	242,605	id. id.	Frankreich.	304
id.	Frankreich.	408,502	Rohe, gehebelte u. s. w. Pferde- haare	id.	6,919
ereien, anderweit nicht gen.	id.	4,503	id. id.	Ver. St. Am	120
id. id.	Niederland.	490	id. id.	Belgien.	2,977
id. id.	Belgien.	8,276	Geflechte von Pferdehaaren .	Frankreich.	30
eugnisse des Landbaues, nicht besonders genannt	id.	61,266	Perrückenmacher- und andere Arbeiten aus Menschenhaaren	id.	6
0 Glas und Glaswaren.		56,916	id. id.	Belgien.	47
urfarbiges gemeines Hohlglas	Belgien.	5,910	Gereinigte Bettfedern	id.	141
id. id.	Frankreich.	1,513	id.	Oestr.-Ung.	30
surmasse, Dachglas u. s. w.	Belgien.	1,363	id.	Frankreich.	147
id. id.	Frankreich.	713	Zugerichtete Schmuckfedern. .	id.	5
gemustertes weisses Hohlglas.	id.	470	id.	Oestr.-Ung.	31
id. id.	Belgien.	11,156			
ster- und Tafelglas in seiner natürlichen Farbe	id.	8,729	12. Häute und Felle.		1,049,768
			Rohe Hasen- und Kaninchenfelle.	Belgien.	65

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.
Grüne und trockene Kalbfelle . . .	Belgien.	5.470	Holzborke und Gerberlohe . . .	Oest.-Ung.	12,
id. id.	Frankreich.	3.103	id. id.	Brasilien.	9,
Grüne und trockene Rindshäute.	id.	128.837	id. id.	Br. Süd-Afr.	3,
id. id.	Ver. St. Am.	22.532	id. id.	Br. Indien.	3,
id. id.	Argentinien.	717.741	id. id.	Algerien.	38,
id. id.	Schweiz.	21.302	id. id.	Frankreich.	12,
id. id.	Aden.	2.215	Quebrachholz, zerkleinert . . .	Belgien.	128,
id. id.	Madagascar.	164	Bau- und Nutzholz, roh oder mit	id.	283,
id. id.	Nied. Indien.	98	der Axt oder Säge bearbeitet	id.	Festm.
id. id.	China.	2.888	id. id.	Frankreich.	326,
id. id.	Schweden.	5.643	id. id.	id.	Festm.
id. id.	Niederland.	24.282	Bau- und Nutzholz in der Rich-	id.	
id. id.	Belgien.	52.382	tung der Längsachse bearb.	Norwegen.	
Grüne und trockene Rosshäute .	id.	40	id. id.	Belgien.	
id. id.	Gr. Britan.	3.084	id. id.	id.	
id. id.	Frankreich.	1.321	Ungeschälte Korbweiden u. s. w.		
Rohe behaarte Schaf- und Ziegen-	id.	34.513	Nutzholz von Buchsbaum, Cedern	id.	
felle	Niederland.	520	u. s. w.	id.	
id. id.	Oestr.-Ung.	11.107	Grobe Korbflechterwaren . . .	Gr. Britan.	
id. id.	Gr. Britan.	465	id.	Frankreich.	
id. id.	Eur. Türkei.	337	Bau- und Nutzholz, gesägte Kant-		
id. id.	Spanien.	109	hölzer u. s. w.	Belgien.	38
id. id.	Belgien.	8.439	id. id.	id.	Festm.
Rohe enthaarte Schaf- und Ziegen-	id.	72	id. id.	Frankreich.	id.
felle	Frankreich.	252	id. id.	Russland.	38
Rohe Häute und Felle, nicht be-	id.	56	id. id.	Frankreich.	6
sonders genannt	Belgien.	2	id. id.	Ver. St. Am.	1,09
Häute u. Felle zur Pelzwerkber.	Frankreich.	722	id. id.	Schweden.	16
id. id.	Oestr.-Ung.	7	id. id.	Norwegen.	30
Häute von Pelztieren, auch Vogel-			id. id.	Finland.	40
bälge			Grobe Böttcherwaren	Belgien.	
id. id.			Geschälte Korbweiden u. s. w. .	id.	
13. Holz und Holzwaren.		6.493.097	id. id.	Frankreich.	
Bambus- u. s. w. Rohr	Frankreich.	223	Rohe hölzerne Nägel	Belgien.	
Brennholz	id.	1.463.110	Gefärbtes Stuhlrohr	id.	
id.	Belgien.	561.991	id.	Mexiko.	
Schleifholz u. s. w.	Frankreich.	5.558	Grobe ungefarbte Drechslerwaren	Belgien.	
Holzkohlen u. s. w.	id.	2.507	id. id.	Ver. St. Am.	
id.	Belgien.	930.723	id. id.	Niederland.	
Animalische und vegetabilische			id. id.	Frankreich.	
Schnittstoffe	id.	18	Rohe geschnittene Fourniere .	id.	
Holzborke und Gerberlohe . . .	id.	20.810	id. id.	Ver. St. Am.	
id. id.	Natal.	12.150	id. id.	Belgien.	

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bez. u. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bez. u. Stück.
Grobe gebeitzte Butcherwaren .	Belgien.	2,592	Feine Waren aus Schnitzstoffen		
id. id.	Frankreich.	96	u s w.	Frankreich.	4,004
Gebeitzte u. s. w. Korbflechterw.	id.	10	Gepolsterte Möbel ohne Ueberzug	Belgien.	6
id. id.	Belgien.	57	Gepolsterte Möbel mit Ueberzug.	id.	1,444
Grobe Korkwaren.	id.	55	id. id.	Niederland.	6
id.	Frankreich.	323	id. id.	Oestr.-Ung.	87
Gefarbte Möbel u. s. w. aus hartem			id. id.	Frankreich.	2,213
Holz	id.	7,464			
id. id.	Oestr.-Ung.	7	14. Hopfen.		15
id. id.	Schweiz.	40	Hopfen	Belgien.	15
id. id.	Niederland.	354			
id. id.	Ver. St. Am.	20	15. Instrumente, Maschinen		
id. id.	Italien.	5	und Fahrzeuge.		490,225
id. id.	Belgien.	17,034	Klaviere u. Harmoniums aller Art	Frankreich.	1,005
Gefarbte Möbel u. s. w. aus wei-			id. id.	Niederland.	261
chem Holz	id.	42,518	id. id.	Schweiz.	16
id. id.	Ver. St. Am.	53	id. id.	Belgien.	170
id. id.	Gr. Britan.	381	Musikalisches Kinderspielzeug .	id.	6
id. id.	Oestr.-Ung.	203	id. id.	Ver. St. Am.	140
id. id.	Schweden.	15	id. id.	Frankreich.	121
id. id.	Frankreich.	3,166	Anderemusikalische Instrumente	id.	220
Grobes ungefarbtes Spielzeug aus			id. id.	Schweiz.	22
Holz	id.	75	id. id.	Niederland.	85
id. id.	Belgien	5	id. id.	Italien.	127
Feine Holzwaren	id.	10,403	id. id.	Oestr.-Ung.	27
id.	Ver. St. Am.	30	id. id.	Belgien.	684
id.	Gr. Britan.	685	Instrumente zu wissenschaft-		
id.	Niederland.	70	lichen Zwecken	id.	3
id.	Schweiz.	56	id. id.	Oestr.-Ung.	27
id.	Italien.	79	id. id.	Frankreich.	22
id.	Oestr.-Ung.	377	Lokomotiven, Lokomobilen u. s. w.	id.	3,744
id.	Frankreich.	7,844	id. id.	Schweiz.	27,127
Feine Korbflechterwaren. . . .	id.	180	id. id.	Belgien.	21,018
id.	Belgien	85	Maschinen, überwiegend od. ganz		
Korkstopfen, Korksohlen u. s. w.	id.	39	aus Eisen	id.	9,413
id. id.	Algerien.	78	id. id.	Oestr.-Ung.	84
id. id.	Frankreich.	7,916	id. id.	Ver. St. Am.	8,202
Feines hölzernes Spielzeug . .	id.	4,616	id. id.	Schweiz.	1,193
id.	Oestr.-Ung.	5	id. id.	Gr. Britan.	5,878
id.	Belgien.	135	id. id.	Frankreich.	19,320
Feine Waren aus Schnitzstoffen			Maschinen, ubertwiegend od. ganz		
u s w.	id.	278	aus Gusseisen.	id.	43,993
id. id.	Oestr.-Ung.	183	id. id.	Gr. Britan.	63,303
id. id.	Niederland.	42	id. id.	Schweden.	7,154
id. id.	Gr. Britan	76	id. id.	Italien.	1,034

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.
Maschinen, überwiegend od. ganz aus Gusseisen.	Belgien.	133,122	Spielzeug aus weichem Kautschuk	Frankreich.	178
Maschinen, überwiegend od. ganz aus schmiedbarem Eisen .	Frankreich.	25 844	Gewebe aller Art aus Kautschuk.	id.	500
id. id.	Ver. St. Am.	45,508	id. id.	Belgien.	80
id. id.	Gr. Britan.	4,030	Posamentierwaren und Strumpf-	id.	11
id. id.	Schweden.	471	waren mit Kautschukfäden.	id.	457
id. id.	Oestr.-Ung.	425	Schläuche aus Hanf in Verbindung	id.	
id. id.	Belgien.	65,551	mit Kautschuk		
Maschinen, überwiegend od. ganz aus unedlem Metall	id.	226	18. Kleider und Leibwäsche,		6,521
id. id.	Gr. Britan.	62	fertige, auch Putzwaren.		
id. id.	Frankreich.	777	Gestickte u. Spitzenkleider, ganz	Belgien.	5
Kratzen und Kratzenbeschlüge .	id.	4	oder teilweise aus Seide. . .	Frankreich.	10
id. id.	Belgien.	106	id. id.	Belgien.	109
Eisenbahnfahrzeuge ohne Leder			Seidene Kleider	Oestr.-Ung.	3
noch Polsterarbeit, je unter			id.	Frankreich.	186
1000 Mk. wert	id.	Stück 12	id.	id.	40
Eisenbahnfahrzeuge ohne Leder			Halbseidene Kleider	Oestr.-Ung.	15
noch Polsterarbeit, je über			id.	Belgien.	12
1000 Mk. wert	id.	Stück 135	id.	id.	1,448
Eisenbahnfahrzeuge mit Leder-			Wollene u. baumwollene Kleider	Oestr.-Ung.	60
und Polsterarbeit	id.	Stück 5	id. id.	Gr. Britan.	69
Wagen und Schlitten mit Leder			id. id.	Italien.	15
und Polsterarbeit	id.	Stück 5	id. id.	Frankreich.	2,187
16. Kalender.		833	Wollene u. s. w. Korsets . . .	id.	132
Kalender, nicht Schreibkalender.	Belgien.	443	id.	Belgien.	614
id. id.	Frankreich.	710	Kleider aus mit Kautschuk ge-	id.	34
17. Kautschuk			tränkten Geweben	Italien.	3
und Kautschukwaren.		3,579	id. id.	Gr. Britan.	8
Kautschukfäden ohne weitere			id. id.	Frankreich.	209
Verbindung	Frankreich.	20	Baumwoll. u. leinene Leibwäsche	id.	408
id. id.	Belgien.	71	id. id.	Italien.	28
Grobe Waren aus weichem Kaut-			id. id.	Belgien.	240
schuk	id.	1,054	Seidene Herrenhüte	id.	2
id. id.	Oestr.-Ung.	26	id.	Frankreich.	6
id. id.	Frankreich.	502	Herrenhüte aus Woll- u. Haarfilz.	id.	59
Hartgummiwaren	id.	24	id. id.	Italien.	244
id.	Oestr.-Ung.	81	id. id.	Oestr.-Ung.	34
id.	Belgien.	91	id. id.	Ver. St. Am.	61
Feine Waren aus weichem Kaut-			id. id.	Gr. Britan.	24
schuk	id.	272	id. id.	Schweiz.	1
id. id.	Frankreich.	203	Garnierte Damenhüte aus Zeug-	Belgien.	94
			stoff	id.	Stück 624

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Garnierte Damenhüte aus Zeugstoff	Niederland.	Stück 49	Waren aus Aluminium	Frankreich.	15
id. id.	Frankreich.	Stück 2,595	id.	Belgien.	7
Ungarnierte Damenhüte aus Zeugstoff	id.	Stück 409	20. Kurzwaren, Quincail-		4,313
id. id.	Niederland.	Stück 6	Gold- und Silberwaren	Belgien.	132
id. id.	Belgien.	Stück 224	id.	Frankreich.	365
Mützen aus Zeugstoff	id.	Stück 933	Waren, ganz oder teilweise aus		
id.	Oestr.-Ung.	Stück 357	Bernstein, Celluloid u s w.	id.	514
id.	Gr. Britan.	Stück 350	id. id.	Oestr.-Ung.	861
id.	Frankreich.	Stück 3,467	id. id.	Belgien.	207
Kunstliche Blumen aus Zeugstoff	id.	84	Vergoldete oder versilberte un-		
id. id.	Belgien.	77	edle Metallfäden	id.	332
19. Kupfer u. Kupferwaren.		40,643	id. id.	Oestr.-Ung.	20
Rohes Kupfer	Gr. Britan.	1,850	id. id.	Frankreich.	332
id.	Ver. St. Am.	1,965	Fächer	id.	58
id.	Belgien.	10,437	Wand-, Wecker-, Stutz- u. s. w.		
Kupfer- u. andere Scheidemünze.	id.	714	Uhren	id.	181
id. id.	Frankreich.	6,464	id. id.	Belgien.	54
Messing und Tombak	id.	273	Feine Wachwaren	id.	9
Unedle Metalle, nicht besonders			id.	Frankreich.	4
genannt	Belgien.	8	Brillen und Operngucker . . .	id.	12
Kupferbleche, unplattiert u s w.	id.	20	id.	Belgien.	3
id. id.	Frankreich.	1,272	Regen- und Sonnenschirme . .	Frankreich.	67
Kupferdraht, unplattiert . . .	id.	44	Angekleidete Puppen	id.	200
Siebboden und Metalltuch für			id.	Belgien.	78
Mühlen u. s. w.	Belgien.	42	Waren aus Gespinnsten mit Holz,		
Grobe Kupferwaren	id.	1,439	Glas u. s. w.	id.	326
id.	Gr. Britan.	25	id. id.	Niederland.	12
id.	Italien.	23	id. id.	Oestr.-Ung.	32
id.	Frankreich.	6,010	id. id.	Ver. St. Am.	24
Patronen aus Kupferhülsen . .	id.	8	id. id.	Frankreich.	493
id. id.	Belgien.	439	Taschenuhren in goldenen Ge-	id.	Stück 217
Grobe Messingwaren	id.	2,743	häusen.	Italien,	Stück 1
id.	Gr. Britan.	267	id. id.	Schweiz.	Stück 237
id.	Niederland.	24	id. id.	Belgien.	Stück 4
id.	Schweiz.	222	Taschenuhren in silbernen Ge-		
id.	Frankreich.	3,194	häusen.	id.	Stück 6
Spielzeug aus Kupfer	id.	4	id. id.	Schweiz.	Stück 1,110
id.	Belgien.	24	id. id.	Oestr.-Ung.	Stück 4
Feine vernierte Messingwaren .	id.	1,000	id. id.	Italien. +	Stück 23
id. id.	Oestr.-Ung.	46	id. id.	Frankreich.	Stück 464
id. id.	Italien.	7	Taschenuhren in Gehäusen aus		
id. id.	Frankreich.	2,357	unedlem Metall	id.	Stück 179

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Taschenuhren in Gehäusen aus unedlem Metall	Schweiz.	Stück 1,400	Ungefärbtes Leinen- und Jutegarn	Ver. St. Am.	805
id. id.	Italien.	Stück 337	u. s. w.	Russland.	493
id. id.	Niederland.	Stück 7	id. id.	Belgien.	533
id. id.	Belgien.	Stück 46	Gefärbt. Leinen- u. Jutegarn u. s. w.	id.	4
Goldene Gehäuse zu Taschenuhren	Schweiz.	Stück 3	Akkommodiertes Nähgarn . . .	Frankreich.	2
		19,606	Akkommodierter Nähzwirn . . .	id.	300
21. Leder und Lederwaren.			id. id.	Belgien.	75
Ungefärbtes u. s. w. lohbares Leder	Belgien.	1,736	Leinene Seilerwaren	id.	337
id. id.	Schweiz.	23	id.	Italien.	66
id. id.	Niederland.	782	id.	Frankreich.	119
id. id.	Frankreich.	184	Ungefärbte Leinen- u. s. w. Gewebe	id.	973
Gefärbtes u. s. w. Leder.	id.	1,605	id. id.	Gr. Britann.	518
id.	Oestr.-Ung.	42	id. id.	Oestr.-Ung.	10
id.	Belgien.	3,326	id. id.	Belgien.	13,011
Sohlleder	id.	463	Gefärbte Leinen- u. s. w. Gewebe	id.	17,974
id.	Frankreich.	50	id. id.	Niederland.	240
Enthaarte halbgare Schaf- und			id. id.	Gr. Britann.	22
Ziegenfelle.	Belgien.	49	id. id.	Oestr.-Ung.	4
Grobe Lederwaren	id.	3,686	id. id.	Frankreich.	1,090
id.	Italien.	3	Leinener Damast	id.	430
id.	Ver. St. Am.	41	id.	Gr. Britann.	46
id.	Oestr.-Ung.	2	id.	Belgien.	108
id.	Frankreich	950	Verarbeitetes Tisch-, Bett- und		
Feine Lederwaren.	id.	1,712	Handtucherzeug	id.	8
id.	Oestr.-Ung.	146	id. id.	Frankreich.	42
id.	Niederland.	21	Leinene Bänder, Borten, Franzen		
id.	Schweiz.	51	u. s. w.	id.	2
id.	Belgien	2,964	id. id.	Gr. Britann.	23
Fahrradteile und Spielzeug aus			id. id.	Belgien.	17
Leder	id.	13	Leinene Strumpfwaren	Frankreich.	3
id. id.	Frankreich	67	Leinene Stickereien	id.	2
Waren aus feinem Wachstuch			id.	Oestr.-Ung.	2
u. s. w.	id.	733	id.	Belgien.	4
id. id.	Gr. Britan.	481	Leinene Zwirnsplitzen	id.	9
id. id.	Belgien.	226	id.	Oestr.-Ung	14
Feine lederne Handschuhe . . .	id.	17	23. Lichte		12,319
id.	Oestr.-Ung.	109	Lichte	Belgien.	8,621
id.	Gr. Britan.	21	id.	Niederland.	3,547
id.	Frankreich.	109	id.	Oestr.-Ung.	22
		47,582	id.	Frankreich.	129
22. Leinengarn, Leinwand und Leinenwaren.			24. Literarische und Kunst- gegenstände.		60,841
Ungefärbtes Leinen- und Jutegarn			Gedruckte Bücher.	Frankreich.	20,731
u. s. w.	Frankreich.	292			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Gedruckte Bücher . . .	Italien.	794	Branntwein in Flaschen, Krügen		
id.	Oestr.-Ung.	4,080	u. s. w.	Ver. St. Am.	8
id.	Schweiz	555	id. id.	Frankreich.	622
id.	Niederland.	224	Bierhefe.	id.	3
id.	Gr. Britan.	210	id.	Belgien.	433
id.	Ver. St. Am.	45	Essig in Fässern	id.	460
id.	Belgien.	27,729	id.	Italien.	434
Bilder u. s. w.	id.	958	id.	Frankreich.	6,543
id.	Schweiz.	288	Essig in Flaschen	id.	24
id.	Gr. Britan.	68	Cider in Fässern	id.	403
id.	Niederland.	181	id.	Belgien.	48
id.	Ver. St. Am.	3	Wein und Most in Fässern	Frankreich.	820,340
id.	Frankreich.	4,271	id.	Italien.	11,483
Gemälde und Zeichnungen . . .	id.	528	id.	Spanien.	35,747
id. id.	Oestr.-Ung.	441	id.	Portugal.	2,575
id. id.	Niederland.	439	id.	Algerien.	2,869
id. id.	Gr. Britan.	47	id.	Niederland.	452
id. id.	Belgien.	2,248	id.	Schweiz	294
Statuen aus Marmor u. s. w. . .	id.	23	id.	Oestr.-Ung.	1,514
id. id.	Frankreich.	278	id.	Belgien.	3,856
25. Material-, Spezerei- und Konditorwaren.		3,406,088	Wein in Fässern z. Verschneiden	Spanien.	7,852
Bier in Fässern	Oestr.-Ung.	409,610	id. id.	Frankreich.	3,589
id.	Gr. Britan.	639	Schaumwein in Flaschen . . .	id.	17,027
id.	Belgien.	1,710	id.	Italien.	46
Bier in Flaschen	id.	729	id.	Belgien.	1,415
id.	Gr. Britan.	44	id.	id.	701
id.	Frankreich.	48	id.	Italien.	67
Liköre	id.	482	id.	Oestr.-Ung.	116
id.	Russland.	14	id.	Spanien.	22
id.	Ver. St. Am.	4	id.	Schweiz.	68
id.	Belgien.	7	id.	Frankreich.	5,184
Branntwein in Fässern	id.	270	FrISCHE und gesalzene Butter .	id.	577
id.	Spanien.	31	id. id.	Belgien.	1,485
id.	Niederland.	27	FrISCHE und gesalzene Butter in		
id.	Gr. Britan.	347	Freimengen eingebracht . . .	id.	10,680
id.	Oestr.-Ung.	52	FrISCHEs Fleisch	id.	2,822
id.	Schweiz.	419	id.	Frankreich.	11
id.	Frankreich.	10,952	FrISCHEs Fleisch in Freimengen		
Branntwein in Flaschen, Krügen			eingebracht	id.	10,543
u. s. w.	Belgien.	50	id. id.	Belgien.	62,667
id. id.	Oestr.-Ung.	12	Getrocknetes Fleisch	id.	20,170
id. id.	Gr. Britan.	35	id.	Ver. St. Am.	2,621
id. id.	Schweiz.	108	id.	Gr. Britan.	60
			id.	Schweiz.	24
			id.	Frankreich.	5,141

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Getrocknetes Fleisch u. s. w. in Freimengen eingebracht . . .	Frankreich.	22	Totes Federvieh und Wild . .	Belgien.	2,221
id. id. . . .	Belgien.	48,874	Frische Südfrüchte	id.	26,399
Fleischextrakt u. s. w. . . .	id.	107	id.	Italien.	15,647
id.	Frankreich.	15	id.	Spanien.	79,370
Frische Fische	id.	121	id.	Schweiz.	77
id.	Niederland.	7,094	id.	Alger.	65
id.	Oestr.-Ung.	19	id.	Niederland.	621
id.	Belgien.	11,222	id.	Frankreich.	34,138
Stockfisch	id.	549	Getrocknete Feigen	id.	433
id.	Danemark.	1,498	id.	Spanien.	2,323
id.	Niederland.	2,495	id.	Alger.	560
id.	Norwegen.	3,223	id.	Italien.	5,750
id.	Schweden.	400	id.	As. Türkei.	1,815
id.	Gr. Britan.	1,580	id.	Belgien.	1,227
Gesalzene Fische	Belgien.	56,675	Getrocknete Korinthen . . .	Spanien.	313
id.	Niederland.	17,617	id.	As. Türkei.	92
id.	Gr. Britan.	130	Getrocknete Rosinen	Frankreich.	24
id.	Norwegen.	3,170	id.	Spanien.	191
id.	Schweiz.	411	id.	Schweiz.	109
id.	Dänemark.	921	id.	Belgien.	3,620
id.	Frankreich.	44,814	Getrocknete Datteln, Granaten u. s. w.	id.	7
Mit Essig, Oel u. s. w. zubereitete Fische in Fässern.	id.	12	id. id.	Eur. Türkei.	523
id. id.	Schweiz.	440	id. id.	Persien.	173
id. id.	Belgien.	16	id. id.	Spanien.	50
Zubereitete Fische in hermetisch verschlossenen Gefässen. . .	id.	5,408	id. id.	Frankreich.	57
id. id.	Portugal.	734	id.	id.	4
id. id.	Ver. St. Am.	2,580	id.	Persien.	636
id. id.	Spanien.	1,643	id.	Italien.	93
id. id.	Italien.	1,146	id.	Belgien.	232
id. id.	Gr. Britan.	215	Gewürznelken	Ver. St. Am.	59
id. id.	Frankreich.	2,601	id.	Brit. Indien.	159
Totes, nicht zerlegtes Federvieh.	Belgien	13,023	id.	Br. Afrika.	691
id. id.	Oestr.-Ung.	8,883	id.	Niederland.	148
id. id.	Italien	865	Muskatnüsse u. s. w. . . .	Nied. Indien.	292
id. id.	Niederland.	66	id.	Br. Indien.	1,219
id. id.	Russland.	17	Pfeffer	id.	1,176
id. id.	Rumänien.	15	id.	Oestr.-Ung.	79
id. id.	Frankreich.	418	id.	Nied. Indien.	116
Totes Federwild und Wild . .	id.	283	Zimmtblute.	Belgien.	542
id.	Oestr.-Ung.	35	id.	China.	27
id.	Italien.	91	Safran	Belgien.	32
id.	Russland.	6	Gewürze, nicht besonders gen.	Italien.	87
			id. id.	Oestr.-Ung.	19
			id. id.	Spanien.	245

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Gewürze, nicht besond. genannt	Belgien.	5	Konditorwaren.	Belgien.	1,120
gesalzene Heringe.	id.	Tonnen 71	Gegenstände des feineren Tafel-		
id.	Frankreich.	id. 107	genusses	Frankreich.	948
id.	Niederland.	id. 1,093	id. id.	Italien.	312
gesalzene Heringe in nicht han-	id.	72	id. id.	Gr. Britan.	104
delsüblicher Verpackung . . .	Schweiz.	4	id. id.	Ver. St. Am.	115
Ionig	Oestr.-Ung.	19	id. id.	Niederland.	68
id.	Frankreich	231	id. id.	Canada.	87
id.	Belgien	94	Gebraute Zichorien u. s. w. . .	Belgien.	491
Roher Kaffee	id.	13,541	id.	id.	40,399
id.	Honduras.	4,910	Johannisbrot	Frankreich	2,009
id.	Niederland.	1,758	id.	id.	250
id.	Nied. Indien.	17,870	Reife Nüsse, genießbare Kasta-	Spanien.	200
id.	Brit. Indien	395	nien u. s. w.	id.	1 464
id.	Brasilien.	92,134	id. id.	Eur. Türkei.	960
id.	Guatemala.	4,301	id. id.	Italien.	1,312
id.	As. Türkei.	262	id. id.	Frankreich.	1,048
id.	Costarika.	2,033	id. id.	Belgien.	1,482
id.	Venezuela.	1,113	Getrocknetes Obst u. s. w. . .	id.	40,984
id.	Ver. St. Am.	690	id.	Italien	9,342
id.	Br. Süd-Afr.	252	id.	Ver. St. Am.	13,259
id.	Algier.	349	id.	Oestr.-Ung.	4,174
id.	Liberia.	1,302	id.	Eur. Türkei.	865
id.	Congo.	298	id.	Frankreich.	6,335
id.	Frankreich.	128	Säfte aus Obst und Beeren, ohne		
Kaffeesurrogate	Belgien.	415	Zucker.	id.	34
Gebrannter Kaffee.	id.	9,699	id. id.	Belgien.	70
id.	Niederland.	1,253	Getrocknete u. s. w. Sämereien		
id.	Schweiz.	45	zum Genuss	id.	775
id.	Frankreich.	93	id. id.	Italien.	14,754
Rohe Kakaobohnen	id.	9,206	id. id.	Frankreich.	621
id.	Brit. Indien.	6,048	Schokolade und Schokoladesur-		
Kakaoschalen	Niederland.	352	rogate	Ver. St. Am.	618
Käse aller Art	Belgien.	4,589	id. id.	Schweiz.	29
id.	Italien.	7,350	id. id.	Niederland.	5
id.	Niederland	400	id. id.	Frankreich.	1,502
id.	Schweiz.	17,923	id. id.	Belgien.	604
id.	Oestr.-Ung.	26	Kakaopulver u. s. w.	Frankreich.	93
id.	Frankreich.	4,589	Kakaomassen u. s. w.	id.	57
Konditorwaren.	id.	3,926	Dextrin, Kleber	Ver. St. Am.	825
id.	Italien.	10	id.	Belgien.	854
id.	Gr. Britan.	537	Kartoffelstärke.	id.	5
id.	Oestr.-Ung.	29	Sago, Tapioka u. s. w.	Frankreich.	10,925
id.	Schweiz.	34	id.	Belgien.	223

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Reisstärke	Belgien.	36	Unbearbeitete Tabakblätter . .	Eur. Türkei.	330
id.	Frankreich.	613	id. id.	Togo.	597
Nudeln, Makkaronien. . . .	id.	883	id. id.	Venezuela.	45
id.	Schweiz.	82	id. id.	Br. Indien.	3,974
id.	Belgien.	1,631	Tabaksaucen	Ver. St. Am.	1,043
Gewöhnliches Backwerk. . . .	id.	13,859	id.	Schweiz.	570
id.	Frankreich.	144	Tabakstengel	Ver. St. Am.	2,041
Gewöhnliches Backwerk in Frei- mengen eingebracht. . . .	Belgien.	19,314	Zigaretten	Belgien.	247
Körner von Getreide, Mais, ge- schrotten u. s. w.	id.	130	id.	Egypten.	160
Mehl aus Getreide.	id.	297,799	id.	Russland.	58
Mehl aus Getreide in Freimengen eingebracht	id.	129,123	id.	Schweiz.	90
Ausgeschälte Muscheln aus der See (Seekrabben).	Niederland.	12	id.	Algier.	3
id. id.	Belgien.	10,889	id.	Frankreich.	2,502
Frische Austern	id.	3,540	Zigarren	id.	6
id.	Niederland.	945	id.	Cuba.	2
id.	Frankreich.	1,041	id.	Niederland.	620
Frische Hummern.	id.	396	id.	Schweiz.	1,170
id.	Belgien.	602	id.	Gr. Britan.	53
Geschälter Reis	id.	213,422	id.	Egypten.	9
id.	Frankreich.	17	id.	Italien.	15
Kochsalz u. s. w.	id.	21	id.	Oestr.-Ung.	2
id.	Gr. Britan.	90	id.	Belgien.	1,001
id.	Belgien.	107,370	Kautabak	id.	40
Syrup	Frankreich	392	id.	Schweiz.	5
Stärkezucker	id.	170	Tabakblätter, ganz oder halb ent- rippt	Belgien.	14
id.	Belgien.	76	Rauchtabak	id.	310
Unbearbeitete Tabakblätter . .	id.	208	id.	Niederland.	77
id. id.	Paraguay.	9,333	id.	Frankreich.	258
id. id.	Niederland.	10,445	Tee	id.	46
id. id.	Algier.	7,008	id.	China	22
id. id.	Nied. Indien.	91,408	id.	Niederland.	126
id. id.	Brasilien.	16,227	id.	Gr. Britan.	17
id. id.	Ver.-St. Am.	189,814	id.	Belgien.	56
id. id.	Columbien.	7,634	Stärkezucker u. s. w.	id.	128
id. id.	Dom. Republ.	2,070	id.	Frankreich.	2
id. id.	Cuba.	2,480	Kandiszucker	id.	7,691
id. id.	As. Türkei.	2,398	id.	Belgien.	16,644
id. id.	China.	4,379	23. Oel, anderweit nicht genannt, und Fette.		650,104
id. id.	Griechenland	499	Oel in Flaschen u. Krügen, nicht		
id. id.	Russland.	1,663	Speiseöle	Belgien.	812
id. id.	Mexiko.	659	id.	Frankreich.	84
			Speiseöl in Flaschen und Krügen	id.	7,477

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Speiseöl in Flaschen und Krügen id. id.	Belgien.	823	Pappen, nicht besonders genannt	Frankreich.	20
Baumwollsaamen- und Olivenöl in Fässern.	Italien.	5	id. id.	Belgien.	320
id.	id.	325	Schleif-, Rost- u. s. w. Papier .	id.	325
id.	Frankreich.	1,643	id. id.	Ver. St. Am.	161
Andere Oele in Fässern . . .	id.	9,483	id. id.	Gr. Britan.	10
id. id.	Belgien.	1,442	id. id.	Frankreich.	193
Baumwollsaamenöl in Fässern, amtlich denaturiert . . .	Ver. St. Am.	119,954	Packpapier, ungeglättet . . .	Gr. Britan.	652
id. id.	Gr. Britan.	10,971	id. id.	Frankreich.	160
Leinöl in Fässern	Belgien.	2,132	id. geglättet	Belgien.	930
Oelsäure u. s. w.	id.	30,782	id. id.	Frankreich.	823
id.	Gr. Britan.	6,023	Photographisches Papier. . .	id.	2
id.	Frankreich.	10,993	id. id.	Oestr.-Ung.	12
Palmöl u. s. w.	id.	447	id. id.	Belgien.	1,451
id.	Brit. Indien.	1,270	Buntes Papier	id.	85
id.	Belgien.	541	id.	Niederland.	111
Rub-, Rapsöl in Fässern . . .	id.	1,506	id.	Oestr.-Ung.	9
id. id.	Frankreich.	1,890	id.	Frankreich.	51
Rückstände, feste, von der Fabri- kation fetter Oele	id.	10,026	Löschpapier	id.	385
id. id.	Ver. St. Am.	47,397	id.	Gr. Britan.	2,080
id. id.	Belgien.	65,007	id.	Schweiz.	77
Schmalz.	id.	5,671	id.	Belgien.	830
id.	Ver. St. Am.	271,600	Schreibpapier	id.	4,313
id.	Frankreich.	232	id.	Gr. Britan.	252
Stearinsäure	id.	203	id.	Niederland.	91
id.	Belgien.	428	id.	Frankreich.	1,052
Fisch- u. Robbenspeck, Tran usw.	id.	335	Druckpapier	id.	1,843
id. id.	Gr. Britan.	9,233	id.	Belgien.	1,389
id. id.	Frankreich.	528	Zeichenpapier].	id.	16
Talg.	id.	5,503	id.	Frankreich.	35
id.	Belgien.	661	id.	id.	149
Knochen- und Abfallfette . . .	id.	21,326	Malerpappe u. s. w.	Belgien.	1,829
id. id.	Frankreich.	459	id.	id.	67
Bienen-, Pflanzen- u. s. w. Wachs	id.	38	Decken aus Linoleum.	Frankreich.	66
id. id.	Niederland.	784	id.		
id. id.	Schweiz.	130	Papier- u. Pappwaren ohne Ver- bindung mit andern Waren.	Belgien.	5,707
id. id.	Belgien.	1,332	id. id.	Niederland.	57
Erdwachs	id.	397	id. id.	Oestr.-Ung.	254
id.	Oestr.-Ung.	203	id. id.	Ver. St. Am.	13
27. Papier u. Papierwaren.		57,380	id. id.	Gr. Britan.	276
Dachpappe u. s. w.	Belgien.	2,514	id. id.	Schweiz.	1,100
Holzstoff zur Papierfabrikation .	Schweiz.	52	id. id.	Frankreich.	10,107
			Papiertapeten	Italien.	20
			id.	Belgien.	2,499
				Frankreich.	10,893

Warengattung	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Papiertapeten	Gr. Britan.	499	Dichtes Seidenzeug	Frankreich.	246
Patronen aus Papp und Papier.	Belgien	1,723	id.	Schweiz.	17
id. id.	Frankreich.	28	id.	Gr. Britan.	220
Spielzeug aus Papier und Papp.	id.	67	id.	Belgien.	19
id. id.	Belgien.	50	Seidener Tull, ungemustert . .	Frankreich.	11
Papierwaren in Verbindung mit andern Materialien	id.	197	Seidene Spitzen u. s. w. ohne Metallfäden	id.	89
id. id.	Oestr.-Ung.	77	Seidene Gaze, Krepp, Flor, usw.	id.	107
id. id.	Gr. Britan.	4	id. id.	Gr. Britan.	3
id. id.	Frankreich.	572	id. id.	Belgien.	28
28. Pelzwerk (Kürschner- arbeiten).		4,177	Halbseidene Bänder	id.	2
Überzogenes Pelzwerk	Frankreich.	476	id.	Frankreich.	15
id.	Oestr.-Ung.	17	Halbseidene Posamentierwaren.	id.	5
id.	Schweden.	5	id. id.	Belgien.	4
id.	Belgien.	577	Dichtes Halbseidenzeug . . .	id.	32
Fertige, nicht überzogene Pelze.	id.	44	id.	Gr. Britan.	60
id. id.	Frankreich.	88	id.	Schweiz.	3
29. Petroleum.		4,864,082	id.	Frankreich.	383
Braunkohlenteeröle	Ver. St. Am.	3,220	31. Seife und Parfümerien.		31,845
Raffiniertes Petroleum	id.	3,545,237	Schmierseife	Belgien.	16,985
id. id.	Belgien.	112,602	id.	Niederland.	35
Petroleumdestillate	id.	28,529	Gemeine feste Seife	Frankreich.	12,284
id.	Ver. St. Am.	27,862	Feine Seife in Tüfelchen . . .	Belgien.	168
id.	Frankreich	17	id. id.	Oestr.-Ung.	4
Mineralschmieröle	id.	3,860	id. id.	Gr. Britan.	17
id.	Ver. St. Am.	358,353	id. id.	Frankreich.	1,206
id.	Russland	678,592	Alkoholhaltige Parfümerie . .	id.	1,008
id.	Gr. Britan	198	id. id.	Italien.	3
id.	Niederland.	11,002	id. id.	Oestr.-Ung.	11
id.	Schweiz.	85	id. id.	Belgien.	124
id.	Belgien.	89,717	32. Spielkarten.		230
Steinkohlenteeröle, schwere. .	id.	240	Spielkarten	Italien.	190
Benzin, Ligorin u. s. w	id.	4,568	id.	Schweiz.	26
30. Seide und Seidenwaren.		1,360	id.	Frankreich.	14
Seidenwatte	Belgien.	15	33. Steine und Steinwaren.		6,870,250
Rohseide	id.	95	Rohe Steine aus Alabaster, Mar- mor u. s. w.	Frankreich.	433
Nähseide	Schweiz.	68	id. id.	Italien.	20,980
id.	Frankreich.	4	id. id.	Belgien.	18,460
Seidene Bänder	id.	6	Rohe Werk-, Pflastersteine usw.	id.	2,451,434
Seidene Posamentierwaren . .	id.	4	id. id.	Gr. Britan.	401
Seidene Spitzen mit Metallfäden.	id.	40	id. id.	Frankreich.	901,800

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Fehlsteine	Frankreich.	3,081	Strohbänder	China.	9,246
id.	Belgien.	28,900	id.	Japan.	3,154
Schleif-, Wetz- u. s. w. Steine .	id.	5,852	id.	Frankreich.	830
id. id.	Niederland.	390	id.	Belgien.	9,183
id. id.	Gr. Britan.	38	Waren aus Bast, Stroh, nicht be-	id.	10
id. id.	Frankreich.	19,590	sonders genannt	Italien.	79
roher Dachschiefer	id.	239	id. id.	Frankreich.	23
id.	Belgien.	1,031	id. id.	id.	Stück 1,589
rohe Steinmetzarbeiten, nicht	id.	49,261	Ungarnierte Strohhüte	Italien.	Stück 438
aus Marmor	id.	2,933 826	id.	Belgien.	Stück 294
Dachschiefer und Schieferplatten	Frankreich.	269,083	id.	id.	Stück 269
id. id.	id.	109,822	Garnierte Strohhüte	Schweiz.	Stück 435
rohe Steinmetzarbeiten aus Mar-	id.	211	id.	Oestr.-Ung.	Stück 4
mor u. s. w.	Italien.	39,499	id.	Frankreich.	Stück 1,566
id. id.	Belgien.	3,768	Sparterie	id.	46
id. id.	id.	533	36. Teer, Pech, Harze aller		44,257
id. id.	Italien.	379	Art.		
Feine Steinwaren, nicht beson-	Frankreich.	8,893	Asphalt, Harz und Holzzement .	Frankreich.	7,761
ders genannt	Belgien.	100	Terpentinharze	Belgien.	25
id. id.	Niederland.	1,084	Teer	id.	26,990
id. id.	Frankreich.	170	id.	Frankreich.	9,442
Steinwaren in Verbindung mit	id.	92	Harze, nicht besonders genannt.	id.	31
andern Materialien	Belgien.		id. id.	Belgien.	38
id. id.			37. Tiere und tierische		212,391
34. Steinkohlen, Koks, Torf,		524,695,402	Produkte.		
Braunkohlen.			Bienenstücke mit lebend. Bienen	Belgien.	51
Koks	Belgien.	258,249,614	Blasen, Därme u. s. w.	id.	962
id.	Frankreich.	5,630,000	id.	Frankreich.	973
Steinkohlen	id.	226,095,516	Lebendes Federvieh	id.	126
id.	Belgien.	730,500	id.	Italien.	428
Torf	Niederland.	10,312	id.	Niederland.	21
Torfstreu	id.	170,000	id.	Belgien.	963
Presskohlen	Frankreich.	1 595	Flusskrebse, Schnecken u. s. w.	id.	4
id.	Belgien.	30,807,865	id. id.	Oestr.-Ung.	202
			id. id.	Frankreich.	10
35. Stroh und Strohwaren.		32,642	id. id.	Belgien.	53
Matratten u. Fussdecken aus Stroh,			FrISChe Milch		
Bast u. s. w., ordinäre	Belgien.	10,044	Muscheln aus der See, unausge-	id.	11,010
andere ordinäre Waren aus Schilf			schälte.	Oestr.-Ung.	12
u. s. w.	id.	9	id. id.	Niederland.	1,125
id. id.	Italien.	18	id. id.	Frankreich.	100
			id. id.	id.	225
			Animalische Waschschwämme .		

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.
Animalische Waschschwämme	Belgien.	403	Mehrfarbige Tonwaren	Italien.	1
id. id.	Gr. Britan.	1	id.	Ver. St. Am.	1
Tiere nicht besonders genannt, und lebendes Federwild.	Belgien.	1,836	id.	Schweiz.	1
id. id.	Niederland.	5	id.	Belgien.	27,11
id. id.	Frankreich.	438	Einfarbige Porzellanwaren	id.	12
Tierische Produkte, nicht beson- ders genannt	Belgien.	2,548	id.	Italien.	13
Eier von Geflügel und Eigelb.	id.	186,450	id.	Frankreich.	50
id. id.	Italien.	3,124	Mehrfarbige Porzellanwaren	id.	73
id. id.	Oestr.-Ung.	63	id. id.	Oestr.-Ung.	7
id. id.	Frankreich.	4,736	id. id.	Schweiz.	1
			id. id.	Belgien.	1,30
			Spielzeug aus Porzellan	id.	
38. Tonwaren.		1,306,266	39. Vieh.		2,32
Gewöhnliche Mauersteine und Dachziegel, unglasiert	Frankreich.	5,000	Pferde	Belgien.	Stuck 2,13
id. id.	Belgien.	689,130	id.	Niederland.	Stuck 1
Unglasierte Tonröhren, nicht feu- erfeste.	id.	3,161	id.	Gr. Britan.	Stuck 1
id. id.	Frankreich.	43,168	id.	Frankreich.	Stuck 1
Gemeines unglasiertes Töpferge- schirr	id.	11,441	Maulesel	Belgien.	Stuck 1
Unglasierte feuerfeste Steine.	id.	2,320	Kuhe	id.	Stuck 1
id. id.	Gr. Britan.	40	Jungvieh bis 2½ Jahren	id.	Stuck 1
id. id.	Belgien.	85,702	Kälber unter 6 Wochen	id.	Stuck 1
Falzdachziegel, Mauersteine usw., glasiert	id.	5,936	Ziegen	id.	Stuck 1
id. id.	Frankreich.	19,604	40. Wachstuch, Wachsmus- selin, Wachstaft.		
Glasierte Tonröhren	id.	299,565	Grobes unbedrucktes Wachstuch	Belgien.	1
id.	Ver. St. Am.	212	id. id.	Frankreich.	1
Gemeines glasiertes Töpferge- schirr	Frankreich.	7,380	Grobes bedrucktes Wachstuch	id.	1
id. id.	Belgien.	1,512	id. id.	Gr. Britan.	1
id. id.	Oestr.-Ung.	203	Wachsmusselin	Belgien.	1
Schmelztiégeln, Muffeln u. s. w.	Belgien.	2,703	41. Wolle und Wollwaren.		81,5
id. id.	Gr. Britan.	1,017	Hasen-, Kaninchen- u. s. w. Haare	Belgien.	1
id. id.	Frankreich.	398	id. id.	Frankreich.	1
Feine Terracottawaren	id.	3,081	Andere Tierhaare	Belgien.	1
id.	Oestr.-Ung.	169	Rohe Schafwolle, auch gewasch.	id.	56,5
id.	Belgien.	10	id. id.	Argentinien.	10,5
Einfarbige Tonwaren	id.	2,819	id. id.	Frankreich.	1,2
id.	Niederland.	85,233	Kämmlinge	id.	1
id.	Frankreich.	1,993	id.	Belgien.	1,9
Mehrfarbige Tonwaren	id.	4,162	Kunstwolle, Wollabfälle	id.	20,1
id.	Gr. Britan.	13	id.	Gr. Britan.	3,5
			id.	Schweiz.	1
			id.	Frankreich.	5,9

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Gekämmte Wolle	Frankreich.	9,562	Unbedrucktes Wollenzeug . .	Ver. St. Am.	11
id.	Belgien.	9,249	id. id.	Schweden.	7
Ungefärbtes Mohär-, Kammgarn			id. id.	Oestr.-Ung.	11
u. s. w.	id.	301	id. id.	Frankreich.	3,631
id. id.	Gr. Britan.	6,812	Wollener Plüsch	Belgien.	12
Gefärbtes Mohär-, Kammgarn u.			id.	Frankreich.	15
s. w.	id.	52	Wollene Posamentierwaren . .	id.	11
Rohes Wollengarn	id.	411	id. id.	Niederland.	2
id.	Frankreich.	1,748	Bedrucktes Wollenzeug . . .	Belgien.	8
id.	Belgien.	126	id.	Frankreich.	2
Gefärbtes Wollengarn	id.	206	Wollene Spitzen, Tülle, Sticke-		
id.	Gr. Britan.	240	reien	id.	7
id.	Frankreich.	1,723	Gewehte Schawltücher	id.	13
Fussdecken aus Rindviehhaaren.	Belgien.	7	42. Zink und Zinkwaren.		33,879
id. id.	Frankreich.	4	Rohes Zink	Belgien.	30,433
Gefärbte u. s. w. Filze aus Rind-			Gewalztes, gestrecktes Zink . .	id.	386
viehhaaren	id.	170	id. id.	Frankreich.	71
id. id.	Belgien.	54	Grobe Zinkwaren	id.	679
Gewehte Fussdecken u. s. w. .	id.	446	id.	Belgien.	1,430
id. id.	Gr. Britan.	45	Feine Zinkwaren	id.	212
id. id.	Frankreich.	430	id.	Frankreich.	668
Unbedruckte wollene Strumpf-			43. Zinn und Zinnwaren.		889
waren	id.	202	Rohes Zinn	Belgien.	28
id. id.	Schweiz.	18	Grobe Zinnwaren	id.	10
id. id.	Italien.	53	id.	Frankreich.	26
id. id.	Ver. St. Am.	7	Feine Zinnwaren	id.	506
id. id.	Belgien.	137	id.	Belgien.	308
Unbedrucktes Wollenzeug . .	id.	2,908	Spielzeug aus Zinn	Frankreich.	11
id. id.	Gr. Britan.	2,292			

**Nachweisung steuerpflichtiger Waren, welche während des Jahres 1905 aus dem Zollverein
nach dem Großherzogtum Luxemburg eingeführt wurden:**

a) Bier *)	Liter	2,496,050
b) Branntwein mit Uebergangsschein u. s. w. Liter reinen Alkohol	»	99,037
c) id. ohne id. id.	»	33,205
d) Kochsalz	kg.	1,251,700
e) Unbearbeitete Tabakblätter	»	338,746
f) Vieh- und Gewerbesalz **)	»	417,500

*) Steuerpflichtig ist nur Bier, welches aus Bayern, einschliesslich der bayrischen Pfalz, Württemberg, Baden und Elsass-Lothringen eingeführt wird.

**) Das im Grossherzogtum Luxemburg verbrauchte Vieh- und Gewerbesalz wurde auf Grund der vom Haupt-Zoll-Amt ausgestellten Berechtigungsscheine steuerfrei bezogen.

Waren-Ausfuhr nach dem Zollvereins-Auslande.

Die nachfolgende Statistik bezieht sich nur auf diejenigen Waren, welche aus Luxemburg über die belgische und französische Grenze ausgeführt worden sind. Der Durchfuhrverkehr ist, soweit derselbe als solcher sich feststellen liess, nicht berücksichtigt.

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. *) Kilogramm bzw. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. *) Kilogramm bzw. Stück
1. Abfälle	748,408	Grobe Bürsten und Besen aus Borsten, Federn u. s. w.	73
Abfälle von der Eisenfabrikation	58	Feine Bürstenbinderwaren	7
Abfälle von den Glashütten	14,500		
Leimleder, abgenutzte Lederstücke u. s. w.	442,895	5. Drogerie-, Apotheker- und Farbwaren	640,620
Abfälle von der Wachsbereitung, Ton- und Porzellanscherben	42,400	Blei-, Farben-, Pastellstifte u. s. w. . . .	10
Tierischer Dung	23,130	Lacke, Lackfirnisse u. s. w.	156
Kleie	143,420	Maler- u. s. w. Farben	215
Tierknochen	7,549	Zundholzer, Zundkerzen	5,532
Asche, kalkascher u. s. w.	34,729	Oelfirnis	41
Lumpen	39,727	Atzkalk	5
	3,088	Lein	140
2 Baumwolle und Baumwollwaren		Russ	108
Baumwollabfälle	250	Wagenschmiere	1,169
Rohes Baumwollengarn	115	Zundwaren, nicht besonders genannt . .	544
Rohes dicke Baumwollgewebe	17	Calciumcarb.	5,311
Geblichte dicke Baumwollgewebe	638	Eis	14,672
Gefärbte dicke Baumwollgewebe	2,025	Kohlensäure	4,708
Baumwollene Posamentierwaren	45	Mineralwasser	594,811
Baumwollene Strumpfwaren	29	Schwefelkalium	25
Undichte Baumwollgewebe	1	Seegras, Moos u. s. w.	2,465
	9,113	Superphosphat	427
3 Blei und Bleiwaren.		Vitriol	10
Gewalztes Blei	503	Rohes Erzeugnisse zum Gewerbe- oder Medizinalgebrauche	52
Buchdruckerschriften	24	Fabrikate und Präparate der chemischen Industrie	10,358
Abklatsche u. s. w.	1	Geschlemmte Kreide	200
Röhren aus Blei, unlackierte	3,492		
Grobe Bleiwaren	1,289	6 Eisen und Eisenwaren.	274,264,155
Feine Bleiwaren	3,804	Bruch Eisen und Eisenabfälle	3 330,385
	652	Roh Eisen	164,484,120
4. Bürstenbinder- und Siebmacherwaren		Eck- und Winkel Eisen	14,699,731
Grobe Bürsten und Besen aus Bast, Stroh u. s. w.	570		

*) Darunter auch Waren, welche aus dem Handel mit andern Ländern stammen. — Die Ausfuhr nach den Zollvereinsstaaten lässt sich nicht nachweisen, weil an der Grenze Luxemburgs gegen Deutschland Zollämter nicht bestehen.

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.
Eisenbahnlaschen, Schwellen und Unterlagsplatten	580,565	Erbsen und Wicken	1,848
Eisenbahnschienen	1.136,174	Linzen	17
Schmiedbares Eisen in Stäben	5,182,215	Lupinen	99
Luppenisen, Rohschienen, Ingots	60,925,691	Gerste	175
Weissblech	22	Ricinussamen	133
Eisendraht, roh	23,493,178	Blumen, Blüten u. s. w.	21,401
Ganz grobe rohe Eisengusswaren	293,733	Futtergewächse, nicht besonders genannt.	1,000
Ambosse, Brech-, Hufeisen u. s. w.	321	Lebende Gewächse, Blumenzwiebeln	113,157
Eisenbahnachsen, Eisenbahnräder, Puffer u. s. w.	1,027	Grassaat	39
Gewalzte und gezogene Röhren aus schmiedbarem Eisen	134	Frische Kartoffeln	1,109,381
Grobe unabgeschliffene Eisenwaren	56,683	Kleesaat	628,868
Grobe abgeschliffene Eisenwaren	19,347	Frische Küchengewächse	68,548
Feine Eisengusswaren	18,567	Frisches Obst	19,537
Feine Eisenwaren	42,262	Ungefärbtes Stroh	33,302
7. Erze, Erden, edle Metalle, Asbest, und Asbestwaren.	2,468,752,811	Sämereien, anderweit nicht genannt	1,786
Zement	1,591,099	Erzeugnisse des Landbaues, anderweit nicht genannt	5,000
Erde, Sand, Mergel u. s. w.	3,493,722	10. Glas und Glaswaren.	9,607
Farbenerden	5,760	Naturfarbiges gemeines Hohlglas	2,688
Gips	134,394	Weisses ungemustertes Hohlglas	162
Graphit	228	Uhrgläser	30
Kalk	3,289,096	Fenster- und Tafelglas in seiner natürlichen Farbe	259
Kaolin	10	Gepresstes, geschliffenes u. s. w. Glas	167
Kreide	100	Farbiges Glas	6,298
Erden, nicht besonders genannt	5,308,400	Glaswaren in Verbindung mit andern Materialien	3
Eisenerz	2 440 449 920	11. Haare und Haarwaren.	131
Schlacken von Erzen	207,539	Borsten	76
Gemahlene Tomasschlacken	14,271,994	Gereinigte Bettfedern	55
Asbestwaren	549	12. Häute und Felle.	153,858
8. Flachs und andere vegetabilische Spinnstoffe.	13	Hasen- und Kaninchenfelle, roh	4,407
Hanf, gehechelt u. s. w.	13	Rohe Kalbfelle	15,998
9. Getreide und Erzeugnisse des Landbaues.	2,024,087	Rohe Rindshäute	58,968
Weizen	218	Rohe Rosshäute	11,919
Roggen	854	Rohe Schaf- und Ziegenfelle	62,366
Hafer	1,450	Rohe Häute und Felle, nicht besonders genannt	200
Bohnen	17,279	13. Holz und Holzwaren	3,070,099
		Abfälle von animalischen und vegetabilischen Spinnstoffen	255

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören Kg. bezw. Stuck.	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören, Kg. bezw. Stuck
Tierhörner und Knochen, als Schnitzstoffe verwendbar	1,050	17. Kautschuk u. Kautschukwaren.	4 042
Brennholz	582,382	Kautschuk, roh oder gereinigt	27
Holzkohlen	119	Grobe Waren aus weichem Kautschuk	3,792
Holzborke, Gerberlohe	373,336	Hartgummiwaren	223
Rohes Bau- und Nutzholz	1,794,975	18 Kleider und Putzwaren.	873
Ungelarbte eichene Fassdauben	10,000	Gestrickte und Spitzenkleider	28
Bau- und Nutzholz, in der Richtung der Längsachse beschlagen	31,884	Halbseidene Kleider	140
Bau- und Nutzholz, in der Richtung der Längsachse gesägt	190,220	Wollene Kleider u. s. w.	582
Grobe Korbflechterwaren	16,161	Kleider aus mit Kautschuk getränkten Ge- weben	6
Geschulte Korbweiden	500	Baumwollene Leibwasche	117
Grobe Drechslerwaren	56,104	19. Kupfer und Kupferwaren.	21 431
Rohe geschnittene Fourniere	2,061	Rohes Kupfer	52
Grobe gebeizte Botticherwaren	2,753	Grobe Kupferwaren	5,463
Gefärbte Möbel aus hartem Holz	2,973	Patronen mit Messinghulsen	37
Gefärbte Möbel aus weichem Holz	3 742	Feine polierte Kupfer- und Messingwaren	15,331
Feine Holzwaren	976	Feine vernierte Kupfer- und Messingwaren	548
Feine Korbflechterwaren	101	20. Kurze Waren, Quincailleries.	1,203
Feine Korkwaren	30	Gold- und Silberwaren	1
Waren aus animalisch. Schnitzstoffen usw.	21	Waren ganz oder teilweise aus Bernstein u. s. w.	19
Gepolsterte Möbel ohne Ueberzug	21	Vergoldete oder versilberte unedle Metall- waren	47
Gepolsterte Möbel mit Ueberzug	232	Stutz-, Wand-, Wecker u. s. w. Uhren	30
15. Musikalische Instrumente, Ma- schinen u. s. w.	88,835	Spielzeug aller Art	220
Musikalische Instrumente	802	Gespinnstwaren in wesentlich. Verbindung mit Holz, Eisen, Glas u. s. w.	886
Kinderspielzeug	2	Taschenuhren in Gehäusen aus unedlem Metall.	Stuck 36
Musikwerke, auch Teile davon	143	21. Leder und Lederwaren.	125,045
Chirurgische Instrumente	75	Ungelarbtes lohgares Leder	221
Motorwagen	13,570	Handschuhleder	505
Maschinen, überwiegend oder ganz aus Holz id. id. aus Gusseisen	1,304 67,369	Sohlleider	106,783
Nähmaschinen aus Gusseisen	143	Enthaarte halbgare Schaf- und Ziegenfelle	3,637
Maschinen, überwiegend oder ganz aus schmiedbarem Eisen	5,427	Grobe Lederwaren	1,089
Eisenbahnfahrzeuge, weder mit Leder noch Polsterarbeit, von mehr als 1000 Mk. Wert	Stuck 10	Feine Lederwaren	300
Wagen u. s. w. mit Leder und Polsterarbeit	Stuck 1	Lederhandschuhe	12,510
16. Kalender.	9	22. Leinwand und Leinenwaren.	3,659
Kalender	9	Rohes Leinengarn	3,520

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.
Seilerwaren	24	Nudeln	29
Rohe Leinwand	15	Gewöhnliches Backwerk	26
Geblichte Leinwand u. s. w.	100	Mehl aus Getreide	357
23. Lichte.	1,687	Zigarren	285
Lichte	1,687	Geschnittener Rauchtabak	77,224
24. Literarische und Kunstgegenstände.	19,198	Tee	2
Gedruckte Bücher	1,376	Starkezucker	50
Bilder, Bilderbogen u. s. w.	3,933	26. Oel, anderweit nicht genannt, und Fette.	61
Gemalde, Zeichnungen	13,889	Schmalz	9
25. Material-, Spezerei-, auch Konditorwaren.	1,218,069	Talg von Rindern und Schafen	26
Bier in Fässern	964,573	Bienen- u. s. w. Wachs	26
Bier in Flaschen	31,604	27. Papier- und Papierwaren.	6,712
Liköre	440	Dächpappe	123
Branntwein in Fässern*)	12,541	Ungeglättetes Papier	1,285
Branntwein in Flaschen	2,930	Schleif-, Rost-, Polier- u. s. w. Papier	69
Hele, mit Ausnahme von Weinhefe	48	Photographisches Papier	9
Essig in Flaschen	246	Schreibpapier	78
Zider in Fässern	675	Decken aus Linoleum	22
Wein in Fässern	68,182	Papierwaren ohne Verbindung	4,942
Schaumwein	29,497	Papierwaren mit Verbindung	12
Stiller Wein in Fässern	4,475	Papiertapeten	192
Frische Butter	5,471	31 Seife und Parfümerien.	1,037
Frisches und getrocknetes Fleisch u. s. w.	5,525	Gemeine feste Seife	534
Frische Fische	1,010	Feine Seife in Tafelchen	503
Gesalzene Fische	10	33. Steine und Steinwaren.	30,414,536
Federvieh, nicht lebend	11	Marmor, roh behauen	22,111
Federvild und Wild	1,179	Rohe Steine	30,149,914
Saffran	542	Schleif-, Wetz- u. s. w. Steine	160,200
Honig	57	Steine in gesägten Blöcken	41,750
Kase	7,123	Dachschiefer und rohe Schieferplatten	26,770
Feines Kuchenwerk	795	Ungeschliffene Steinmetzarbeiten	642
Gegenstände des leineren Tafelgenusses	399	Geschliffene Schieferplatten	7,800
Zichorien, gemahlene	1,207	Steinwaren in Verbindung mit anderen Materialien	2,349
Reife Nüsse u. s. w.	1,239	34. Steinkohlen, Braunkohlen, Koks, Torf, Torfstreu.	219,350
Obst zum Genuss, getrocknet, gebacken u. s. w.	185	Steinkohlen	162,330
Samereien u. Küchengewächse zum Genuss	135	Presskohlen	57,000
Schokolade	47		

*) Ausserdem wurden noch 184,054 Liter reinen Alkohol nach dem Zollvereinslande ausgeführt.

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, die nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.
35. Stroh- und Bastwaren.	25	Lämmer	Stück 2,211
Ordinäre Waren aus Schilf, Gras, Wurzeln u. s. w.	25	Ziegen	Stück 1
36. Teer, Pech, Harze aller Art, Asphalt.	45,606	41. Wolle und Wollwaren.	171,629
Teer	45,606	Rohe Alpacca-, Lama-, Angora- u. s. w. Haare	19,665
37. Tiere und tierische Produkte.	5,187	Rohe Hasen- und Kaninchenhaare	2,378
Lebendes Federvieh	1,510	Andere Tierhaare roh, gehechelt, ge- bleicht u. s. w.	119,160
Flusskrebse	1,465	Rohe Schafwolle	582
Tiere, nicht besonders genannt.	623	Wollabfälle	8,963
Eigelb, Eier von Geflügel	1,589	Gekämmte Wolle	25
38. Tonwaren.	1,228,394	Wollenwatte	112
Gewöhnliche Mauersteine, unglasiert	987,388	Rohes Wollengarn	62
Unglasierte Tonröhren, nicht feuerfest	11,006	Wollene Fussdecken	18
Unglasierte feuerfeste Steine	64,624	Unbedrucktes Wollenzeug	20,340
Falzdachziegel, Mauersteine u. s. w.	88,178	Bedrucktes Wollenzeug	324
Gemeines glasiertes Töpfergeschirr	220	42. Zink und Zinkwaren.	43,833
Einfarbige Tonwaren.	71,941	Rohes Zink, auch Bruchzink	43,795
Mehrfarbige Tonwaren	4,969	Gewalztes Zink	17
Mehrfarbige Porzellanwaren	74	Grobe Zinkwaren	2
39. Vieh.	5,582	Feine Zinkwaren	19
Pferde	Stück 809	43. Zinn und Zinnwaren.	7,769
Schafe	Stück 2,561	Rohes Zinn, Bruchzinn	7,716
		Feine Zinnwaren	53

Zu- oder Abnahme des luxemburgischen Außenhandels

im Jahre 1905 gegen das Vorjahr.*)

A. — Einfuhr.

Warengattung.	1904.	1905.	Zu- oder Abnahme gegen das Vorjahr.
	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.
1. Abfälle	5,157,875	4,900,013	— 1,157,862
2. Baumwolle und Baumwollenwaren . . .	152,338	116,077	— 36,261
3. Blei und Legierungen, sow. Waren daraus	5,885	23,370	+ 17,485
4. Bürsten und Siebmacherwaren	6,631	4,433	— 2,198
5. Drogerie- und Farbwaren	5,781,331	6,878,684	+ 1,097,353
6. Eisen und Eisenwaren	2,627,572	2,406,715	— 220,857
7. Erden, Erze etc.	304,170,412	271,214,606	— 32,955,806
8. Flachs und andere vegetabilische Spinn- stoffe, mit Ausnahme der Baumwolle .	6,730	6,383	— 347
9. Getreide und andere Erzeugnisse des Land- baues	23,414,022	29,135,359	+ 5,721,337
10. Glas und Glaswaren	58,606	56,916	— 1,690
11. Haare, sowie Waren daraus; Federn und Borsten	22,736	11,679	— 11,057
12. Häute und Felle	3,159,247	1,049,768	— 2,109,479
13. Holz, sowie Waren daraus	6,105,325	6,493,097	+ 387,772
14. Hopfen	730	15	— 715
15. Instrumente, Maschinen und Fahrzeuge .	516,799	490,225	— 26,574
16. Kalender	1,106	853	— 253
17. Kautschuk, Guttapercha, sowie Waren daraus	1,990	3,579	+ 1,589
18. Kleider, Leibwäsche, auch Putzwaren . .	5,341	6,521	+ 1,180
19. Kupfer, unedle Metalle, sowie Waren da- raus	30,354	40,643	+ 10,289
20. Kurzwaren, Quincaillerie	3,933	4,313	+ 380
21. Leder und Lederwaren	21,193	19,606	— 1,587
22. Leinenwaren	39,085	47,582	+ 8,497
23. Lichte	12,145	12,319	+ 174
24. Literarische und Kunstgegenstände . .	53,637	60,841	+ 7,204
25. Material-, Spezerei-, auch Konditorwaren.	3,295,618	3,106,088	— 188,530
26. Oel und Fette	702,814	650,104	— 52,710
27. Papier und Pappwaren	79,135	57,380	— 21,755

*) Anmerkungen zu vorstehender Zollstatistik, sowie von der gewöhnlichen Erhebungsweise abweichende Zahlen innerhalb einiger Tarifpositionen haben in dieser Aufstellung keine Berücksichtigung gefunden.

Warengattung	1904.	1905.	Zu- oder Abnahme gegen das Vorjahr.
	KILOGR	KILOGR	KILOGR
28. Pelzwerk	1,362	1,177	— 185
29 Petroleum	3,241,435	4,864,082	+ 1,622,627
30. Seide und Seidenwaren	2,392	1,360	— 1,032
31 Seife und Parfümerien	42,202	31,845	— 10,357
32. Spielkarten	117	230	+ 113
33. Steine und Steinwaren	5,520,394	6,870,250	+ 1,349,856
34. Steinkohlen und Koks	438,135,695	521,695,402	+ 83,559,707
35. Stroh- und Bastwaren	8,834	32,642	+ 23,808
36. Teer, Pech, Harz, Asphalt.	122,366	44,257	— 78,109
37. Tiere und tierische Produkte.	40,668	212,291	+ 171,623
38. Tonwaren	3,661,349	1,306,266	— 2,355,083
	Stück	Stück.	Stück
39. Vieh.	2,633	2,260	— 373
	KILOGR	KILOGR	KILOGR
40. Wachstuch, -musselin und -taft	1,426	951	— 475
41. Wolle und Wollenwaren	146,921	81,232	— 65,689
42. Zink und Zinkwaren.	1,915	33,879	+ 11,934
43. Zinn und Zinnwaren	1,164	889	— 275

Steuerpflichtige Waren, welche aus dem Zollverein nach Luxemburg eingeführt wurden.

	Liter	Liter	Liter
Bier	2,948,325	2,496,050	— 452,275
Branntwein mit Uebergangsschein	89,656	99,037	+ 9,381
id. ohne id.	29,902	33,205	+ 3,303
	KILOGR	KILOGR	KILOGR
Kochsalz.	1,199,087	1,251,700	+ 52,613
Unbearbeitete Tabakblätter.	381,103	338,746	— 42,357
Viehsalz	395,150	417,500	+ 22,350

B. — Ausfuhr.

	KILOGR	KILOGR	KILOGR
1. Abfälle	317,385	748,408	+ 431,023
2. Baumwolle und Baumwollenwaren	5,521	3,088	— 2,433
3. Blei und Waren daraus	4,242	9,113	+ 4,871
4. Bursten und Siebmacherwaren	73	652	+ 579
5. Drogerie- und Farbwaren	669,643	640,629	— 29,014
6. Eisen und Eisenwaren	95,692,636	274,264,155	+ 178,571,519
7. Erden, Erze und Metalle	2,425,617,395	2,468,752,811	+ 43,235,416
8. Flachs u andere vegetabilische Spinnstoffe	2	13	+ 11

Warengattung.	1904.	1905.	Zu- oder Abnahme gegen das Vorjahr.
	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.
9. Getreide u. a. Erzeugnisse des Landbaues.	1,667,982	2,024,087	+ 356,105
10. Glas und Glaswaren.	703	9,607	+ 8,904
11. Haare, sowie Waren daraus; Federn und Borsten.	1,407	131	— 1,276
12. Haute und Felle	216,296	153,858	— 62,438
13. Holz, sowie Waren daraus	3,119,049	3,070,099	— 48,950
14. Hopfen	»	»	»
15. Instrumente, Maschinen und Fahrzeuge .	207,367	88,835	— 118,532
16. Kalender	»	9	+ 9
17. Kautschuk, Guttapercha u. Waren daraus.	6,258	4,042	— 2,216
18. Kleider, Leibwasche, sowie Putzwaren .	258	873	+ 615
19. Kupfer, uned. Metalle, sowie Waren daraus	27,418	21,431	— 5,987
20. Kurzwaren und Quincaillerie.	1,263	1,203	— 60
21. Leder und Lederwaren.	191,455	125,045	— 66,410
22. Leinenwaren	447	3,659	+ 3,212
23. Lichte	40	1,687	+ 1,257
24. Literarische und Kunstgegenstände. . .	6,798	19,198	+ 12,400
25. Material-, Spezerei- und Konditorwaren .	1,000,863	1,218,069	+ 217,206
26. Oel und Fette.	2,088	61	— 2,027
27. Papier und Pappwaren	7,407	6,712	— 695
29. Petroleum	4	»	— 4
30. Seide und Seidenwaren.	»	»	»
31. Seife und Parfümerien	138	1,037	+ 899
33. Steine und Steinwaren.	20,468,805	30,411,536	+ 9,942,731
34. Steinkohlen, Koks, Torf, etc.	111,190	219,350	+ 108,160
35. Stroh- und Bastwaren	10,000	25	— 9,975
36. Teer, Pech, Harze aller Art	18,618	45,606	+ 26,988
37. Tiere und tierische Produkte.	5,326	5,187	— 139
38. Tonwaren.	787,054	1,228,394	+ 441,340
39. Vieh	Stück, 7,025	Stück, 5,582	Stück, — 1,443
	KILOGR.	KILOGR.	KILOGR.
40. Wachstuch, -musselin und -taft	12	»	— 12
41. Wolle und Waren daraus	156,575	171,629	+ 15,054
42. Zinn und Waren daraus	8,774	43,833	+ 35,059
43. Zinn und Waren daraus	16,574	7,769	— 8,805

Chemins de fer.

Renseignements statistiques sur les résultats de l'exploitation pendant l'année 1905.

Chemins de fer Guillaume-Luxembourg.

Zusammenstellung des Güterverkehrs der im Grossherzogtum gelegenen Stationen der Wilhelm-Luxemburg-Bahn

Bezeichnung der Güter.	nach Deutsch- land.	nach Frankreich, Schweiz, Italien.	nach Belgien, Holland.	nach Oesterreich, Russland, Donauländer.	nach der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.	nach u. von der Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.
Abfälle	260	3	36	»	»	299	23
Baumwolle	9	»	50	»	»	9	»
Bier	33	83	»	»	1,468	2,443	4,320
Blei	15	»	1	»	6	22	10
Borke	2,888	»	8	»	11	2,907	178
Braunkohlen	2	»	»	»	10	12	52
Cement	7,666	303	273	»	5,083	13,325	7,076
Chemikalien	82	»	22	»	205	309	96
Dachpappe	»	»	»	»	16	16	12
Düngmittel	49,226	5,772	26,957	10	2,283	84,248	8,292
Eisen (roh)	673,010	5,346	73,089	»	1,745	753,390	6,031
Eisen (Luppen)	74,661	12,714	20,478	97	»	107,950	54
Eisen (Bruch)	30,946	187	203	»	166	31,502	934
Eisen und Stahl	37,089	175	13,383	168	1,786	56,602	2,530
Eisenbahn-Schienen	6,480	3,406	1,030	»	741	11,657	473
Eisenbahn-Schwellen	8,269	2,982	1,111	»	»	12,362	22
Eiserne Achsen	93	»	»	»	7	100	6
Eiserne Kessel	1,603	87	119	8	2,080	3,910	355
Eiserne Röhren	129	»	»	»	27	156	83
Eisen- und Stahlwaren	1,699	37	234	»	815	2,795	1,517
Sonstige Metallwaren	10	6	1	»	30	47	8
Eisenerz	810,663	258,083	851,497	»	657,162	2,577,407	223,865
Erde	3,977	437	63	»	1,372	5,849	28,922
Erze (übrige)	2,698	73	»	»	79	2,849	143
Fische	4	»	»	»	23	27	73
Fleisch	6	1	1	»	»	8	1
Flachs	»	»	2	»	1	3	»
Garn	8	»	»	»	3	11	2

Bezeichnung der Güter.	nach Deutsch- land.	nach Frankreich, Schweiz, Italien.	nach Belgien, Holland.	nach Oesterreich, Russland, Donauländer.	nach der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.	nach u. von der Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.
Weide. — Weizen . . .	855	»	133	»	351	1,339	933
Roggen	332	»	»	»	43	375	106
Hafer	499	»	5	»	152	656	1,021
Gerste	15	»	»	»	6	21	44
Hülsenfrüchte . . .	38	»	15	»	9	62	85
Maïs	54	»	»	»	21	75	439
Malz	266	»	5	»	225	496	205
Sämereien	187	»	421	»	25	633	326
„	123	»	2	»	46	171	93
„	651	68	260	»	18	997	214
(Rund-)	739	»	317	»	253	1,309	2,353
(Nutz-)	875	17	206	»	1,071	2,169	2,639
(Brenn-)	2,918	»	1,398	»	1,798	6,114	6,597
(aussereuropäisches) .	2	»	»	»	»	2	2
Leinwandmasse . . .	289	»	»	»	»	6	7
„	56	»	182	»	47	72	120
„	113	»	540	»	2,078	6,036	3,139
„	2,857	22	1,293	79	87	1,022	1,081
„	441	»	»	»	»	470	5
„	1,197	»	»	»	184	1,658	245
„	2,174	»	2	»	1,283	3,330	4,847
„	1,229	»	191	»	216	1,828	1,631
„	352	4	59	»	24	698	112
„	14	»	1	»	42	186	269
„	26	»	»	»	22	48	67
„	284	»	»	»	12	304	234
„	121	36	7	»	43	200	231
„	12	»	»	»	10	22	38
„	8	»	»	»	94	102	79
„	137	»	31	»	46	214	250
„	»	»	»	»	»	»	»
„	»	»	»	»	»	»	»
„	16	»	»	»	2	18	61
„	80	11	2	»	51	144	153
„	»	»	»	»	»	»	»
„	1	»	»	»	»	23	40
„	155	»	»	»	35	190	114

Bezeichnung der Güter.	nach Deutsch- land.	nach Frankreich, Schweiz, Italien.	nach Belgien, Holland.	nach Oesterreich, Russland, Donauländer	nach der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn	nach u. v. der Wilhelm Luxembur Bahn
	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen	Tonnen	Tonnen.	Tonnen	Tonnen.
Starke	2	»	»	»	4	6	18
Steine (bearbeitet).	201	3	1	»	21	226	2,208
Steine (gebrannte).	21,750	410	14,845	»	6,992	43,997	38,635
Steinkohlen.	13,108	10	60	»	96	13,269	1,256
Steinkohlenkoks	786	»	5	»	23	814	355
Tabak	281	130	61	»	4	476	27
Teer	357	62	1	»	121	541	74
Tonwaren	1,154	24	234	»	21	1,434	21
Torf	62	8	9	»	16	95	10
Wein.	1,989	»	153	»	105	2,247	130
Wolle	27	»	80	»	»	107	11
Zink	38	14	»	»	4	56	»
Zucker	9	»	»	»	21	30	8
Sonstige Güter.	5,481	226	608	61	1,006	7,385	5,40
Summe.	1,773,727	290,952	1,010,374	436	691,685	3,767,174	360,01
	Stück.	Stück.	Stück	Stück	Stück.	Stück.	Stück
Pferde	6,503	794	488	»	342	8,127	38
Rindvieh	7,503	»	86	»	12,590	20,179	11,40
Schafe	384	»	1,064	»	570	2,018	41
Schweine	35,256	»	44	»	11,178	46,478	10,80

Bezeichnung der Güter.	von Deutsch- land.	von Frankreich, Schweiz, Italien.	von Belgien, Holland.	von Oesterreich, Russland Donauländer.	von der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
	Tonnen.	Tonnen	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen
Abfälle	41	1	6	»	»	48
Baumwolle	10	»	50	»	»	60
Bier	4,170	»	»	»	»	4,170
Blei	101	»	16	»	2	119
Borke	109	370	403	»	119	1,001
Braunkohlen	5,048	»	70	»	80	5,198
Cement	4,568	100	1,572	»	136	6,376
Chemikalien	1,063	33	989	»	2	2,172
Dachpappe	103	»	»	»	»	103
Düngmittel	2,508	4,907	4,722	»	4,377	16,514
Eisen (roh)	13,442	»	3,429	»	513	17,384
Eisen (Luppen).	6	»	»	»	»	6
Eisen und Stahlbruch	435	2	10	»	1,774	2,221
Eisen und Stahl	6,655	59	69	»	1,174	7,957
Eisenbahnschienen	2,044	»	195	»	136	2,375
Eisenbahnschwellen	290	»	»	»	20	310
Eiserne Achsen	501	10	88	»	20	619
Eiserne Kessel.	2,064	55	460	»	145	2,724
Eiserne Rohren	959	6	19	»	20	1,004
Eisendraht	227	»	»	»	1	228
Eisenwaren.	3,080	46	81	»	467	3,674
Eisen-Erz	193,810	»	644	»	79,599	274,053
Erde	29,818	398	5,654	35	4,429	40,334
Erze (sonstige).	4,558	290	20,033	»	368	25,247
Farbholzer	8	»	31	»	»	39
Fische	28	2	242	»	»	272
Flachs	4	»	»	»	»	4
Fleisch	10	8	6	»	»	24
Garn	10	2	16	»	2	30
Getreide. — Weizen	2,500	»	15,656	»	134	18,300
Roggen	70	»	27	»	52	149
Hafer	244	10	1,057	»	354	1,665
Gerste	697	10	1,109	»	53	1,869
Hulsenfruchte.	13	»	20	»	21	33
Mais	1	»	3,195	»	22	3,217
Malz.	903	5	277	80	»	1,287
Samereien.	233	1	76	»	190	500

Bezeichnung der Güter.	von Deutsch- land.	von Frankreich, Schweiz, Italien	von Belgien, Holland	von Oesterreich, Russland, Donauländer	von der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn
	Tonnen.	Tonnen	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen	Tonnen
Glas	1 091	21	51	»	5	1,168
Häute	595	167	318	»	165	1,402
Holz (Rund)	6,719	245	852	»	828	8,944
id. (Nutz) . *	8,560	36	1,000	»	554	10,170
id. (Brenn-)	19,663	34	147	»	2,812	22,656
id. (aussereuropäisches) .	»	»	344	»	»	344
Holzzeugmasse.	289	»	30	»	»	319
Hopfen	56	»	»	»	»	56
Jute	2	»	»	»	»	2
Kaffee	28	»	182	»	»	210
Kalk	2,006	15	41,650	»	336	44,007
Kartoffeln	1,529	27	3,186	»	680	5,422
Knochen.	29	»	»	»	»	29
Knochenkohle	3	»	»	»	»	3
Lurpen	640	8	»	»	184	832
Mehl	1,552	»	843	»	467	2,862
Mehl-Kleie	341	5	3,645	»	257	4,248
Obst	198	92	3 3	20	33	716
Oele	490	1	613	»	36	1,170
Oelkuchen	297	20	232	»	3	553
Papier	528	1	9	»	2	540
Petroleum	885	1	2,930	»	88	3,904
Reis	7	»	290	»	11	308
Rohren von Ton	985	44	193	»	7	1,229
Ruben	197	10	275	»	25	507
Ruben Sirup	43	»	8	»	»	51
Salpeter-Saure.	33	»	»	»	»	33
Salz	1,677	»	31	»	23	1,731
Schiefer	9	50	2,084	»	289	2,409
Schwefelsaure	2	»	»	»	»	2
Soda	124	»	16	»	»	140
Spiritus	179	4	37	»	»	380
Starke	46	»	60	»	160	106
Steine	1,665	17	404	»	983	3,069
Steine (gebrannte)	35,297	373	1,915	110	12,037	49,732
Steinkohlen,	59,650	950	180,950	»	1,463	243,013

Bezeichnung der Güter	von Deutsch- land.	von Frankreich, Schweiz, Italien.	von Belgien, Holland.	von Oesterreich, Russland, Donauländer.	von der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.	Tonnen.
Steinkohlen Briquets.	12,020	»	16,530	»	150	28,700
Steinkohlen Koks	1,091,285	1,101	30,859	»	20	1,123,265
Tabak	517	10	118	»	17	662
Teer	1,036	5	36	»	»	1,077
Tonwaren	529	48	79	»	27	684
Torf	246	»	1,208	»	16	1,470
Wein	633	63	139	»	560	1,397
Wolle	93	»	75	»	1	169
Zink	114	»	31	»	»	145
Zucker	1,590	12	40	»	»	1,642
Sonstige Güter.	8,266	232	1,457	»	1404	11,359
Summe.	1,542,073	10,160	353,489	»	117,853	2,024,130
	Stück.	Stück	Stück.	Stück.	Stück.	Stück.
Pferde	18	»	4,745	»	15	4,778
Rindvieh.	1,221	»	»	»	1,609	2,830
Schafe	1,729	»	»	»	112	1,841
Schweine	324	»	»	»	1,606	1,930

Durchgangsverkehr.

Von Kleinbettingen über Diedenhofen.	595,512	t.	
Von Kleinbettingen über Wasserbillig.	107,854	»	
Von Kleinbettingen nach Prinz-Heinrich Bahn . . .	41,222	»	744,588 t.
Von Diedenhofen über Kleinbettingen.	604,337	t.	
Von Wasserbillig über Kleinbettingen.	129,118	»	
Von Prinz-Heinrich Bahn über Kleinbettingen . .	53,052	»	786,507 t.
Von Gouvy über Diedenhofen	255,264	t.	
Von Gouvy über Deutsch-Oth	28,150	»	
Von Gouvy über St.-Vith	6,866	»	
Von Gouvy über Wasserbillig	933	»	
Von Gouvy über Prinz-Heinrich Bahn.	15,152	»	336,365 t.
Von Diedenhofen über Gouvy	24,914	t.	
Von Deutsch-Oth über Gouvy	90,842	»	
Von Wasserbillig über Gouvy	821	»	
Von Prinz-Heinrich Bahn über Gouvy	2,933	»	119,510 t.
Von St.-Vith über Diedenhofen.	204,140	t.	
Von St.-Vith über Deutsch-Oth.	4,019	»	
Von St.-Vith über Rodingen.	167,089	»	
Von St.-Vith nach Prinz-Heinrich Bahn	409,895	»	
Von St.-Vith über Gouvy.	3,385	»	788,528 t.
Von Diedenhofen über St.-Vith.	76,179	t.	
Von Deutsch-Oth über St.-Vith.	15,666	»	
Von Rodingen über St.-Vith.	1,608	»	
Von Prinz-Heinrich Bahn über St.-Vith	89,788	»	183,241 t. 2.958,739 t.

*Betriebsergebnisse der Wilhelm-Luxemburg Eisenbahnen während des Rechnungsjahres
1904—1905.*

Befördert wurden : Personen	2,480,220
Befördert wurden : Güter.	9,217,083 t.
Einnahmen aus dem Personenverkehr :	1,534,000 m.
Einnahmen aus dem Güterverkehr :	13,131,000 m.
Einnahmen ausserdem	731,000 m.
Zusammen	15,399,000 m.
Kilometrischer Ertrag (196 Kilometer)	78,566 m.

Chemins de fer cantonaux.
Lignes de Diekirch-Vianden et de Martelange-Nordange.

MOIS.	VOYAGEURS.		BAGAGES.		COLIS ET PAQUETS		Charges complètes.		BESTIAUX.		Recettes	Recettes
	Nombre.	Produit.	Poids.	Produit.	Poids.	Produit.	Poids.	Produit.	Nomb.	Produit	diverses.	totales.
		FR. C.	T. K.	FR. C.	T. K.	FR. C.	T. K.	FR. C.		FR. C.	FR. C.	FR. C.
Janvier . .	10,526	4,468,25	10,990	113,75	140,480	962,80	1,244,735	4,154,45	210	171,20	260,22	10,130,67
Février . .	10,872	4,358,55	7,550	82,75	144,665	990,30	1,767,810	5,824,35	224	190,60	249,30	11,695,85
Mars . . .	11,849	5,095,25	10,350	112,80	192,880	1,200,00	3,285,650	10,084,40	206	177,00	337,36	17,006,81
Avril . . .	12,450	5,297,75	8,710	107,45	183,270	1,206,70	3,792,190	9,993,95	224	186,05	307,21	17,059,11
Mai . . .	14,449	6,752,30	11,560	132,15	200,265	1,322,45	4,516,240	12,064,55	249	210,65	301,91	20,784,01
Juin . . .	14,952	7,210,20	11,410	148,90	170,505	1,179,55	3,526,420	9,766,25	189	169,90	242,11	18,716,91
Juillet . .	12,527	5,802,20	14,800	152,70	183,405	1,213,10	3,511,300	10,075,90	255	263,20	272,22	17,779,32
Août . . .	18,422	8,837,30	14,210	173,20	202,165	1,321,80	3,832,760	10,963,05	223	223,75	279,87	21,798,97
Septembre .	13,307	7,581,10	13,500	158,15	235,655	1,535,15	4,438,830	12,119,10	159	151,60	350,44	21,895,54
Octobre . .	11,545	5,156,35	11,715	126,85	220,035	1,308,75	3,232,860	9,574,55	222	187,70	345,52	16,699,72
Novembre .	13,036	5,460,45	8,940	97,60	205,430	1,245,65	2,821,250	8,765,60	160	144,00	286,35	15,990,65
Décembre .	11,923	5,173,45	8,500	90,30	170,735	1,090,20	2,322,730	6,852,65	114	100,25	388,99	13,695,84
Sommes . .	155,858	71,193,15	132,035	1,496,60	2,249,480	14,576,45	38,289,775	110,238,80	2435	2,175,90	3,621,50	203,353,40

Produit kilométrique correspondant à } 1905 fr. 4,622.
(44 kilomètres) } 1904 fr. 4,345.

Chemins de fer secondaires.

Lignes de Luxembourg à Remich et de Cruchten à Larochette.

STATIONS.	VOYAGEURS.		MARCHANDISES.		Betail et divers.	RECETTES totales.
	Nombre	Produit.	Poids.	Produit.	Produit.	
		FR. C.	l. k.	FR. C.	FR. C.	FR. C.
Luxembourg	107,513	60,193 55	9,137.340	21,390 80	909 10	82,493 45
Hespérange	35,576	2,523 65	428 860	2,927 60	2 80	5,454 05
Alzingen	15,791	2,820 95	5.780	70 60	5 60	2,897 15
Weiler-la-Tour	10,023	4 232 45	82.890	403 90	55 45	4,691 80
Aspelt	19,830	9,696 15	2 876,730	5,459 10	249 55	15,364 80
Altwies	4,396	2,009 05	8,842,720	1,232 25	2 90	3,244 20
Mondorf-village	9,411	5,714 90	7,814.300	3,013 30	697 80	9,456 00
Mondorf-les-Bains	27,315	11,165 65	1,036 060	13,877 40	122 90	25,173 95
Ellingen	8,817	6,036 25	129.050	2,450 59	164 05	8,651 25
Scheuerberg	1,968	1,075 60	24.950	223 00	4 20	1,302 80
Remich	26,068	18,736 65	2,074 250	10,072 65	594 65	29,403 95
Cruchten-station	22,357	9,325 55	5,815 070	9,743 20	142 10	19,210 85
Cruchten-village	838	»	»	»	»	»
Schrandweiler	4,860	895 50	28.790	1,371 00	»	2.266 80
Medernach	9,467	3,127 15	392 510	980 30	47 60	4,155 05
Larochette	17,700	8,852 05	19,948 420	33,038 35	46 70	41,937 10
Totaux	311,920	146,364 40	58.637.690	105,251 85	3,045 40	255,703 20
				Recettes diverses . . .		9,928 68
				Total . . .		265,631 88

Produit kilométrique correspondant à { 1905 fr. 6,640 80.
(40 kilomètres) { 1904 fr. 5,224 00.

Ligne de Luxembourg à Echternach.

MOIS.	VOYAGEURS.		MARCHANDISES.			RECETTES DIVERSES.	RECETTES TOTALES.
	Nombre des billets délivrés.	Produit de ces billets.	Chargements incomplets et bagages.	Chargements complets.	Produit des marchandises et bagages.		
		FR. C.	KILOG.	KILOG.	FR. C.	FR. C.	FR. C.
Janvier.	16,770	7,207 50	31,780	271,260	1,125 25	386 21	8,718 96
Février.	17,774	6,667 77	23,790	384,610	971 80	327 31	7,967 08
Mars	21,123	9,021 15	29,080	1,247,170	1,779 35	389 08	11,189 58
Avril	23,639	9,912 70	26,970	1,491,510	1,769 75	314 82	11,997 27
Mai	29,804	15,267 50	28,310	1,128,590	1,967 25	375 89	17,610 64
Juin.	33,112	17,575 30	42,730	1,298,800	3,022 70	285 82	20,883 82
Juillet	25,791	11,533 70	43,140	1,991,400	2,949 95	372 41	14,856 06
Août	26,237	12,347 80	38,610	1,394,920	2,743 75	389 71	15,481 26
Septembre.	28,387	13,009 20	51,990	1,365,070	2,664,45	408 13	16,081 78
Octobre	20,235	8,108 85	38,000	844,980	1,991 80	329 11	10,429 76
Novembre.	20,629	8,648 95	32,870	765,130	1,518 85	356 05	10,523 85
Décembre.	20,854	8,900 70	28,260	601,640	1,225 80	312 35	10,438 85
Totaux. . .	284,355	128,201 12	415,530	12,685,080	23,730 70	4,247 09	156,178 91

105

Produit kilométrique correspondant à { 1905 fr. 3,395 19.
(46 kilomètres) { 1904 fr. 3,532 63.

Chemins de fer vicinaux.
Ligne de Bettembourg-Aspelt.

MOIS.	VOYAGEURS.		MARCHANDISES			Recettes diverses.	TOTAL DES RECETTES.
	Nombre des billets délivrés.	Produit de ces billets.	Chargements incomplets et bagages.	Chargements complets.	Produit des marchandises et bagages.		
		FR. C.	KILOGR.	KILOGR.	FR. C.	FR. C.	FR. C.
Janvier	2,678	1,182 05	22,099	351,740	470 90	1 85	1,654 80
Février	2,604	1,176 75	18,245	627,790	599 25	10 80	1,786 825
Mars	2,862	1,310 075	37,452	437,630	572 00	8 30	1,890 375
Avril	3,047	1,343 475	17,360	530,130	606 35	4 20	1,954 025
Mai	2,715	1,179 575	15,394	1,441,020	1,350 60	10 80	2,540 975
Juin	3,131	1,500 25	17,459	1,189,850	1,081 35	4 50	2,586 10
Juillet	3,911	2,098 30	5,787	854,150	875 85	5 55	2,979 70
Août	3,570	1,775 675	7,346	1,169,150	1,130 70	5 85	2,912 225
Septembre	3,310	1,523 73	16,379	462,190	603 95	7 85	2,135 53
Octobre	3,710	1,604 90	14,121	540,120	656 55	9 55	2,271 00
Novembre	3,546	1,591 55	15,383	307,000	448 65	8 65	2,048 85
Décembre	3,364	1,457 45	10,464	308,180	394 55	4 40	1,856 40
Totaux	38,448	17,743 805	197,489	8,238,950	8,790 70	82 30	26,616 805

100

Produit kilométrique correspondant à (1905 fr. 2,419 71.
(11 kilomètres) (1904 fr. 2,308 00.

Chemins de fer Prince-Henri.

Lignes des Minières, de Luxembourg-Pétange, de l'Attert et de la Sûre,

(Longueur en exploitation : 169 kilomètres).

	1905		1904		Différence en faveur de	
					1905	
	T.	K.	T.	K.	T.	K.
I. Marchandises expédiées :						
1 ^o pour l'intérieur du pays . . .	1,468,253.	700	1,281,081.	370	187,172.	330
2 ^o vers la France	206,564.	190	102,991.	660	103,572.	530
3 ^o id. la Belgique	1,308,473.	050	1,212,224.	260	96,248.	790
4 ^o id. la Hollande	3,694.	810	1,306.	800	2,387.	710
5 ^o id. l'Allemagne	521,755.	260	517,596.	870	4,158.	390
6 ^o id. la Suisse	4,821.	840	4,347.	850	473.	990
7 ^o id. l'Italie	2,081.	440	1,196.	370	1,785.	070
8 ^o id. l'Autriche	745.	000			745.	000
Ensemble . . .	3,517,288.	990	3,120,745.	180	396,543.	810
II. Marchandises importées :						
1 ^o de la France, via Rodange front.	100,538.	970	59,244.	650	41,294.	320
2 ^o de la Belgique :						
a) via Athus	340,922.	420	356,545.	940		15,623.520
b) via Sterpenich	35,615.	390	35,797.	050		181.660
c) via Benonchamps	2,732.	990	4,638.	330		1,905.340
d) via Gouvy	16,971.	640	14,329.	500	2,642.	140
3 ^o de l'Allemagne :						
a) via Esch (Thionville et	69,698.	090	68,257.	750	1,440.	340
Karthaus)						
b) via Kleinbettelungen (Thion-	4,039.	770	4,139.	430		399.660
ville et Karthaus)						
c) via Trois-Vierges (Ettel-	1,669.	510	2,824.	690		1,155.180
bruck, Luxembourg et Esch)						
d) via Trois-Vierges (Luxem-	621,875.	270	604,369.	860	17,505.	410
bourg et Dippach)						
e) via Wasserbillig (Thionville	25,075.	030	25,644.	810		569.780
et Karthaus).						
f) via Wasserbillig (Luxem-	28,407.	090	18,370.	670	10,036.	420
bourg et Dippach)						
Ensemble . . .	1,217,546.	170	1,194,462.	680	53,083.	490
III. Marchandises en transit par la ligne des minières :						
a) via Esch-Athus et inverse-	175,081.	990	125,300.	470	49,781.	520
ment						
b) via Esch-Rodange frontière.	10,866.	750	6,173.	800	4,692.	950
Ensemble . . .	185,948.	740	131,474.	270	54,474.	470
Total . . .	4,950,783.	900	4,446,682.	130	504,101.	770

1° Les marchandises expédiées comprenaient :

Destinations.	Minerais.	Pierres.	Acier.	Fontes.	Bois.	Scories phos.	Houilles.	Divers.	TOTAUX.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Intérieur	1,242,393.430	42,421.330	2,024.600	3,220.890	10,768.270	23,436.600		143,988.580	1,468,253.700
France	189,606.580	914,000	2,408.810	4,922.260	22,950	34,000		8,638.590	206,564.190
Belgique	1,097,256.600	1,970.690	75,104.970	114,012.170	443.870	12,753.800		6,930.950	1,308,473.050
Hollande		1,556.800	2,137.710						3,694.510
Allemagne.	182,254.660	21,650.100	127,167.470	84,494.660	1,975.360	46,812.580	1,290.000	56,110.430	521,755.260
Suisse			4,032.270					789.570	4,821.840
Italie			2,905.150					76.290	2,981.440
Autriche						745.000			
En { 1905	2,711,511.270	68,509.920	215,780.980	206,649.980	13,210.450	83,781.980	1,290.000	246,554.410	3,517,288.990
tout { 1904	2,468,204.600	65,452.820	187,566.740	130,414.800	11,412.190	67,700.030		189,994.000	3,120,745.180
Différences en { 1905	243,306.670	3,057.100	28,214.240	76,235.180	1,798.260	16,081.950	1,290.000	26,560.410	396,543.810
faveur de { 1904									

2° Les marchandises importées comprenaient :

	la France.	Au départ de la Belgique.	l'Allemagne.	En tout		Différence en faveur de	
	T. K.	T. K.	T. K.	1905	1904	1905	1904
Minerais	66,521.000	31,899.470	676.500	99,096.970	97,017.230	2,079.740	
Pierres.	542,160	262.090	16,234.750	17,038.600	11,700.950	5,337.650	
Fontes.	40.000		5,518.410	5,558.410	6,557.200		998.790
Bois	103.250	672.630	11,441.340	12,217.220	13,577.840		1,360.620
Scories phosph.	20,278.050		618.850	20,926.900	18,596.080	2,330.820	
Cokes	6,000.000	244,050.000	561,785.000	811,835.000	806,734.590	5,100.410	
Houilles	800.000	59,533.010	84,102.310	144,435.520	129,657.900	14,777.620	
Divers	6,254.510	59,825.240	70,357.800	136,437.550	110,620.890	25,816.660	
	100,538.970	396,242.440	750,764.760	1,247,546.170	1,194,462.680	53,083.490	

3° Les marchandises en transit par la ligne des Minières comprenaient :

	1903		1904		Différence en faveur de	
					1903.	1904.
	T.	K.	T.	K.	T.	K.
Minerais	108,347	190	72,993	300	35,353	890
Pierres	493	520	938	980		463,460
Acier			3,102	000		3,102.000
Fontes	19,224	000	9,979	010	9,244	990
Scories phosph.	6,123	700	4,388	240	1,735	460
Cokes	9,220	000	3,800	000	5,420	000
Houilles	8,897	000	5,851	000	3,046	000
Divers	33,643	330	30,401	740	3,241	590
Totaux	183,948	740	131,474	270	51,474	470

Produit de la ligne des Minières.

Voyageurs : Nombre 1,854,269. Produit, bagages compris . . .	fr.	758,708 01
Marchandises : Poids 4,950,783 r 90. Produit	»	4,998,506 26
Produits extraordinaires.	»	33,312 71
Recettes diverses.	»	3,416 39
Total	fr.	5,793,943 37

	1903.	1904
Produit moyen par voyageur fr	0,4092	0,4152
id. par tonne de marchandises »	1,0096	1,0338
Produit kilométrique correspondant à {	1903. fr. 34,283 69.	
	1904 fr. 31,638 56.	

110

Ligne de Wiltz.

(Longueur en exploitation : 20 kilomètres)

	1905.	1904.	Différence en faveur de	
			1905.	1904.
I. Marchandises expédiées :				
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
1° Pour l'intérieur du pays	9,251,230	9,372,990	. . .	121,760
2° Vers la Belgique	1,222,740	1,633,560	. . .	410,820
3° Vers la Hollande	29,780	21,980	7,800	. . .
4° Vers l'Allemagne.	4,217,110	3,519,630	697,480	. . .
Ensemble	14,720,860	14,548,160	172,700	. . .
II Marchandises importées :				
1° De la Belgique : a) via Schimpach frontière . . .	9,797,870	9,598,730	199,140	. . .
b) via Gouvy.	1,026,820	3,204,580	822,210	. . .
2° De l'Allemagne : a) via Trois-Vierges . . .	1,820,030	1,811,500	8,530	. . .
b) via Wasserbillig.	868,090	843,450	24,640	. . .
c) via Bettembourg	1,013,970	918,080	95,920	. . .
Ensemble.	17,526,780	16,376,310	1,150,470	. . .
III Marchandises en transit par la ligne de Wiltz .				
Via Kautenbach Schimpach frontière et inversement. .	5,068,720	5,746,820	. . .	678,100
Total.	37,316,360	36,671,290	645,070	. . .

1° Les marchandises expédiées comprenaient :

	En destination de				En tout		Différence en faveur de	
	l'intérieur.	la Belgique	la Hollande	l'Allemagne	1905.	1904	1905	1904
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Pierres	332,000	. . .	. . .	. . .	332,000	811,000	. . .	479,000
Bois	1,393,900	15,000	. . .	. . .	1,408,900	1,009,320	399,580	. . .
Scories phos.	871,000	. . .	. . .	. . .	871,000	671,000	200,000	. . .
Divers	6,634,330	1,207,740	29,780	4,217,110	12,108,960	12,056,840	52,120	. . .
Totaux.	9,251,230	1,222,740	29,780	4,217,110	14,720,860	14,548,160	172,700	. . .

2° Les marchandises importées comprenaient :

	Au départ de		En tout		Différence en faveur de	
	la Belgique.	l'Allemagne	1905.	1904.	1905.	1904.
	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.
Pierres	200,700	. . .	200,700	412,250	88,450	. . .
Bois	10,000	372,610	382,610	689,760	. . .	277,450
Houilles	4,218,000	707,500	4,922,500	5,032,500	. . .	110,000
Divers	9,398,990	2,621,980	12,020,970	10,571,800	1,449,170	. . .
Totaux.	13,824,690	3,702,090	17,526,780	16,376,310	1,150,470	. . .

3° Les marchandises en transit par la ligne de Wiltz comprenaient :

	1905	1904	Différence en faveur de	
			1905.	1904.
	T. k.	T. k.	T. k.	T. k.
Pierres	4,380,050	447,000	943,050	. . .
Bois	25,000	66,980	. . .	41,980
Houilles	2,686,000	4,485,000	. . .	1,799,000
Scories phosph.	35,000	. . .	35,000	. . .
Divers.	942,670	757,840	184,830	. . .
Totaux.	5,068,720	5,746,820	. . .	678,100

Produit de la ligne de Wiltz.

Voyageurs : Nombre	110,459.	Produit, bagages compris . . . fr.	39,235 94
Marchandises : Poids	37,316 t. 360.	Produit »	48,824 03
		Produits extraordinaires . . . »	2,854 58
		Recettes diverses »	98 87
		Total fr	91,013 42

	1905.	1904.
Produit moyen par voyageur fr.	0,355	0,343
» par tonne de marchandises »	1,308	1,259

Produit kilométrique correspondant à { 1905 fr. 4,550 67.
1904 fr. 4,444 26.

Composition de la Chambre de commerce:

La Chambre de commerce était composée en 1905 comme suit :

Président : M. Léon Metz,¹⁾ maître de forges à Esch-sur-l'Alzette.

Vice-Président : M. Emile Berchem, négociant à Luxembourg.

Membres : MM Ch. Bech, négociant à Diekirch ; Théodore Burggraf,²⁾ ingénieur et négociant à Luxembourg ; Daniel Buchholtz, négociant à Esch-sur-l'Alzette ; Jules Collart, maître de forges à Steinfort ; André Duchscher, industriel à Wecker ; Georges Faber, tanneur à Wiltz ; Henri Funck,³⁾ brasseur à Neudorf ; Joseph Glesener, industriel à Wiltz ; Joseph Heintz, fabricant de tabacs à Luxembourg ; Pierre Jærg, industriel à Echternach ; Jean Knaff, négociant à Luxembourg ; Auguste Lambert,⁴⁾ banquier à Luxembourg ; Guillaume Lefèvre, négociant à Luxembourg ; Gustave de Marie, négociant à Ettelbruck ; Jules Mongenast, tanneur à Ettelbruck ; Maurice Pescatore, directeur de la faïencerie de Septfontaines ; Alb. Reinhard, fabricant de gants à Luxembourg ; Emile Schraell, imprimeur à Luxembourg ; Jean Soupert, rosieriste à Limpertsberg ; Joseph Wurth,⁵⁾ banquier à Luxembourg ; Paul Würth⁶⁾, ingénieur-constructeur à Luxembourg.

Secrétaire : M. J.-P. Sevenig, professeur des sciences commerciales à Luxembourg.

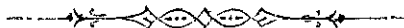
1) Nommé président par arrêté du 14 mars. — 2) Décédé le 21 février. — 3) Nommé membre par arrêté du 14 février, en remplacement de feu M. H. Funck — 4) Décédé le 24 mai — 5) Nommé membre par arrêté du 18 décembre, en remplacement de feu M. Lambert. — 6) Nommé membre par arrêté du 27 novembre, en remplacement de feu M. Burggraf.

Luxembourg, le 17 mai 1906.

La Chambre de commerce,

Le Président,
LÉON METZ.

Le Secrétaire,
J.-P. SEVENIG.



SOMMAIRE

	Pages		Pages
Considérations générales	1	Tabacs et cigares	42
Travaux de la Chambre de commerce	4	Atelier et clouterie mécanique des Forges de Bissen	43
Minières	8	Industrie de la chicoree	43
Metallurgie	13	Industrie de l'éclairage	43
Ateliers de construction	24	Brosserie	46
Industrie du bâtiment	24	Faillites et concordats	46
Ardoisières	25	Bourse du travail	47
Carrières	27	Assurances	48
Faïencerie	29	Assurance-maladie	51
Fabrique de produits céramiques Utz- schneider & Ed. Jaunez à Wasserbillig	29	Assurance-accidents	52
Industrie des ciments	29	Caisse d'Épargne et Crédit foncier	53
Briqueterie mécanique	30	Banque Internationale à Luxembourg	58
Tannerie	32	La section luxemb. à l'Exposition universelle et internationale de Liège en 1905	60
Écorces à tan	32	Enseignement industriel, commercial et pro- fessionnel	62
Ganterie	32	Tramways luxembourgeois	64
Industrie textile	33	Mercuriales	65
Teinturerie	34	Taxes communales d'octroi à Luxembourg	66
Industrie du vêtement	34	Statistique douanière : Waren-Einfuhr	67
Brasserie	34	Waren-Ausfuhr nach dem Zollvereins- Auslande	88
Distillerie	36	Zu- oder Abnahme des luxembur- gischenAussenhandels im Jahre 1904 gegen das Vorjahr	93
Imprimerie	37	Chemins de fer	96
Horticulture	37	Composition de la Chambre de commerce	112
Fabrication des conserves de légumes	38		
Meunerie	39		
Laiterie	39		
Mondorf-les-Bains	39		
Viticulture et commerce des vins	40		
Vins de Champagne	41		